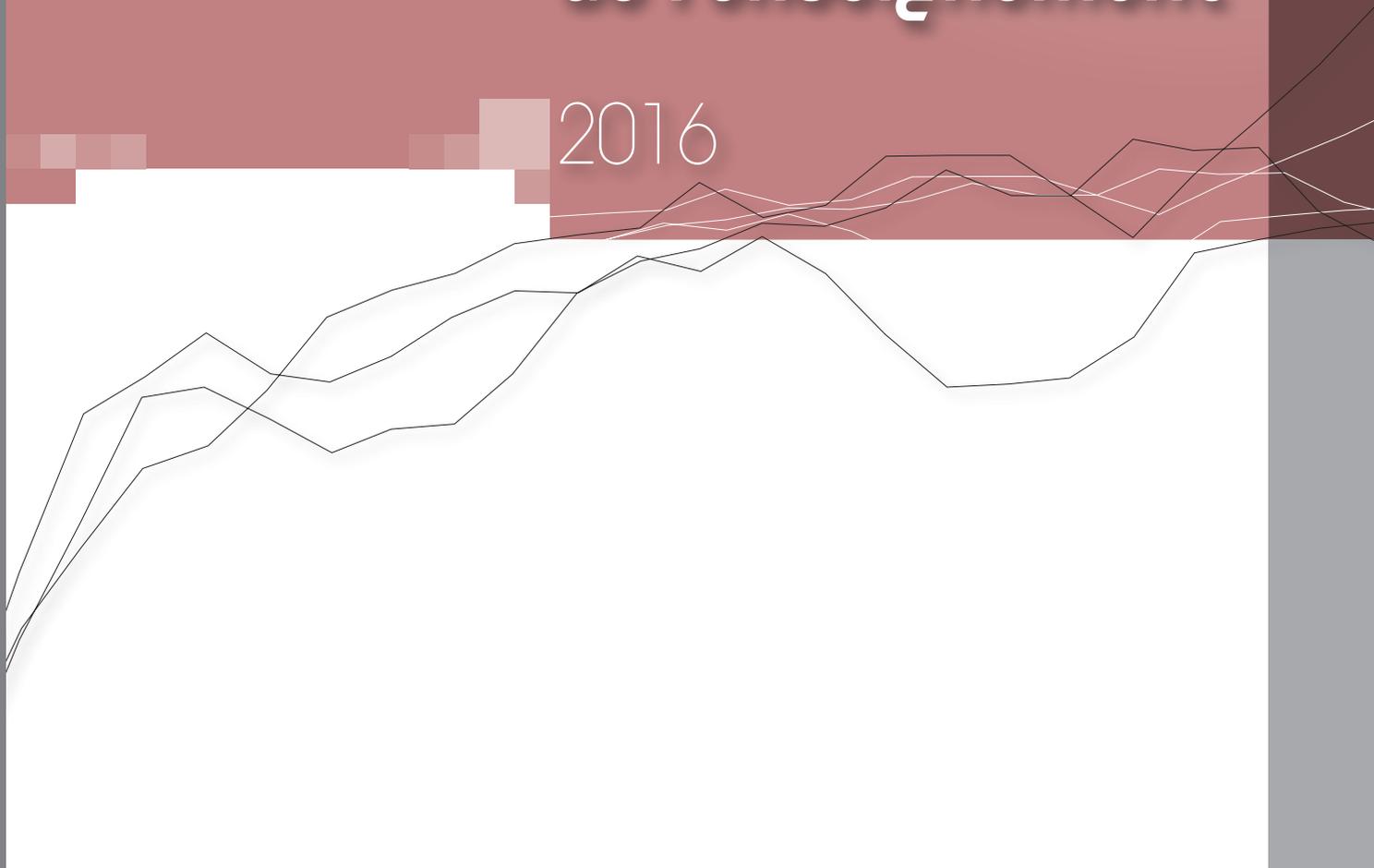




FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT.BE

Les indicateurs de l'enseignement

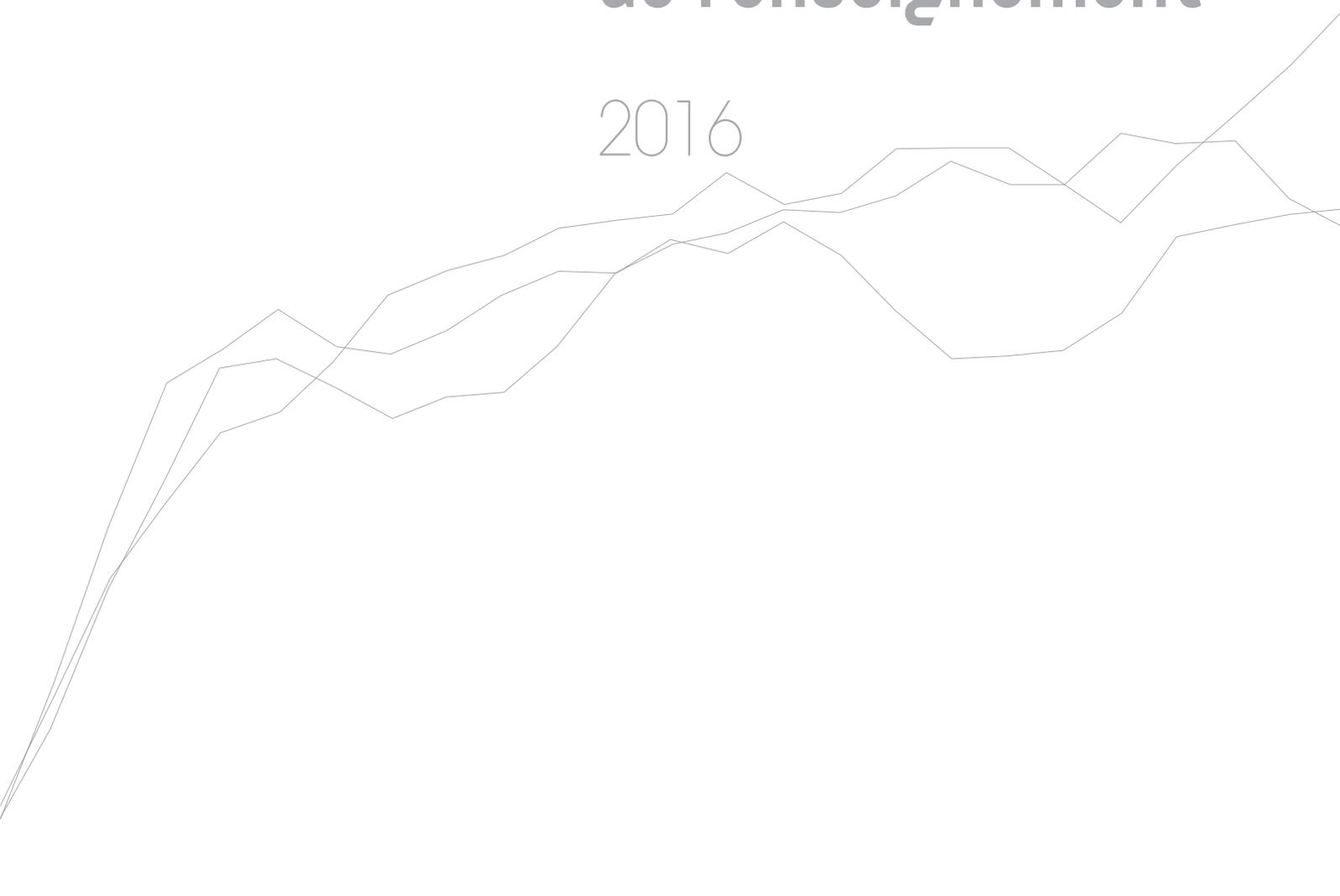
2016



11^e édition

Les indicateurs de l'enseignement

2016

The image features a minimalist line graph with several thin, grey lines plotted against a white background. The lines represent data trends over time, starting from the bottom left and moving towards the right. The lines exhibit various patterns: some show a steady upward slope, while others are more jagged with multiple peaks and troughs. The overall impression is one of dynamic movement and fluctuation. The year '2016' is printed in a simple, sans-serif font above the graph area.



Préface

La onzième édition des *Indicateurs de l'enseignement* montre une fois encore l'importance et la nécessité d'un tel outil de pilotage. L'enrichissement permanent des données statistiques et l'analyse de celles-ci continuent, au fil des années, d'éclairer le contexte dans lequel évolue l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sur ses besoins, sur ses forces et ses faiblesses, sur son organisation et son fonctionnement ainsi que sur les acquisitions des compétences et des savoirs par les élèves, deux éléments indispensables à leur intégration future dans la vie sociale et professionnelle.

Les indicateurs seront appelés à se compléter et à se développer davantage dans l'avenir, lors de la mise en œuvre des mesures élaborées dans le cadre du Pacte pour un Enseignement d'excellence. Dans ce contexte de changements et d'évolutions qu'insufflent le Pacte, ils joueront un rôle important de suivi et d'analyse des caractéristiques essentielles du fonctionnement de notre système éducatif.

Les indicateurs font apparaître d'indéniables constats. Cette année encore, ils mettent en exergue les phénomènes de relégation et de ségrégation que le Gouvernement, les responsables du pilotage ainsi que tous les acteurs du système éducatif cherchent à contrer, permettant ainsi de poursuivre la lutte contre toute forme de déterminisme et contre les inégalités observées au sein et à la sortie du système scolaire.

• Les savoirs et les compétences

À propos de l'épreuve du CEB 2015, les résultats sont globalement encourageants bien que les résultats en mathématiques soient systématiquement plus faibles que ceux obtenus en français et en éveil.

Les résultats des élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'enquête PISA 2015, qui prend en compte les élèves de 15 ans, sont stables en culture scientifique, par rapport à ceux des cycles antérieurs. En lecture, les résultats de 2015 sont en recul par rapport à ceux de 2009 et de 2012. En mathématiques, les résultats des élèves sont identiques à ceux de 2012 et ils sont à la hauteur de la moyenne des pays de l'OCDE. En ce qui concerne la dimension genre, on observe, en sciences, que les différences significatives entre les sexes sont essentiellement imputables aux moindres performances des filles.

En 2014, le taux de certification en sixième secondaire se situe aux alentours de 95 % pour l'enseignement général et autour de 82 % dans l'enseignement professionnel. Ce taux de certification est plus élevé chez les filles.

• Les acteurs de l'enseignement

La stabilité des équipes pédagogiques dans l'enseignement secondaire ordinaire a été analysée selon le réseau, la province, la taille de la structure et l'ISE. Ce nouvel indicateur montre une stabilité plus faible des équipes pédagogiques dans le réseau officiel subventionné, dans les provinces de Namur et de Liège, dans les grandes structures et dans les établissements à ISE les plus faibles.

Deux indicateurs analysent la situation des enseignants selon leur fonction et le niveau du diplôme le plus élevé qu'ils détiennent, dans l'enseignement fondamental et secondaire. Ces indicateurs identifient si les enseignants possèdent ou non un titre pédagogique : dans le fondamental, 99 % des enseignants possèdent ce titre et dans le secondaire, ils sont 86 % ; avec des taux plus faibles pour les maîtres de religion et morale, dans le fondamental (87 %), et les professeurs de pratique professionnelle, dans le secondaire (61 %).

Le taux de féminisation du personnel enseignant est de plus en plus important dans les niveaux fondamental et secondaire. La progression la plus forte s'observe dans les fonctions de direction. Par ailleurs, on constate un rajeunissement de plus en plus net du corps professoral.

Le recrutement des enseignants montre des flux importants entre lieu de domicile et lieu de travail pour les enseignants des écoles à Bruxelles, flux nettement moins importants et très variables pour les écoles des provinces wallonnes.

• **Le parcours des élèves**

Les élèves maintenus dans l'enseignement maternel à 6 ans et entrés en première primaire à 7 ans effectuent moins souvent qu'auparavant une année complémentaire, mais sont davantage orientés vers l'enseignement spécialisé durant leur parcours dans l'enseignement primaire, que les élèves entrés à l'heure en primaire.

Dans l'enseignement qualifiant, les élèves continuent à s'orienter majoritairement vers le secteur « services aux personnes ». Dans l'enseignement en alternance (CÉFA), les secteurs « économie » et « construction » sont ceux qui attirent le plus d'élèves. Par ailleurs, des choix très contrastés quant aux secteurs d'études s'observent entre garçons et filles, ce qui pose la question de l'orientation scolaire.

L'analyse du parcours des élèves entrés en première année du premier degré de l'enseignement secondaire met en lumière des trajectoires très différentes selon que les élèves entrent en première année commune ou en première année différenciée. Une grande majorité des élèves entrés dans le premier degré différencié poursuivent leur scolarité dans la section de qualification, sans jamais être réorientés vers la section de transition.

• **L'enseignement comme source d'émancipation sociale**

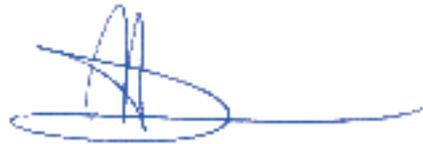
Les taux de redoublants, tant dans l'enseignement primaire que secondaire, demeure un objet de préoccupation important. Les taux de redoublants en secondaire restent inquiétants, que ce soit dans le premier degré, ou dans certaines filières des deuxième et troisième degrés. L'enseignement de forme générale produit un nombre important de redoublants alors qu'il n'en accueille qu'une faible part. Ce sont donc les formes qualifiantes qui accueillent les autres redoublants. Une forme de ségrégation s'observe à la lecture de l'indicateur sur les disparités socioéconomiques puisqu'il montre notamment que les effectifs scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles se répartissent de manière différenciée selon l'indice socioéconomique du lieu de résidence des élèves.

- **La gouvernance du système éducatif**

Sur base des perspectives de population, on note que le niveau maternel verrait une diminution de 1,3 % de sa population scolaire d'ici 2020-2021. Au niveau primaire, les effectifs augmenteraient de 3,3 % entre 2014-2015 et 2020-2021 ; au niveau secondaire, cette croissance serait de 3,9 % pour la même période.

Concernant le coût de l'enseignement, la Fédération Wallonie-Bruxelles a consacré 7,3 milliards d'euros au système éducatif en 2015. Le coût engendré par les échecs scolaires peut être approché en imputant le coût moyen d'une année supplémentaire à chaque redoublant. Il s'évalue à 44,4 millions d'euros dans le primaire et à 337,5 millions d'euros dans le secondaire. La lutte contre le redoublement est une des priorités majeures du Pacte pour un Enseignement d'excellence.

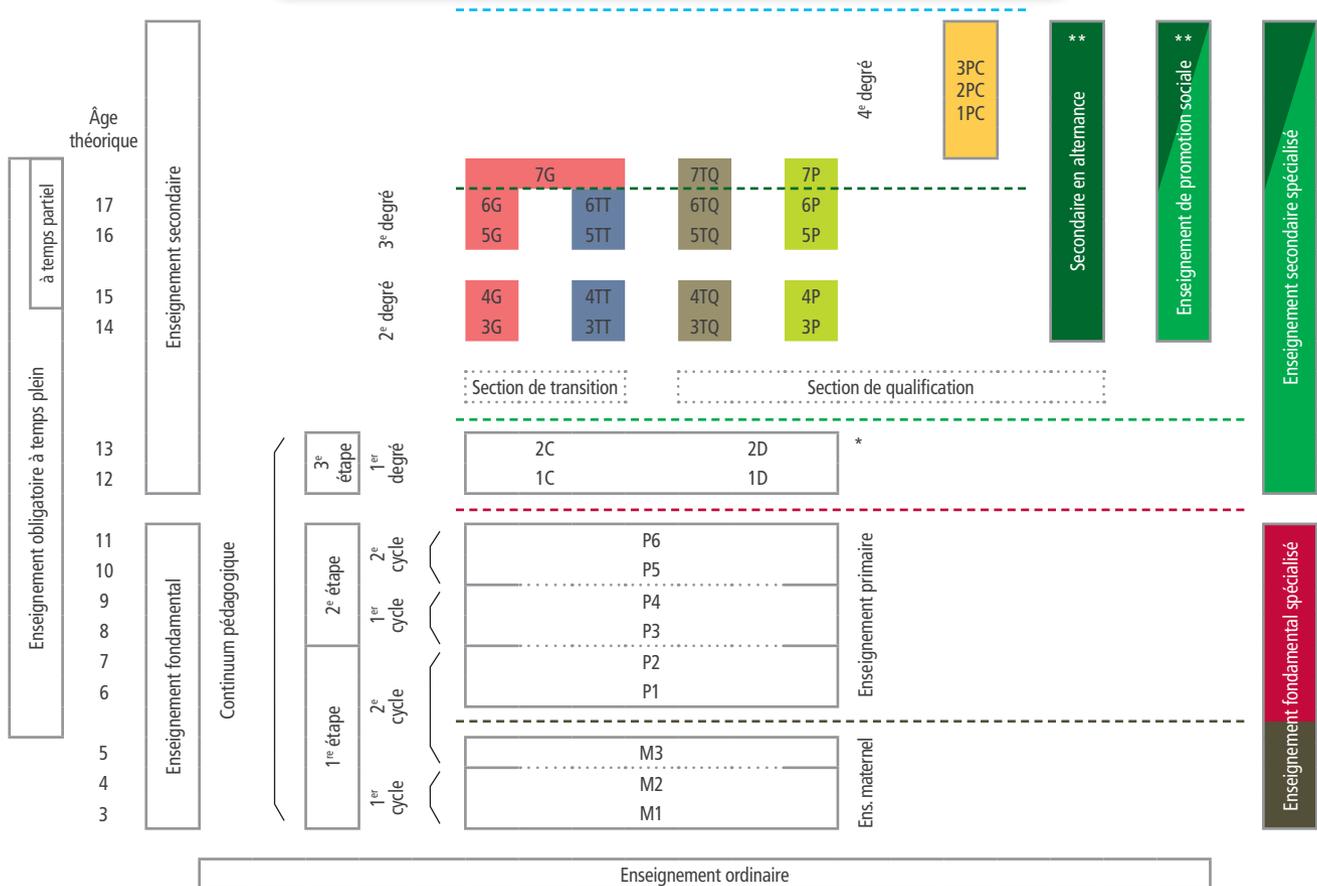
On peut conclure que les éléments marquants de cette édition 2016 des *Indicateurs de l'enseignement* sont particulièrement pertinents en regard des travaux du Pacte pour un Enseignement d'excellence.



Marie-Martine SCHYNS
Ministre l'Éducation

Structure de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles

L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ET SECONDAIRE



- G = Forme générale
- TT = Forme technique ou artistique de transition
- TQ = Forme technique ou artistique de qualification
- P = Forme professionnelle

- = CITE 0
- = CITE 1
- = CITE 2
- = CITE 3
- = CITE 4
- = CITE 6
- = CITE 7
- = CITE 8

* Depuis 2008-2009, le 1^{er} degré de l'enseignement secondaire ordinaire comprend :

- la 1C et la 2C, 1^{re} et 2^e années communes ;
- la 1D et la 2D, 1^{re} et 2^e années différenciées.

Précédemment, le 1^{er} degré se présentait comme ci-contre :

2C	2P
1A	1B

où la 1C se nommait 1A ; il existait également la 1B (« classe d'accueil ») et la 2P (2^e professionnelle).

La CITE (Classification Internationale Type de l'Éducation), conçue par l'UNESCO, sert d'instrument de classement permettant de rassembler, de compiler et de mettre en forme les statistiques éducatives tant dans les différents pays que sur le plan international.

** L'entrée dans l'enseignement en alternance et de promotion sociale est possible à partir de 15 ans.

L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

Type d'enseignement	Niveau maternel	Niveau primaire	Niveau secondaire	s'adresse aux élèves atteints
1	non	oui	oui	« de retard mental léger »
2	oui	oui	oui	« de retard mental modéré ou sévère »
3	oui	oui	oui	« de troubles du comportement et/ou de la personnalité »
4	oui	oui	oui	« de déficience physique »
5	oui	oui	oui	« de maladies ou convalescents »
6	oui	oui	oui	« de déficiences visuelles »
7	oui	oui	oui	« de déficiences auditives »
8	non	oui	non	« de troubles des apprentissages »

L'enseignement fondamental spécialisé est organisé en quatre degrés de maturité (pour l'enseignement de type 2, les degrés de maturité différent)

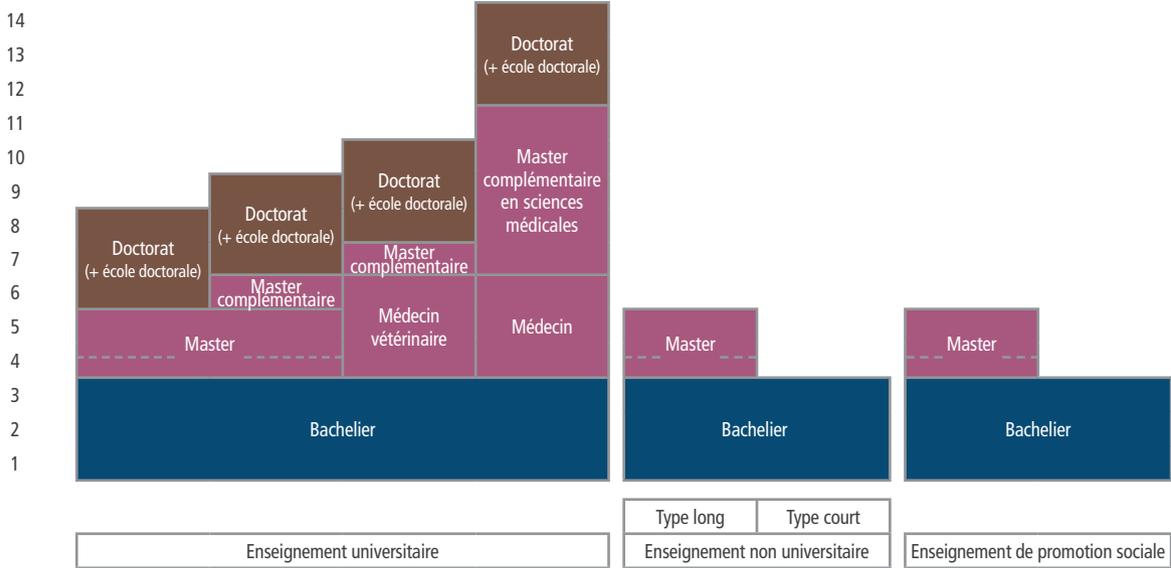
- maturité I : niveaux d'acquisition de l'autonomie et de la socialisation
- maturité II : niveaux d'apprentissages préscolaires
- maturité III : éveil des premiers apprentissages scolaires (initiation)
- maturité IV : approfondissements

L'enseignement secondaire spécialisé est organisé en quatre formes, prenant en compte le projet personnel de l'élève

- la forme 1 : enseignement d'adaptation sociale CITE 2
- la forme 2 : enseignement d'adaptation sociale et professionnelle CITE 2
- la forme 3 : enseignement professionnel CITE 2 CITE 3
- la forme 4 : enseignement général, technique, artistique ou professionnel CITE 2 CITE 3

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Années d'études



Pour de plus amples informations, consultez le site www.enseignement.be

Les indicateurs des publications antérieures (de 2006 à 2015) se trouvent sur le site www.enseignement.be.
Cette publication est conforme à la nouvelle orthographe.

Sommaire

GÉNÉRALITÉS

1.	Taux de scolarisation et taux de participation en Fédération Wallonie-Bruxelles	12
2.	Évolution et perspectives de la population scolaire de l'enseignement fondamental et secondaire	14
3.	Le cout de la scolarité à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles	16

PUBLICS

4.	Population scolaire dans l'enseignement fondamental et secondaire	18
5.	Répartition différenciée des effectifs scolaires entre les différents niveaux, types et formes d'enseignement secondaire	20
6.	Publics de l'enseignement spécialisé : effectifs et âges	22
7.	Publics de l'enseignement spécialisé : types, niveaux et intégration	24
8.	Disparités socio-économiques dans l'enseignement fondamental et secondaire	26
9.	Publics des différents secteurs de l'enseignement secondaire technique et professionnel	28

PARCOURS

10.	Retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice	30
11.	Redoublants dans l'enseignement ordinaire de plein exercice	32
12.	Redoublement généré dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice	34
13.	Changements d'établissement dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles	36
14.	Situations scolaires, trois ans plus tard, de deux cohortes d'élèves entrés en première année primaire ordinaire	38
15.	Flux entre enseignements ordinaire et spécialisé dans l'enseignement de type 8	40
16.	Parcours d'élèves entrés en première année du premier degré commun et différencié de l'enseignement secondaire	42
17.	Sorties prématurées de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice	44

RÉSULTATS

18.	Évaluation externe pour l'obtention du Certificat d'Études de Base (CEB) - 2015	46
19.	Obtention du Certificat d'Études de Base	48
20.	Attestations d'orientation délivrées par les Conseils de classe dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice	50
21.	Certification en sixième année de l'enseignement secondaire	52
22.	Compétences des élèves de 15 ans – PISA 2015	54
23.	Les filles et les garçons de 15 ans face aux sciences – PISA 2015	56

PERSONNELS

24.	Fréquentation et certification dans l'ensemble des filières pédagogiques	58
25.	Diplômes des enseignants de l'enseignement fondamental	60
26.	Diplômes des enseignants de l'enseignement secondaire	62
27.	Nombre de charges enseignantes et ratios élèves / ETP enseignant dans l'enseignement ordinaire et spécialisé	64
28.	Stabilité des équipes pédagogiques de l'enseignement secondaire	66
29.	Âge des enseignants de l'enseignement ordinaire et spécialisé	68
30.	Représentation du personnel féminin dans les différentes fonctions de l'enseignement ordinaire et spécialisé	70
31.	Flux domicile-travail des enseignants de l'enseignement obligatoire	72

ORGANISATIONS

32.	Population scolaire par réseau dans l'enseignement fondamental et secondaire en 2014-2015	74
-----	---	----

Taux de scolarisation et taux de participation en Fédération Wallonie-Bruxelles

En Fédération Wallonie-Bruxelles, l'enseignement est caractérisé par la scolarisation de la grande majorité des jeunes âgés de 3 à 17 ans. Le taux de scolarisation des jeunes âgés de 18 à 22 ans inscrits dans l'enseignement supérieur est compris, quant à lui, entre 31 % et 54 %. L'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles attire des jeunes provenant de l'étranger, mais aussi de la Région flamande et des communes germanophones. Le taux de participation de la population âgée de 12 à 17 ans dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'élève à 96 % en Wallonie (hors communes germanophones) et à 76 % en Région de Bruxelles-Capitale.

Le financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est en partie établi en fonction du nombre d'élèves de 6 à 17 ans¹ régulièrement inscrits dans ses établissements scolaires. Cet indicateur présente un aperçu des taux de scolarisation en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il permet également d'analyser le phénomène du retard scolaire.

Taux de scolarisation² par niveau dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles (fig. 1.1)

Cet indicateur s'intéresse au rapport entre la population scolarisée dans un établissement organisé ou subventionné par la FW-B et la population résidant en FW-B, selon l'âge et le niveau d'enseignement. Le taux de scolarisation calculé dans cet indicateur peut être supérieur à 100 %. C'est le cas lorsque le nombre d'élèves scolarisés en FW-B dépasse le nombre de jeunes résidant en FW-B. Cette situation peut notamment s'expliquer par les migrations d'élèves entre la Fédération Wallonie-Bruxelles d'une part, et les autres communautés (flamande et germanophone) et pays limitrophes d'autre part.

En 2014-2015, la grande majorité des enfants sont inscrits dans l'enseignement maternel à partir de 3 ans. À 5 ans, environ 1 % ont déjà entamé des études primaires. À 11 ans, 2 % des enfants sont inscrits en première année de l'enseignement secondaire. En revanche, à 12 ans, 25 % des élèves ont cumulé un retard puisqu'ils sont toujours en primaire. Cette proportion est de 3 % pour les élèves de 13 ans. Entre 14 et 16 ans, les taux de scolarisation sont supérieurs à 100 %. À partir de 18 ans, qui correspond à la fin de l'obligation scolaire, les taux de scolarisation diminuent fortement. À l'âge théorique d'entrée dans l'enseignement supérieur (18 ans), le taux de scolarisation est de 90 %. Ce taux élevé reflète un retard scolaire important puisque 59 % des jeunes de 18 ans fréquentent encore l'enseignement secondaire. Le taux d'élèves en secondaire se résorbe ensuite lentement et devient négligeable à partir de 24 ans.

Avec des taux de scolarisation compris entre 31 et 54 % pour les jeunes de 18 à 22 ans recensés dans l'enseignement supérieur, la FW-B occupe une des premières places parmi les pays de l'OCDE. Cette position est due en grande partie au développement de l'enseignement supérieur de type court. Pour ces jeunes de 18 à 22 ans, ce type d'études concerne la moitié des étudiants de l'enseignement supérieur.

Répartition des élèves de l'enseignement de plein exercice et en alternance de la Fédération Wallonie-Bruxelles selon le lieu de domicile en 2014-2015 (fig. 1.2)

Quels que soient le niveau et la forme d'enseignement fréquentés dans l'enseignement obligatoire, environ trois quarts des élèves de la FW-B vivent en Région wallonne, un cinquième des élèves habitent dans la Région de Bruxelles-Capitale, environ 3 % sont domiciliés en Région flamande et 3 % sont domiciliés à l'étranger.

C'est la part des élèves domiciliés à l'étranger et qui fréquentent notre système d'enseignement qui varie le plus selon le niveau et la forme d'enseignement : elle représente 1 % de la population scolarisée dans l'enseignement fondamental ordinaire, 3 % dans le secondaire ordinaire, 6 % dans le spécialisé et 13 % dans le supérieur.

Taux de participation des élèves domiciliés en Belgique dans l'enseignement obligatoire (de plein exercice et en alternance) et dans l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles, selon le lieu de domicile en 2014-2015 (fig. 1.3)

Le taux de participation à l'enseignement en FW-B des élèves âgés de 3 à 5 ans, qui ne sont pas soumis à l'obligation scolaire, est de 97 % pour les enfants domiciliés en Région wallonne (hors communes germanophones) et de 73 % en Région de Bruxelles Capitale.

Pour la tranche d'âges 6-11 ans, le taux de participation est de 97 % en Région wallonne (hors communes germanophones) et de 75 % pour la Région de Bruxelles-Capitale. En ce qui concerne la population âgée de 12 à 17 ans, le taux de participation s'élève à 96 % en Région wallonne (hors communes germanophones), et à 76 % en Région de Bruxelles-Capitale. Le solde correspond à la part d'élèves scolarisés en Communauté flamande ou germanophone, dans l'enseignement privé, à l'IFAPME, au SFPME, à l'étranger ou encore dans l'enseignement à domicile.

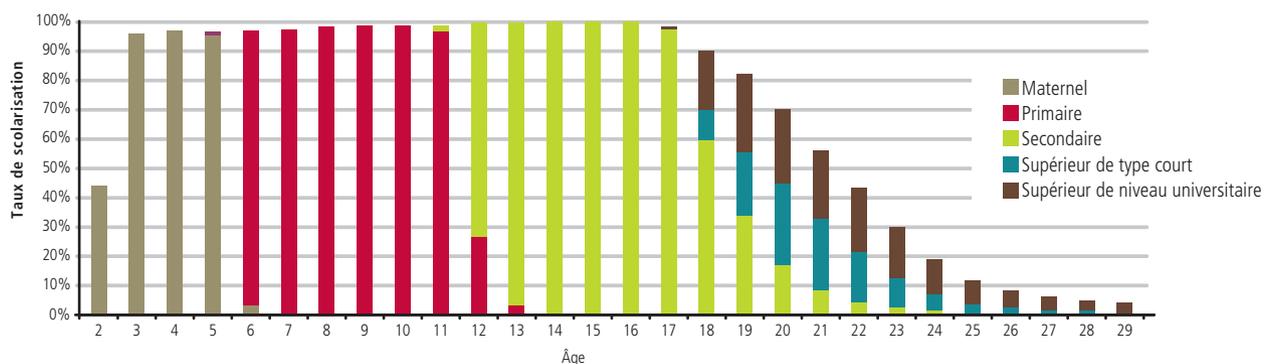
Pour la population âgée de 18 à 25 ans, ils sont respectivement 42 % en Région wallonne (hors communes germanophones) et 35 % en Région de Bruxelles-Capitale à être encore inscrits dans l'enseignement en FW-B.

1 Les élèves sont soumis à l'obligation scolaire lorsqu'ils atteignent l'âge de 6 ans et jusqu'à leurs 17 ans révolus.

2 Le taux de scolarisation est le résultat, exprimé en pourcentage, du rapport entre la population scolarisée dans un établissement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles et la population résidant en Fédération Wallonie-Bruxelles, selon l'âge. Par population scolarisée, on entend des élèves de la FW-B qui sont domiciliés en FW-B mais également dans d'autres entités. Par population résidant en FW-B, on entend des jeunes domiciliés en FW-B qui sont scolarisés en FW-B mais également dans d'autres entités. L'âge considéré est exprimé en années révolues au 1^{er} janvier. La population totale est celle inscrite au Registre national le 1^{er} janvier. En Région bruxelloise, la population a été répartie linguistiquement selon la clé suivante : 90 % pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, 10 % pour la Communauté flamande.

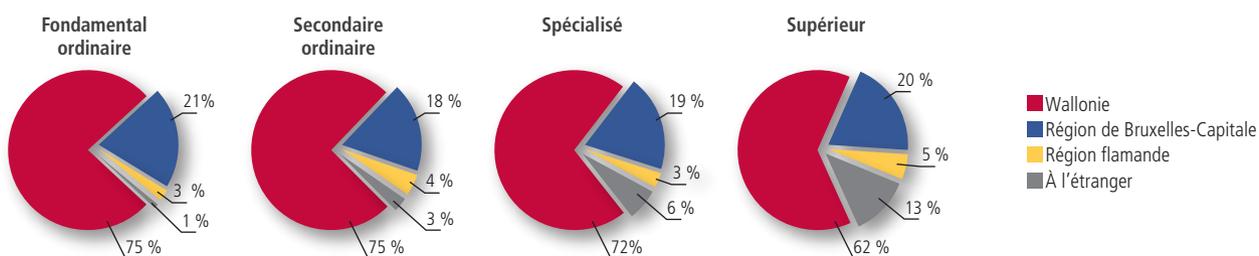
3 Le taux de participation est le résultat, exprimé en pourcentage, du rapport entre la population scolarisée dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui réside dans une entité territoriale et la population démographique du même âge résidant dans la même entité territoriale.

1.1 Taux de scolarisation par niveau dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles en 2014-2015



À 12 ans, le taux de scolarisation dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles est de 100 %, dont 75 % correspond à une inscription dans l'enseignement secondaire et 25 % à une inscription dans l'enseignement primaire.

1.2 Répartition des élèves de l'enseignement de plein exercice et en alternance de la Fédération Wallonie-Bruxelles selon le lieu de domicile en 2014-2015



Dans l'enseignement spécialisé, 72 % des élèves sont domiciliés en Wallonie, 19 % en Région de Bruxelles-Capitale, 3 % en Région flamande et 6 % sont domiciliés à l'étranger.

1.3 Taux de participation des élèves domiciliés en Belgique dans l'enseignement obligatoire (de plein exercice et en alternance) et dans l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles, selon le lieu de domicile en 2014-2015

	3-5 ans	6-11 ans	12-17 ans	18-25 ans
Région wallonne (hors communes germanophones)	97 %	97 %	96 %	42 %
Région de Bruxelles-Capitale	73 %	75 %	76 %	35 %
Communes germanophones	7 %	6 %	12 %	18 %
Région flamande	2 %	2 %	3 %	2 %

En Wallonie (hors communes germanophones), 97 % de la population âgée entre 6 et 11 ans sont présents dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ; ce taux de participation est de 75 % en Région de Bruxelles-Capitale, de 6 % dans les communes germanophones et de 2 % en Région flamande.

De 2008-2009 à 2014-2015, la population scolaire de l'enseignement fondamental et secondaire a augmenté de 4,2 % et le scénario retenu en matière de perspectives de population scolaire fait apparaître, à l'horizon 2020-2021, une croissance de 2,6 % des effectifs scolaires par rapport à 2014-2015. La population scolaire diminuerait de -1,3 % dans le maternel et augmenterait de 4,5 % dans le primaire et de 3 % dans le secondaire. Ces variations de population présentent cependant des écarts importants selon la région et l'arrondissement de domicile de l'élève.

Ces dernières années la population scolaire de l'enseignement fondamental et secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles présente une croissance continue. En appliquant les perspectives démographiques établies dans l'étude de la Direction générale Statistique et Information économique¹ (DGSIE), un scénario d'évolution de population a été appliqué aux élèves recensés en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les perspectives de population ont été étudiées pour l'enseignement maternel, primaire et secondaire (en ce compris le spécialisé et l'alternance).

Le taux de scolarisation, par âge, par région et par arrondissement de domiciliation (pour les régions de Bruxelles-Capitale et wallonne), observé dans les écoles organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2014-2015 a été appliqué sur les perspectives démographiques de 2020-2021. Ce scénario maintient constants d'une part les flux entrants et sortants d'élèves domiciliés à l'étranger étudiant en Fédération Wallonie-Bruxelles et d'autre part la migration des élèves entre régions et arrondissements.

Évolution de la population scolaire par niveau selon le lieu de domicile (fig. 2.1)

Entre 2008-2009 et 2014-2015, la population scolaire considérée a augmenté de 4,2 % mais avec des différences selon les niveaux : au niveau maternel +6,3 %, au primaire +4,5 % et au secondaire +3 %. La population scolaire domiciliée en Région flamande est en augmentation sur les 6 dernières années, quel que soit le niveau.

En 2020-2021 (soit, dans six ans), la population scolaire devrait, globalement, croître de 2,6 % : -1,3 % au niveau maternel, +3,3 % au niveau primaire, +3,9 % au niveau secondaire.

Évolution et perspectives de la population scolaire par niveau et par lieu de domicile pour les élèves domiciliés en régions de Bruxelles-Capitale et wallonne (fig. 2.2)

Au niveau maternel, en 6 ans, la population a augmenté fortement en Région de Bruxelles-Capitale (+14,2 %) et dans une moindre mesure dans les arrondissements de Liège, de Bastogne et de Verviers (+10,6 %, +6,4 % et +5,3 %).

Par contre une diminution d'effectifs s'observe dans les arrondissements de Virton (-6,7 %) et de Tournai (-3,8 %). Dans six ans (en 2020-2021), l'arrondissement de Neufchâteau présenterait une augmentation de ses effectifs (+4,2 %) de même que l'arrondissement de Marche-en-Famenne (+3,9 %) alors que l'arrondissement de Virton subirait une diminution importante (-10,8 %) ainsi que, dans une moindre mesure, l'arrondissement de Thuin (-8,3 %).

Au niveau primaire, entre 2008-2009 et 2014-2015, la population a particulièrement augmenté dans les arrondissements de Bruxelles et Mouscron (+12,3 % et +8,2 %). Par contre une diminution d'effectifs s'observe dans l'arrondissement de Marche-en-Famenne (-2,4 %). En 2020-2021, la Région de Bruxelles-Capitale présenterait une augmentation de ses effectifs par rapport à 2014-2015 (+9,9 %) de même que les arrondissements de Liège et Bastogne (+7,3 % et +5 %) alors que les arrondissements de Virton et Tournai subiraient une diminution (-8,9 % et -5 %).

Au niveau secondaire, entre 2008-2009 et 2014-2015, la population a augmenté le plus fortement dans les arrondissements d'Ath, de Bruxelles et d'Arlon, (+7,8 %, +7,1 % et +6,9 %). Par contre une diminution d'effectifs s'observe dans l'arrondissement de Nivelles (-1,2 %). En 2020-2021, la Région de Bruxelles-Capitale ainsi que les arrondissements de Mouscron et de Neufchâteau présenteraient une augmentation des effectifs par rapport à 2014-2015 (+11,9 %, +8,3 % et +7,9 %) alors que les arrondissements de Verviers et de Marche-en-Famenne subiraient une diminution (-3,6 % et -3,1 %).

Ces données peuvent participer à l'analyse des besoins en termes de places et d'encadrement à prévoir pour accueillir la population scolaire, en prenant en compte les spécificités locales. Il est évident que ces perspectives nécessiteront une adaptation périodique aux dernières hypothèses démographiques de la DGSIE et du Bureau du Plan.

1 Perspectives de population 2015-2060 : perspectives, Bureau fédéral du Plan ; SPF Economie - Direction Générale Statistique.

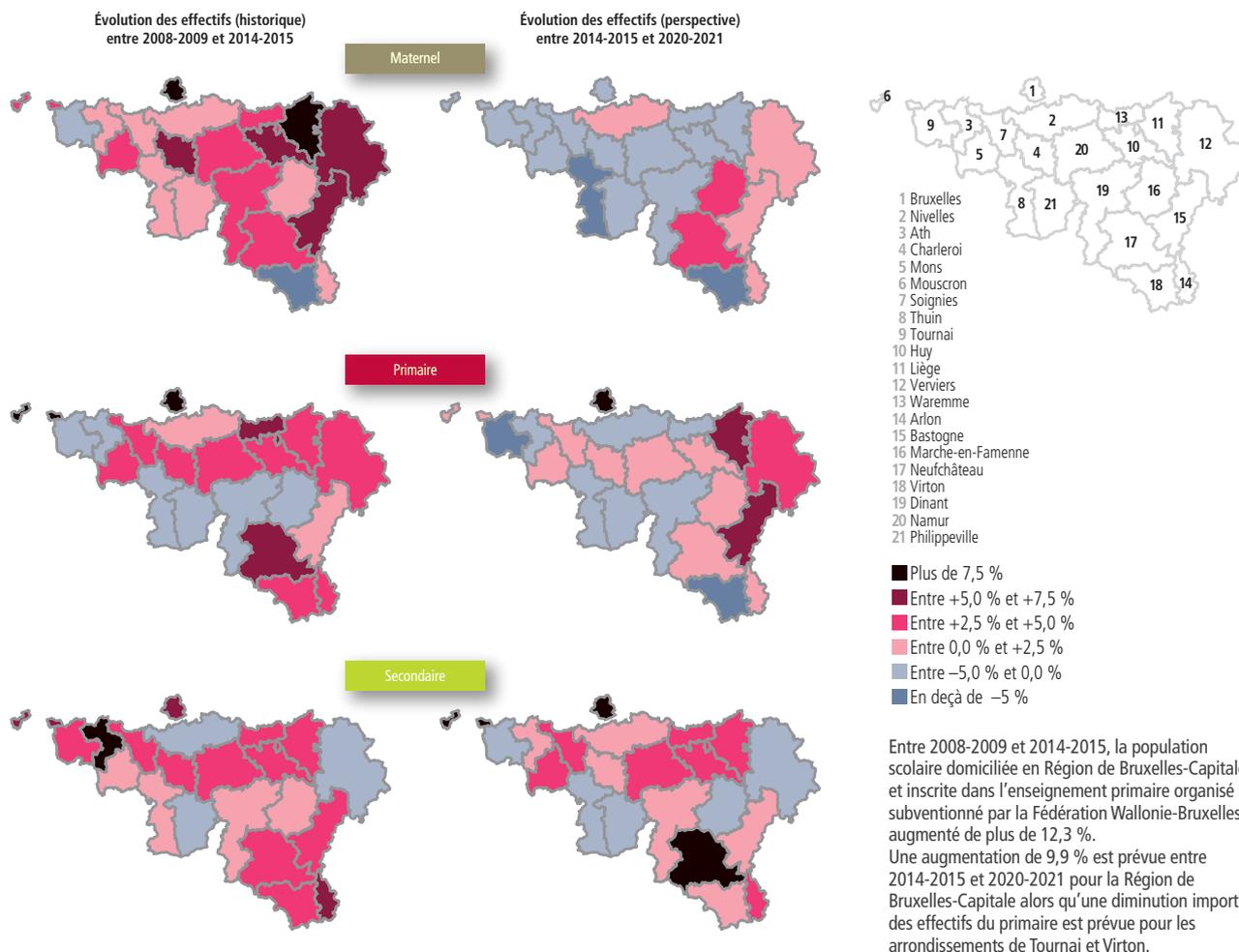
La base de départ de ces perspectives de la population est la situation au 1^{er} janvier 2015. Ces perspectives sont fondées sur une connaissance détaillée de la situation démographique actuelle et des hypothèses relatives aux composantes du mouvement démographique que sont la mortalité, la fécondité, les migrations internes et internationales. Ces perspectives tiennent compte de la naturalisation et de la régularisation des sans-papiers. Les calculs sont effectués par sexe, par âge et par arrondissement. Il est primordial de considérer ces perspectives d'évolution de la population scolaire avec prudence.

2.1 Évolution de la population scolaire par niveau selon le lieu de domicile

Niveaux	Domicile	Effectifs 2008-2009		Effectifs 2014-2015		Perspective 2020-2021
Maternel	Région wallonne	135 168		140 575		138 307
	Région de Bruxelles-Capitale	37 718	➔	43 084	➔	42 985
	Région flamande	4 056	+6,3 %	4 165	-1,3 %	4 067
	Étranger	1 402		1 720		1 720
Primaire	Région wallonne	246 809		252 886		256 568
	Région de Bruxelles-Capitale	61 044	➔	68 554	➔	75 368
	Région flamande	9 400	+4,5 %	9 635	+3,3 %	10 218
	Étranger	3 019		3 462		3 462
Secondaire	Région wallonne	275 144		281 525		287 536
	Région de Bruxelles-Capitale	63 998	➔	68 521	➔	76 645
	Région flamande	15 598	+3,0 %	16 010	+3,9 %	16 654
	Étranger	11 150		10 946		10 946
TOTAL	Région wallonne	657 121		674 986		682 411
	Région de Bruxelles-Capitale	162 760	➔	180 159	➔	194 998
	Région flamande	29 054	+4,2 %	29 810	+2,6 %	30 938
	Étranger	15 571		16 128		16 128

En 2008-2009, 135 168 élèves domiciliés en Région wallonne fréquentent l'enseignement maternel dans une école organisée ou subventionnée par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce serait le cas de 138 307 enfants en 2020-2021.

2.2 Évolution et perspectives de la population scolaire par niveau et par lieu de domicile pour les élèves domiciliés en régions de Bruxelles-Capitale et wallonne



En 2015, la Fédération Wallonie-Bruxelles a consacré 7 287 millions € à son système éducatif. La dépense moyenne par élève/étudiant varie de 3 300 € à 7 200 € du maternel au secondaire ordinaire et de 5 400 € à 7 550 € dans l'enseignement supérieur. L'enseignement spécialisé coûte quant à lui 15 400 €, en moyenne par élève. Ainsi, une scolarité menée sans redoublement de l'entrée en maternelle au terme de l'enseignement secondaire supérieur s'évalue à 78 300 € par élève (à charge de la FW-B). Sans redoublement, le cout moyen de ce parcours prolongé jusqu'au titre de bachelier de type court s'élève à 94 300 € tandis qu'un parcours menant au master varie de 105 100 à 116 000 €, respectivement hors ou au sein d'une université. L'échec scolaire a généré un surcout d'environ 385,6 millions € dans l'enseignement obligatoire ordinaire de plein exercice.

Dépenses totales de la Fédération Wallonie-Bruxelles et dépenses globales d'enseignement, en milliers d'euros courants en 2015

(fig. 3.1)

Les dépenses annuelles globales de l'enseignement s'élèvent à 7 287 millions € représentant, en 2015, une part de 75,3 % des dépenses totales (9 682 millions €) de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B). Les traitements des personnels de l'enseignement directement payés par le Ministère de la FW-B (c.-à-d. hors salaires liquidés par les établissements à charge de leurs dotations et subventions de fonctionnement pour leur personnel de maîtrise, de service... et hors universités¹) représentent 5 435,7 millions €, soit une part de 82,7 % des dépenses globales de l'enseignement (hors universités).

Évolution du cout annuel moyen par élève/étudiant à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en euros courants, de 2005-2006 à 2014-2015 (fig. 3.2)

Le cout annuel par élève/étudiant est calculé pour chaque niveau d'enseignement de plein exercice, à charge seule de la FW-B. En 2015, il est obtenu en divisant, par l'ensemble des effectifs 2014-2015, la partie des dépenses destinées à l'enseignement au sens strict dans chacun des niveaux. Sont principalement exclus du cout unitaire, les services communs de l'administration, l'inspection, les affaires générales, la recherche en éducation, le pilotage de l'enseignement, les bâtiments scolaires, les allocations et prêts d'études, l'inspection médicale et la recherche scientifique². Il a été calculé globalement par niveau de scolarité indépendamment de la forme (générale, technique de transition, technique de qualification ou professionnelle) suivie dans le secondaire et indépendamment du type (court ou long) et du domaine d'études suivis dans le supérieur.

Les couts globaux du secondaire doivent être nuancés par le fait que la FW-B octroie aux écoles des moyens de fonctionnement plus importants par élève du qualifiant, au vu des équipements nécessaires à son apprentissage. De la même façon, les moyens de fonctionnement alloués aux établissements d'enseignement supérieur sont pondérés en fonction du type d'enseignement et du domaine d'études suivis, générant des dépenses par étudiant différentes. Le cout de l'année scolaire 2014-2015 varie de 3 275 € par élève en maternel à 7 550 € par étudiant en université. Le cout engendré par l'enseignement spécialisé qui nécessite un encadrement et une infrastructure renforcés, s'évalue à 15 356 € par élève.

Évolution du cout annuel moyen par élève/étudiant à prix constants (fig. 3.3)

Sur les 10 ans observés hors inflation, le cout par élève du fondamental ordinaire a augmenté de 6,6 % (pour un accroissement des effectifs élèves de 5,8 %). Dans l'enseignement secondaire ordinaire, ce cout a crû de 0,6 %

(pour une population quasi équivalente à celle de 2005-2006). Le cout unitaire de l'enseignement spécialisé a augmenté de 6,9 % depuis 2006 (pour une augmentation d'effectifs de 16,2 %). Concernant l'enseignement supérieur, il convient de rappeler le principe de financement par enveloppe fermée avec, pour conséquence, un cout moyen par étudiant principalement influencé par le nombre d'étudiants. Les effectifs ayant considérablement augmenté (de 14,6 % hors universités et de 37,0 %, en universités), le cout par étudiant a diminué de 6,5 % et de 20,0 %, respectivement en dix ans.

Cout cumulé théorique moyen de scolarités types (fig. 3.4)

Le cumul des dépenses annuelles par niveau d'enseignement permet d'estimer la dépense théorique totale de plusieurs scolarités types, sur la base des couts de 2014-2015. Par conséquent, un diplôme de l'enseignement secondaire obtenu après 15 ans de scolarité (depuis le maternel) génère un cout moyen de 78 255 € à charge de la FW-B. La même durée de scolarisation dans l'enseignement spécialisé représente, quant à elle, un montant moyen de 230 334 €. Les études menant au titre de bachelier de type court (en 18 ans) et de master (en 20 ans) hors universités engendrent un cout moyen total de 94 343 et de 105 068 €. Un master obtenu à l'université s'évalue à 116 003 €. Ces divergences sont à interpréter en gardant à l'esprit le financement par enveloppe fermée combiné à un nombre d'étudiants plus élevé hors universités (dont trois quarts suivent du type court) représentant à enveloppe constante un cout moyen par étudiant plus faible.

Évolution du cout engendré par le retard scolaire et le redoublement (fig. 3.5)

Au-delà du cout théorique, il y a lieu de prendre en compte les couts supplémentaires produits par le redoublement et le retard scolaire qui en découle. En 2014-2015, les élèves de l'enseignement maternel ordinaire ayant atteint l'âge de 6 ans (ou plus) en 2014, peuvent être considérés maintenus en 3^e maternelle. Ils représentent 1 101 élèves, soit 88 de moins qu'en 2014. Le cout unitaire de 3 275 € attribué à ces élèves génère un surcout de 3,6 millions €. Sur les 3 dernières années observées, le taux de redoublement s'est stabilisé dans le primaire autour de 3,3 %. Dans le secondaire, la diminution s'est poursuivie (de 13,8 à 13,3 %). En 2015, le cout engendré par ces échecs scolaires peut être approché en imputant le cout moyen d'une année supplémentaire à chaque redoublant. Il s'évalue à 44,4 millions € dans le primaire et à 337,6 millions € dans le secondaire (hors CÉFA). Ces surcouts représentent un dixième du budget strictement consacré à ces niveaux d'enseignement ordinaire et sont sous-estimés au secondaire par le fait que le redoublement le plus fréquent s'observe en 3^e, 4^e et 5^e années de l'enseignement qualifiant (plus coûteux que celui de transition).

1 Les universités liquident directement les traitements de leurs personnels.

2 Sauf celle directement à charge des allocations de fonctionnement des établissements supérieurs.

3.1 Dépenses totales de la Fédération Wallonie-Bruxelles et dépenses globales d'enseignement, en milliers d'euros courants en 2015

	2015	Plein exercice							Horaires réduits Sec.art. + Prom soc + Ens. à dist	Centres PMS + Fonds bâtiments scolaires
		Obligatoire					Supérieur			
		Maternel	Primaire	Secondaire		Spécialisé	Hors universités	Universités		
Enseignement	6 759 247	617 015	1 338 810	2 536 875	49 767	543 189	511 759	692 645	287 097	182 090
	100 %	9,1 %	19,8 %	37,5 %	0,7 %	8,0 %	7,6 %	10,2 %	4,2 %	2,7 %
Administration, Inspection, services communs	387 491									
Recherche scientifique	140 002									
Dépenses globales d'enseignement	7 286 739			75,3 %						
dont traitements liquidés par le MFW-B	5 435 660	82,7 % des dépenses globales d'enseignement (hors universités) ¹								
Dépenses totales du MFW-B	9 681 841			100 %						

¹ Les salaires des personnels de l'enseignement universitaire sont directement gérés par les institutions.

En 2015, les dépenses globales d'enseignement à charge de la FW-B s'élevaient à 7 286 739 milliers d'euros, soit une part de 75,3 % des dépenses totales du MFW-B.

3.2 Évolution du cout annuel moyen par élève/étudiant à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en euros courants, de 2005-2006 à 2014-2015

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Fondamental ordinaire	3 078	3 189	3 309	3 404	3 534	3 653	3 813	3 863	3 902	3 867
Maternel	2 548	2 669	2 774	2 880	2 975	3 043	3 174	3 235	3 259	3 275
Primaire	3 387	3 490	3 617	3 710	3 862	4 016	4 195	4 238	4 288	4 218
Secondaire ordinaire	6 058	6 249	6 574	6 721	6 990	7 112	7 306	7 316	7 305	7 187
Plein exercice	6 080	6 285	6 612	6 755	7 026	7 138	7 335	7 362	7 334	7 233
En alternance	4 763	4 802	5 131	5 420	5 609	6 099	6 129	5 555	6 182	5 421
Spécialisé	12 185	12 590	13 264	13 564	13 941	14 339	14 951	15 110	15 289	15 356
Supérieur (hors universités)	4 868	5 096	5 265	5 549	5 429	5 538	5 592	5 481	5 494	5 363
Universités	8 008	8 053	8 280	8 217	7 975	7 937	7 992	7 832	7 789	7 550

En 2014-2015, le cout annuel moyen à charge de la FW-B d'un élève de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice s'élève à 7 233 €.

3.3 Évolution du cout annuel moyen par élève/étudiant à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à prix constants (base de 2006)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Fondamental ordinaire	100,0	101,8	101,4	103,7	105,8	106,2	108,0	108,0	108,7	106,6
Maternel	100,0	102,9	102,6	105,9	107,6	106,8	108,5	109,3	109,6	109,0
Primaire	100,0	101,2	100,7	102,7	105,1	106,1	107,9	107,7	108,5	105,7
Secondaire ordinaire	100,0	101,4	102,3	104,0	106,4	105,0	105,1	104,0	103,4	100,6
Plein exercice	100,0	101,6	102,5	104,1	106,5	105,0	105,1	104,2	103,4	100,9
En alternance	100,0	99,1	101,6	106,7	108,6	114,6	112,1	104,4	111,3	96,6
Spécialisé	100,0	101,5	102,6	104,3	105,5	105,3	106,9	106,7	107,6	106,9
Supérieur (hors universités)	100,0	102,9	102,0	106,8	102,8	101,8	100,1	96,9	96,8	93,5
Universités	100,0	98,8	97,5	96,2	91,8	88,7	87,0	84,2	83,4	80,0

Le cout annuel moyen à charge de la FW-B d'un élève de l'enseignement primaire a augmenté, à prix constants, de 5,7 % depuis 10 ans.

3.4 Cout cumulé théorique moyen de scolarités types à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en euros courants - 2014-2015

	Obligatoire				Supérieur			COÛT TOTAL
	Maternel ordinaire	Primaire ordinaire	Secondaire ordinaire	Spécialisé	Bachelier Hors universités	Master Hors universités	Universités	
COÛT ANNUEL / ÉLÈVE-ÉTUDIANT (€)	3 275 €	4 218 €	7 187 €	15 356 €	5 363 €	5 363 €	7 550 €	
Scolarités types:								
Secondaire ordinaire	3 ans	6 ans	6 ans					78 255 €
Secondaire spécialisé				15 ans				230 334 €
Bachelier type court	3 ans	6 ans	6 ans		3 ans			94 343 €
Master hors universités	3 ans	6 ans	6 ans		3 ans	2 ans		105 068 €
Master universités	3 ans	6 ans	6 ans				5 ans	116 003 €

En 2014-2015, le cout cumulé moyen par étudiant à charge de la FW-B d'un master obtenu dans une université s'élève à 116 003 €.

3.5 Évolution du retard scolaire de l'enseignement maternel ordinaire, du taux de redoublement de l'enseignement primaire et secondaire ordinaires (hors CÉFA) et du cout engendré par le retard scolaire à charge du budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 2005-2006 à 2014-2015

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Retard scolaire et redoublement										
Maternel ordinaire : élèves de 6 ans ou plus	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,1 %	1,1 %	1,0 %	0,9 %	0,7 %	0,6 %	0,6 %
Primaire ordinaire : redoublants	4,4 %	4,3 %	4,6 %	4,3 %	4,2 %	3,9 %	3,9 %	3,4 %	3,2 %	3,3 %
Secondaire ordinaire (hors CÉFA) : redoublants	13,4 %	13,6 %	14,0 %	13,7 %	15,3 %	15,3 %	14,6 %	13,8 %	13,7 %	13,3 %
Cout du redoublement (euros courants)										
Maternel ordinaire	6 659 105	7 220 656	7 496 026	5 840 003	5 664 164	5 736 734	5 129 313	4 179 779	3 874 522	3 605 517
Primaire ordinaire	44 894 480	45 659 583	51 442 946	48 555 900	50 078 446	48 635 092	50 343 115	45 599 042	42 802 698	44 424 514
Secondaire ordinaire (hors CÉFA)	284 197 036	298 912 881	318 506 579	317 012 949	365 692 416	372 368 046	365 335 796	350 969 773	349 160 145	337 561 920
TOTAL	335 750 621	351 793 121	377 445 550	371 408 852	421 435 026	426 739 872	420 808 224	400 748 594	395 837 364	385 591 951

En 2014-2015, le cout du redoublement à charge de la FW-B s'élève à 337 561 920 € dans l'enseignement secondaire (hors CÉFA).

Depuis dix ans, la population scolaire de l'enseignement primaire ordinaire de plein exercice est restée relativement stable, contrairement à celle de l'enseignement primaire spécialisé qui a tendance à augmenter, surtout depuis 2008-2009. Depuis dix ans, les effectifs de l'enseignement secondaire ordinaire ont diminué et ceux de l'enseignement secondaire spécialisé ont augmenté. L'enseignement secondaire en alternance a vu ses effectifs croître de près de 10 % depuis 2005-2006¹. Les 2^e et 3^e degrés de l'enseignement secondaire se caractérisent par un nombre de filles plus élevé dans la section de transition et un nombre de garçons plus élevé dans la section de qualification.

Évolution de la population scolaire² dans l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire de plein exercice de 2005-2006 à 2014-2015 (fig. 4.1)

En 2014-2015, 188 415 élèves fréquentent l'enseignement maternel, soit une croissance de 7 % par rapport à 2005-2006. Cette croissance s'élève à 0,1 % entre 2013-2014 et 2014-2015, soit 227 élèves de plus.

En dix ans, le nombre d'élèves de l'enseignement primaire a augmenté de 5 % pour atteindre 317 370 élèves en 2014-2015.

Au cours de la période, la population scolaire de l'enseignement secondaire a d'abord connu un fléchissement jusqu'en 2010-2011. Elle est en augmentation depuis 2011-2012.

Évolution de la population scolaire dans l'enseignement spécialisé³ de 2005-2006 à 2014-2015 (fig. 4.2)

Depuis 2005-2006, les effectifs de l'enseignement primaire spécialisé ont augmenté de 14 %. Ils sont passés de 15 469 en 2005-2006 à 17 656 en 2014-2015. Dans l'enseignement secondaire spécialisé, les effectifs augmentent également. En dix ans, ils passent de 14 598 à 17 538 élèves, ce qui correspond à une croissance de 20 %. En 2014-2015, le nombre d'élèves de l'enseignement secondaire spécialisé est quasi identique à celui de l'enseignement primaire spécialisé.

Évolution de la population scolaire dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice aux 1^{er}, 2^e et 3^e degrés selon la filière d'enseignement et dans l'enseignement en alternance de 2005-2006 à 2014-2015⁴ (fig. 4.3)

En 2014-2015, on compte 106 891 élèves au premier degré commun (1C-2C), et 8 864 élèves au premier degré différencié (1D-2D). Une diminution du nombre d'élèves présents en 1C-2C s'observe de 2005-2006 jusqu'en 2008-2009 (-4 %). Puis une augmentation des effectifs se produit entre 2008-2009 et 2010-2011. Les effectifs se stabilisent ensuite jusqu'en 2014-2015.

Le nombre d'élèves en 1D (1B) – 2D (2P) diminue entre 2005-2006 et 2014-2015 (-36 %).

Depuis 2008-2009⁴, une diminution plus marquée du nombre d'élèves au premier degré différencié s'observe ainsi qu'une augmentation du nombre d'élèves dans le premier degré commun. Cela peut notamment s'expliquer par

l'évolution des conditions d'accès au premier degré différencié. En effet, depuis 2008-2009, seuls les élèves qui ne disposent pas du certificat d'étude de base (CEB) peuvent y accéder, influençant ainsi le nombre d'inscrits dans le degré différencié. La progression en 1C-2C peut aussi s'expliquer par l'augmentation de la population scolaire en primaire ces dernières années.

Aux deuxième et troisième degrés, les effectifs de la section de transition (enseignements général et technique de transition) sont supérieurs aux effectifs de la section de qualification (enseignements technique de qualification et professionnel). Le nombre d'élèves en transition diminue jusqu'en 2010-2011 (-5 %) et augmente à nouveau (+4 %) jusqu'en 2014-2015, où on y dénombre 122 977 élèves.

Après une diminution des effectifs de la section de qualification entre 2006-2007 et 2011-2012 (-7 %), une légère augmentation s'est amorcée (+3 %) pour atteindre 105 426 élèves en 2014-2015.

L'enseignement en alternance (CÉFA) représente environ 3 % de l'enseignement secondaire ordinaire. Il a connu une forte augmentation en dix ans (+10 %) en passant de 8 321 à 9 180 élèves.

Évolution de l'indice de parité entre sexes (IPS) dans l'enseignement en alternance, dans l'enseignement spécialisé, et aux 1^{er}, 2^e et 3^e degrés de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice, selon la filière d'enseignement de 2005-2006 à 2014-2015 (fig. 4.4)

Au premier degré commun (1C-2C), le nombre de filles rejoint celui des garçons. L'indice de parité entre les sexes (IPS)⁵, de 2005-2006 à 2014-2015, est proche de la valeur 1. Par contre, dans le premier degré différencié (1D-2D), le nombre de filles reste, en 2014-2015, inférieur à celui des garçons⁶, soit environ 75 filles pour 100 garçons.

Dans la section de qualification, l'IPS augmente depuis une dizaine d'années pour atteindre 0,91 en 2014-2015. En 2005-2006, cet indice était de 0,88.

Dans l'enseignement en alternance, les garçons sont, en 2014-2015, deux fois plus nombreux que les filles, soit 3 098 filles pour 6 082 garçons avec un IPS de 0,51.

Dans la section de transition, la proportion est de 107 filles pour 100 garçons en 2014-2015.

1 On obtient le taux de croissance en divisant la différence entre la valeur d'arrivée et la valeur de départ, par la valeur de départ et en multipliant le résultat par 100.

2 Voir l'indicateur 2 pour connaître les perspectives d'évolution de la population scolaire de l'enseignement fondamental et secondaire.

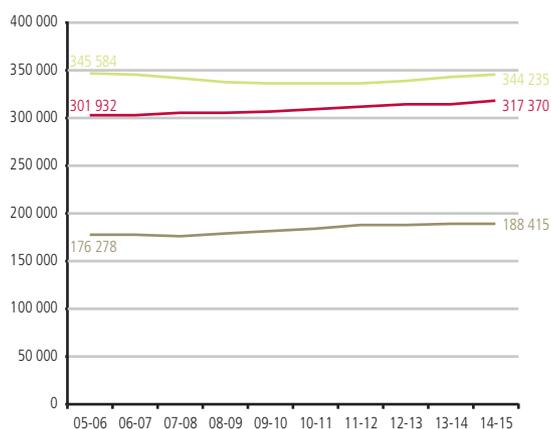
3 Voir les indicateurs 6 et 7 qui décrivent le public de l'enseignement spécialisé.

4 D'une part, la 1^{re} année du 1^{er} degré différencié correspond à la 1D depuis 2008-2009. Auparavant, il s'agissait de la classe d'accueil, appelée 1B. D'autre part, la 2^e année de ce même degré correspond à la 2D depuis 2009-2010 qui a remplacé la 2P à savoir la 2^e année professionnelle. (voir Structures de l'enseignement p. 8).

5 L'Indice de Parité entre les Sexes (IPS) est le « Rapport entre la valeur correspondant au sexe féminin et celle correspondant au sexe masculin pour un indicateur donné. Un IPS de 1 indique une parité entre les sexes » (UNESCO, 2009). Un indice de parité inférieur à 1 signifie que le nombre de filles est inférieur au nombre de garçons. Un indice supérieur à 1 signifie que le nombre de filles est supérieur au nombre de garçons.

6 Voir l'indicateur 5 qui illustre la répartition différenciée des effectifs de l'enseignement ordinaire selon l'âge et le sexe aux 2^e et 3^e degrés.

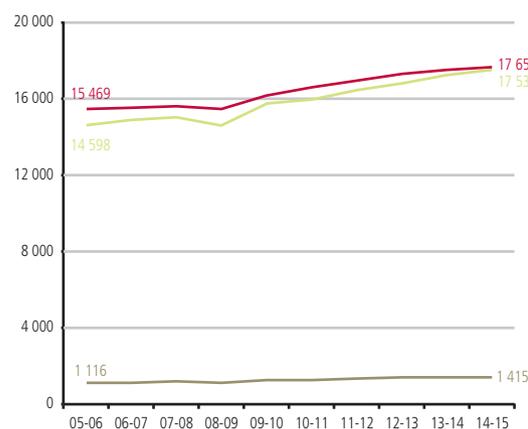
4.1 Évolution de la population scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice de 2005-2006 à 2014-2015



En 2014-2015, 344 235 élèves fréquentent l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice.

- Maternel
- Primaire
- Secondaire plein exercice

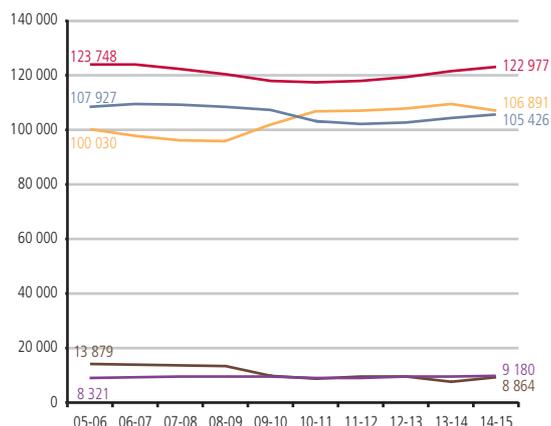
4.2 Évolution de la population scolaire dans l'enseignement spécialisé de 2005-2006 à 2014-2015



En 2014-2015, le nombre d'élèves de l'enseignement secondaire spécialisé est quasi identique à celui de l'enseignement primaire (respectivement 17 538 et 17 656).

- Maternel spécialisé
- Primaire spécialisé
- Secondaire spécialisé

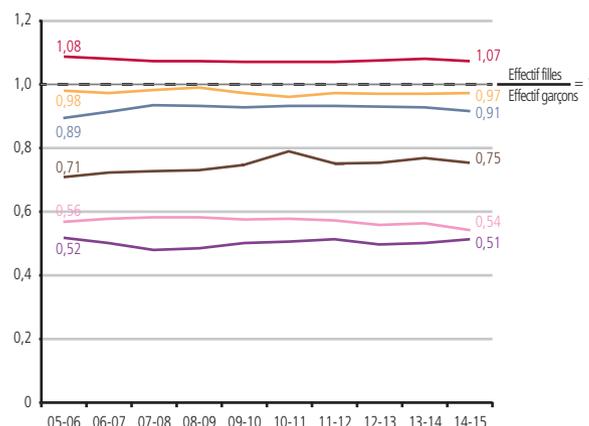
4.3 Évolution de la population scolaire dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice aux 1^{er}, 2^e et 3^e degrés et dans l'enseignement en alternance, selon la filière d'enseignement de 2005-2006 à 2014-2015



En 2014-2015, 8 864 élèves fréquentent la 1D ou la 2D. Une diminution s'observe.

- 1C(1A)-2C
- 1D(1B)-2D(2P)
- D2 et D3 de transition
- D2 et D3 de qualification
- Spécialisé (M, P, S)
- Secondaire alternance (CÉFA)

4.4 Évolution de l'indice de parité entre sexes (IPS) dans l'enseignement en alternance, dans l'enseignement spécialisé, et aux 1^{er} degré et aux 2^e et 3^e degrés, dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice, selon la filière d'enseignement de 2005-2006 à 2014-2015



En 2014-2015 l'indice de parité entre les sexes en 1D-2D est de 0,75, cela signifie que, dans l'effectif fréquentant ces deux années d'études, il y a 75 filles pour 100 garçons. La plus grande disparité entre les filles et les garçons se marque dans l'enseignement en alternance.

- 1C(1A)-2C
- 1D(1B)-2D(2P)
- D2 et D3 de transition
- D2 et D3 de qualification
- Spécialisé (M, P, S)
- Secondaire alternance (CÉFA)

La part de garçons dans les enseignements maternel et primaire est légèrement plus élevée que celle des filles, ce qui est conforme à la répartition de la population domiciliée en Fédération Wallonie-Bruxelles. Aussi, la répartition par âge est équilibrée.

Au niveau de l'enseignement secondaire de plein exercice, la répartition des effectifs se différencie selon la forme. Ainsi, la forme générale compte plus de filles que de garçons, et les élèves de 15 ans y sont les plus nombreux. À contrario, dans la forme professionnelle, caractérisée par une présence plus importante de garçons, les élèves âgés de 17 ans sont les plus nombreux.

Le décret Missions prévoit un accès égal à toutes les formations pour les filles et les garçons et une absence de hiérarchie entre établissements, formes et sections d'enseignement¹. Les pyramides des âges décrivent l'importance et la variation de caractéristiques individuelles (âge et sexe) des élèves, par forme, section et année d'études pour l'année scolaire 2014-2015.

Répartition différenciée des effectifs selon l'âge et le sexe dans l'enseignement fondamental (fig. 5.1)

L'enseignement maternel² se caractérise par une part légèrement plus importante de garçons (51,1 %) que de filles (48,9 %).

L'âge officiel d'entrée dans ce niveau d'enseignement est de deux ans et demi. Cela explique la faible proportion d'élèves de deux ans³ inscrits dans l'enseignement maternel à savoir 13,3 %. Par ailleurs, 0,6 % des élèves inscrits dans l'enseignement maternel sont âgés de six ans et seront donc en retard scolaire⁴ dès le début de leur parcours dans l'enseignement primaire.

Comme dans l'enseignement maternel, la population de l'enseignement primaire est composée d'une proportion légèrement supérieure de garçons. La distribution de la proportion d'élèves par âge entre six et onze ans est homogène : chaque tranche d'âge représente environ 16 % des inscrits. Les élèves de cinq ans (considérés comme étant « en avance ») représentent 0,2 % des élèves inscrits dans l'enseignement primaire, et les élèves de douze ans (considérés comme étant « en retard ») représentent 3,1 % de ces élèves.

Répartition différenciée des effectifs selon l'âge et le sexe dans l'enseignement secondaire de plein exercice (fig. 5.2)

Les garçons représentent 51,2 % du premier degré de l'enseignement secondaire (46,9 % dans le premier degré commun et 4,5 % dans le premier degré différencié). Théoriquement, tous les élèves de ce degré devraient avoir douze ou treize ans. La part des élèves de treize ans est la plus importante de cette population (42,2 %). En première et deuxième années du degré commun (y compris les années complémentaires), la population scolaire âgée de quatorze ans (au minimum un an de retard dans le cursus scolaire) comprend 8,3 % de garçons et 6,8 % de filles, soit 15,1 % des élèves inscrits dans le premier degré. Au même âge, 1,2 % des garçons et 0,9 % des filles scolarisés au premier degré sont inscrits dans le degré différencié (1D-2D).

Aux deuxième et troisième degrés de l'enseignement ordinaire de plein exercice (de la troisième à la sixième année), les élèves devraient théoriquement avoir entre quatorze et dix-sept ans.

La section de transition rassemble 51,7 % de filles, dont 45,5 % dans la forme générale et 6,2 % en technique de transition. Les garçons, quant à eux, représentent 40,3 % des élèves dans la forme générale et 8 % en technique de transition. Le groupe d'élèves âgés de quinze ans représente la part la plus importante de la section de transition (24,6 %). Les élèves âgés de dix-huit ans et plus, non soumis à l'obligation scolaire, représentent 10 % de la population.

La section de qualification regroupe davantage de garçons (52,5 %) que de filles (47,5 %). Dans cette section, 54,5 % des élèves fréquentent la forme technique de qualification et 45,5 % la forme professionnelle. Les élèves âgés de dix-sept ans constituent la part la plus importante de la population scolaire inscrite dans la section de qualification (22,5 %). Ceci indique un taux élevé de retard parmi les élèves de cette section.

Répartition différenciée des effectifs selon l'âge et le sexe en 7^e année dans l'enseignement secondaire de plein exercice, dans l'enseignement en alternance (CEFA) et dans le 4^e degré (fig. 5.3, 5.4 et 5.5)

En septième année (dans les formes générale, technique de qualification et professionnelle) les filles sont un peu plus nombreuses que les garçons (respectivement 50,2 % et 49,8 %). Les élèves de vingt ans constituent la part la plus élevée de cette population (26,8 %).

À l'opposé, les CÉFA se caractérisent par une présence masculine plus marquée (66,3 %). Le groupe d'élèves âgés de dix-sept ans est le plus important (28,6 %).

Le quatrième degré professionnel complémentaire⁵, permettant d'obtenir le brevet en soins infirmiers, compte 79,3 % de filles. Les filles âgées de vingt-cinq ans et plus y constituent le groupe d'étudiants le plus important (31,8 %).

1 Voir le décret du 24 juillet 1997, article 10, décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre.

2 L'enseignement maternel n'est pas obligatoire, mais l'élève est soumis à l'obligation scolaire lorsqu'il atteint l'âge de 6 ans et jusqu'à ses 17 ans révolus (Loi du 29 juin 1983).

3 Cet indicateur se base sur l'âge scolaire qui correspond à celui que l'élève atteint dans le courant de l'année civile durant laquelle il entre dans une année scolaire. Par exemple, un élève né en 2008 aura 6 ans pour l'année scolaire 2014-2015.

4 Voir l'indicateur 10 qui décrit le retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice.

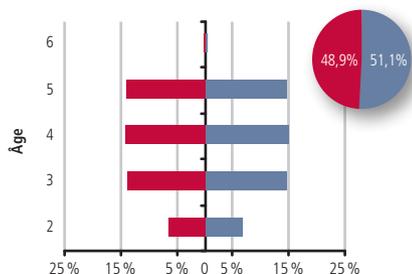
5 La condition d'admission au quatrième degré est la possession soit d'un CESS soit d'un CE de sixième année de l'enseignement secondaire professionnel ou encore d'une réussite de l'épreuve préparatoire organisée par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Répartition différenciée des effectifs de l'enseignement ordinaire selon l'âge et le sexe en 2014-2015

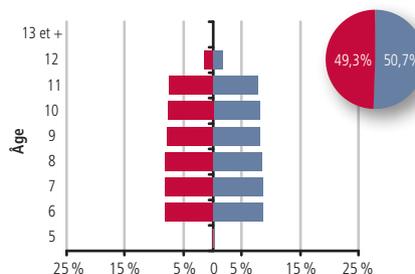
■ Filles ■ Garçons

5.1 Dans l'enseignement fondamental

Enseignement maternel
(188 415 élèves)



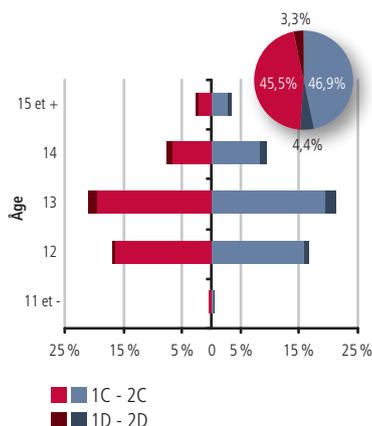
Enseignement primaire
(317 370 élèves)



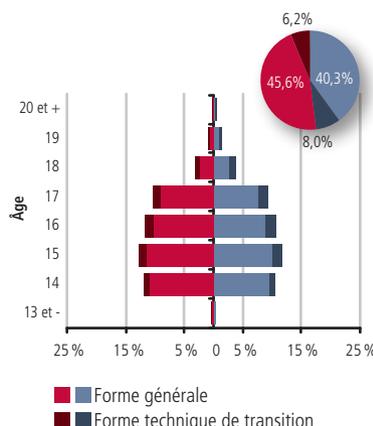
En 2014-2015, les élèves inscrits dans l'enseignement maternel ordinaire et âgés de 5 ans représentent 28,7 % de l'effectif, dont 14,6 % sont des garçons et 14 % des filles.

5.2 Dans l'enseignement secondaire de plein exercice

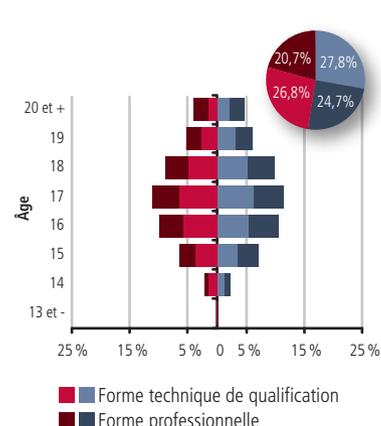
1^{er} degré
(115 755 élèves)



Section de transition (3^e à 6^e)
(122 977 élèves)



Section de qualification (3^e à 6^e)
(98 205 élèves)



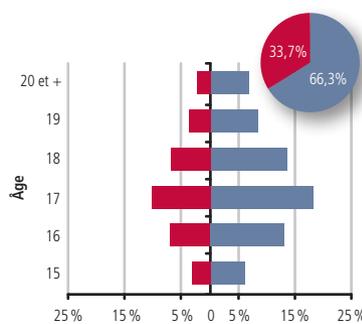
5.3 En 7^e année de l'enseignement secondaire de plein exercice

(7 570 élèves)



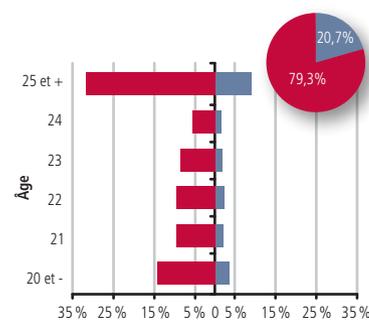
5.4 Dans l'enseignement en alternance (CÉFA)

(9 180 élèves)



5.5 Dans le 4^e degré de l'enseignement secondaire

(6 511 élèves)



Les effectifs de l'enseignement spécialisé sont en constante augmentation. En dix ans, chaque niveau a connu une croissance de ses effectifs, mais d'intensité variable. En 2014-2015, l'enseignement spécialisé accueille 4 % des élèves inscrits dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. La part des élèves dans l'enseignement spécialisé augmente entre trois et douze ans pour les deux sexes (5 % pour les filles et 8 % pour les garçons). Elle se stabilise de quatorze à dix-huit ans autour de 3 % pour les filles et de 6 % pour les garçons.

Évolution des effectifs¹ de l'enseignement spécialisé, par niveau d'enseignement et par sexe (fig. 6.1)

En 2014-2015, 1 415 élèves, filles et garçons confondus, fréquentent l'enseignement maternel spécialisé, 17 656 élèves suivent l'enseignement primaire, et 17 538 élèves, l'enseignement secondaire. En dix ans, le nombre d'élèves a augmenté en maternel (+27 %), en primaire (+14 %) et en secondaire (+20 %). Le nombre de garçons est systématiquement supérieur à celui des filles : au cours de cette période, celles-ci composent un tiers des effectifs de l'enseignement spécialisé.

En dix ans, dans l'enseignement primaire spécialisé, le nombre de garçons a augmenté dans une proportion plus importante que le nombre de filles passant de 9 761 à 11 470 garçons (+18 %) et de 5 089 à 6 264 filles (+8 %).

Dans l'enseignement secondaire spécialisé, le nombre de garçons est passé de 9 509 à 11 274, soit une augmentation de 19 % depuis 2005-2006 tandis que le nombre de filles est passé de 5 089 à 6 264, soit une augmentation de 23 % en dix ans.

Effectifs de l'enseignement spécialisé, par niveau, âge et sexe en 2014-2015 (fig. 6.2)

La pyramide des âges² des élèves de l'enseignement spécialisé présente une structure spécifique. Elle montre notamment que le niveau maternel est nettement moins peuplé que les autres niveaux d'enseignement, et que les garçons sont largement plus nombreux que les filles.

Le nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé reste faible jusqu'à six ans et augmente ensuite de manière importante pour atteindre un maximum à douze ans, avec 2250 garçons et 1 210 filles. Il est prévu, dans l'enseignement spécialisé, que les élèves entrent plus tard dans l'enseignement secondaire que les élèves de l'enseignement primaire ordinaire³. En effet, ils sont encore nombreux à être inscrits en primaire à douze ans (93 % des élèves de douze ans, soit 3 207 élèves).

À partir de treize ans, s'amorce une baisse des effectifs : les garçons ne sont plus que 1 853 et les filles 963 à fréquenter l'enseignement spécialisé.

En effet, dès douze ans, une partie des élèves passent de l'enseignement primaire spécialisé à l'enseignement secondaire ordinaire. Ensuite, les effectifs diminuent régulièrement à la suite de la sortie de l'enseignement, du retour dans l'enseignement ordinaire ou du passage vers les CÉFA.

Évolution de la part de l'enseignement spécialisé selon les différents niveaux d'enseignement de 2005-2006 à 2014-2015 (fig. 6.3)

La part que représente l'enseignement spécialisé dans chacun des niveaux de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles est en constante augmentation depuis dix ans⁴. Toutefois, au niveau maternel, bien que le nombre d'élèves ait augmenté de manière importante en dix ans, sa part relative est restée stable durant la période considérée. Au niveau primaire par contre, alors que la population de l'enseignement primaire diminue, les effectifs de l'enseignement spécialisé augmentent. La part de l'enseignement spécialisé dans l'enseignement primaire passe de 4,9 % en 2005-2006 à 5,3 % en 2014-2015. Au cours de cette même période, la part de l'enseignement spécialisé dans l'enseignement secondaire augmente elle aussi, passant de 3,9 % en 2005-2006 à 4,7 % en 2014-2015.

Part de l'enseignement spécialisé par âge en 2014-2015 (fig. 6.4)

La part des élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé par âge est calculée par rapport aux effectifs totaux de l'enseignement ordinaire et spécialisé pour chaque âge.

La proportion d'élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé atteint un premier pic à l'âge de onze ans : ils sont 6,4 % à fréquenter cet enseignement. Le second pic, à l'âge de vingt ans, n'est pas dû à une augmentation de la fréquentation du spécialisé mais à un repli rapide et important de la fréquentation de l'ordinaire. Les élèves quittent généralement l'enseignement secondaire ordinaire à partir de dix-huit ans alors que dans le spécialisé, les élèves ont tendance à quitter l'enseignement secondaire à un âge légèrement plus avancé⁵.

1 Les effectifs de l'enseignement spécialisé sont calculés de la manière suivante pour les figures 6.1 et 6.3 : il s'agit des élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé au 15 janvier pour les types 1, 2, 3, 4, 6, 7 et 8 auxquels est ajoutée une estimation du nombre d'élèves dans l'enseignement de type 5 correspondant à la moyenne des présences de l'année scolaire précédente dans l'enseignement de type 5 par établissement scolaire si cet enseignement était organisé dans l'établissement ou la moyenne des présences du mois de septembre de l'année scolaire considérée dans l'enseignement de type 5 par établissement scolaire si celui-ci n'était pas organisé dans l'établissement l'année précédente.

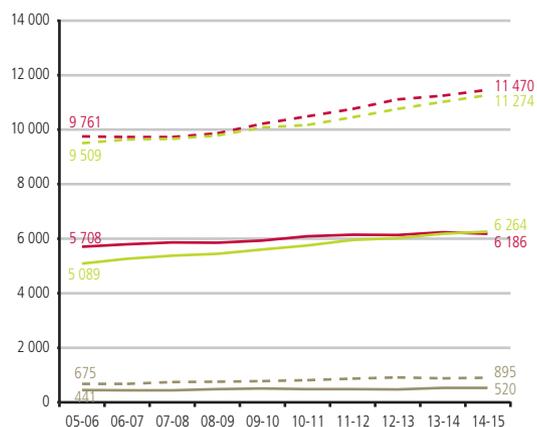
2 Les élèves pris en compte pour les figures 6.2 et 6.4 sont les élèves de moins de 23 ans inscrits dans l'enseignement ordinaire et spécialisé.

3 Voir le décret organisant l'enseignement spécialisé du 3 mars 2004 (M.B. du 03/06/2004).

4 Voir indicateur 7 (*Publics de l'enseignement spécialisé : types, niveaux et intégration*) – fig. 3 et 4.

5 Voir le décret organisant l'enseignement spécialisé du 3 mars 2004 (M.B. du 03/06/2004).

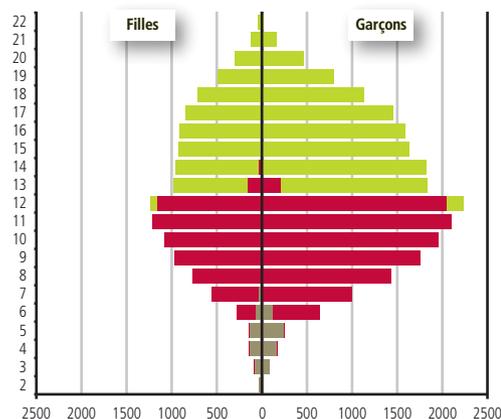
6.1 Évolution des effectifs de l'enseignement spécialisé par niveau d'enseignement et par sexe, de 2005-2006 à 2014-2015



En 2014-2015, l'enseignement primaire spécialisé compte 11 470 garçons et 6 186 filles.

■ Maternel
■ Primaire
■ Secondaire
 — Filles
 - - Garçons

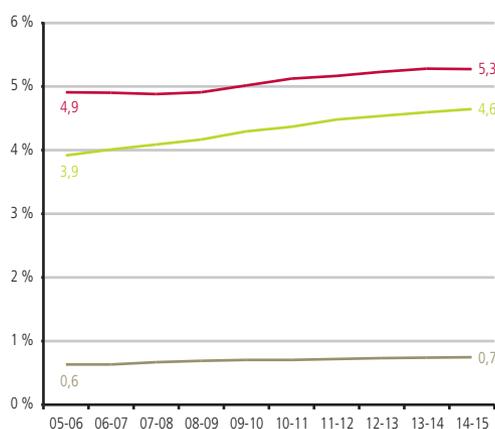
6.2 Effectifs de l'enseignement spécialisé par niveau, âge et sexe en 2014-2015



En 2014-2015, l'enseignement spécialisé compte 2 068 garçons de 12 ans inscrits en primaire et 182 inscrits en secondaire.

■ Maternel
■ Primaire
■ Secondaire

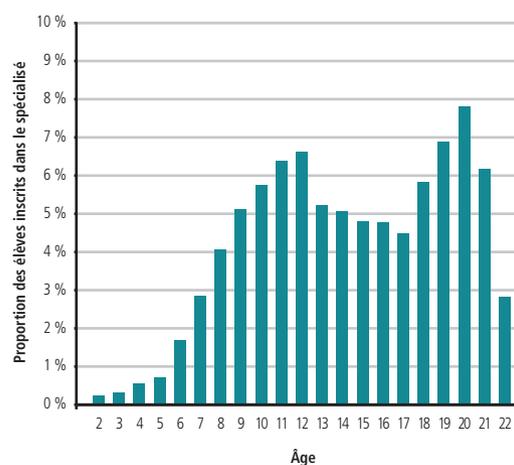
6.3 Évolution de la part de l'enseignement spécialisé selon les différents niveaux d'enseignement de 2005-2006 à 2014-2015



En 2014-2015, 5,3 % des élèves scolarisés dans l'enseignement primaire fréquentent l'enseignement spécialisé.

■ Maternel
■ Primaire
■ Secondaire

6.4 Part de l'enseignement spécialisé par âge en 2014-2015



En 2014-2015, parmi les élèves de 11 ans inscrits dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé, 6,4 % le sont dans le spécialisé.

En 2014-2015, les types 8 et 1 accueillent respectivement 39 % et 25 % des élèves de l'enseignement primaire spécialisé. Dans le secondaire spécialisé, 52 % des élèves fréquentent le type 1 (forme 3). C'est principalement par l'intégration permanente totale que les élèves du spécialisé rejoignent l'enseignement ordinaire.

Effectifs par niveau, forme et type¹ dans l'enseignement spécialisé en 2014-2015 (fig.7.1), et répartition relative des élèves de l'enseignement spécialisé par niveau et type en 2014-2015 (fig. 7.2)

Dans l'enseignement spécialisé, peu d'élèves sont inscrits au niveau maternel. La moitié d'entre eux sont scolarisés dans les types 2 (33 %) et 5 (23 %).

Parmi les 17 656 élèves inscrits dans l'enseignement primaire spécialisé, 39 % fréquentent le type 8 et 25 % le type 1. Ils sont 2 418 élèves (14 %) à fréquenter le type 2 et 1 988 élèves (11 %) le type 3. Ces quatre types d'enseignement représentent près de neuf dixièmes des effectifs du primaire spécialisé. En secondaire, les effectifs du type 1 sont le double de ceux du primaire.

L'enseignement secondaire spécialisé se répartit en sept types d'enseignement, le type 8 n'étant pas organisé à ce niveau. Le type 1 (uniquement sous la forme 3) accueille 9 034 élèves, soit 52 % des élèves fréquentant l'enseignement secondaire spécialisé. Outre les élèves déjà présents en primaire, le type 1 accueille au niveau secondaire un nombre important d'élèves issus d'autres types (notamment le type 8) mais aussi de l'enseignement ordinaire. Le type 2 compte 3 518 élèves (20 %) qui se répartissent entre les formes 1 et 2. Dans le type 3, on trouve 3 179 élèves, soit 18 % des élèves de l'enseignement secondaire spécialisé, dont 2 327 sont inscrits dans la forme 3. Ce type connaît également une croissance notable entre le primaire et le secondaire. Dans l'enseignement secondaire spécialisé, la forme 3 accueille deux tiers des élèves. La forme 4, seule forme qui délivre des certificats et diplômes équivalant à ceux délivrés dans l'enseignement secondaire ordinaire, scolarise 6 % de la population de l'enseignement secondaire spécialisé.

Répartition des élèves intégrés par niveau et catégorie d'intégration en 2014-2015 (fig. 7.3)

L'intégration, définie dans le décret² du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé, permet à des élèves à besoins spécifiques de suivre des cours dans des classes de l'enseignement ordinaire tout en étant accompagnés par du personnel de l'enseignement spécialisé. L'intégration est accessible aux élèves inscrits dans un des huit types de l'enseignement spécialisé et peut être réalisée par tous les établissements scolaires. Le projet d'intégration implique les centres psychomédicosociaux et les directions des établissements des enseignements ordinaire et spécialisé concernés, ainsi que les parents et l'élève. Deux dimensions définissent l'intégration. La première est la durée du projet : l'intégration est soit temporaire (un ou plusieurs moments dans

l'année scolaire), soit permanente (l'année scolaire entière). La deuxième dimension concerne le volume de cours suivis dans l'enseignement ordinaire : l'intégration est soit partielle (une partie des cours sont suivis) soit totale (tous les cours sont suivis). L'intégration se définit en combinant ces deux dimensions, il existe donc quatre manières d'intégrer : de manière permanente partielle, permanente totale³, temporaire partielle ou temporaire totale.

Tous niveaux confondus, c'est l'intégration permanente totale qui est le plus fréquemment mise en place. En effet, elle concerne plus de la moitié des 1 564 élèves intégrés au fondamental (59 %) et une grande majorité des 1 010 élèves intégrés au secondaire (87 %). L'intégration temporaire totale est la deuxième catégorie la plus fréquente. Aussi, en ce qui concerne le volume de cours suivis dans l'enseignement ordinaire, on constate que les intégrations totales sont nettement plus pratiquées que les intégrations partielles.

Nombre d'élèves en intégration et part de l'intégration dans l'enseignement spécialisé par type d'enseignement en 2014-2015 (fig. 7.4)

C'est dans le type 8 que le plus grand nombre d'élèves bénéficient du dispositif d'intégration, à savoir 1 074 élèves. Ceux-ci représentent 14 % de l'ensemble des élèves qui fréquentent le type 8.

Les enseignements de type 6 et 7 sont ceux dont la part d'élèves en intégration⁴ est proportionnellement la plus élevée (plus de 20 %). Les enseignements spécialisés de type 1 et 3 rassemblent une faible part d'élèves en intégration.

GLOSSAIRE

- **Types d'enseignement spécialisé :**
 - Type 1 : Retard mental léger
 - Type 2 : Retard mental modéré ou sévère
 - Type 3 : Troubles du comportement et/ou de la personnalité
 - Type 4 : Déficience physique
 - Type 5 : Maladies ou convalescence
 - Type 6 : Déficiences visuelles
 - Type 7 : Déficiences auditives
 - Type 8 : Troubles des apprentissages
- **Formes de l'enseignement secondaire spécialisé :**
 - Forme 1 : Enseignement secondaire spécialisé d'adaptation sociale
 - Forme 2 : Enseignement secondaire spécialisé d'adaptation sociale et professionnelle
 - Forme 3 : Enseignement secondaire professionnel spécialisé
 - Forme 4 : Enseignement secondaire général, technique, artistique et professionnel de transition ou de qualification

1 Le type 8 n'est organisé qu'au niveau primaire. Dans le secondaire, seule la forme 3 est organisée pour le type 1 et seules les formes 1 et 2 le sont pour le type 2.

2 Décret du 03 mars 2004, modifié par le décret du 5 février 2009 contenant des dispositions relatives à l'intégration des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire.

3 Administrativement, l'intégration permanente totale se distingue des autres types d'intégration à deux niveaux. Tout d'abord, l'élève en intégration permanente totale est inscrit dans l'école d'enseignement ordinaire, alors que celui inscrit dans les autres types d'intégration relève de l'enseignement spécialisé. Ensuite, pour être en intégration permanente totale, l'élève doit être inscrit dans l'enseignement spécialisé au 15 janvier de l'année scolaire précédant son intégration.

4 Pour calculer la part des élèves en intégration, il a été pris en compte les élèves régulièrement inscrits et les élèves en intégration permanente totale.

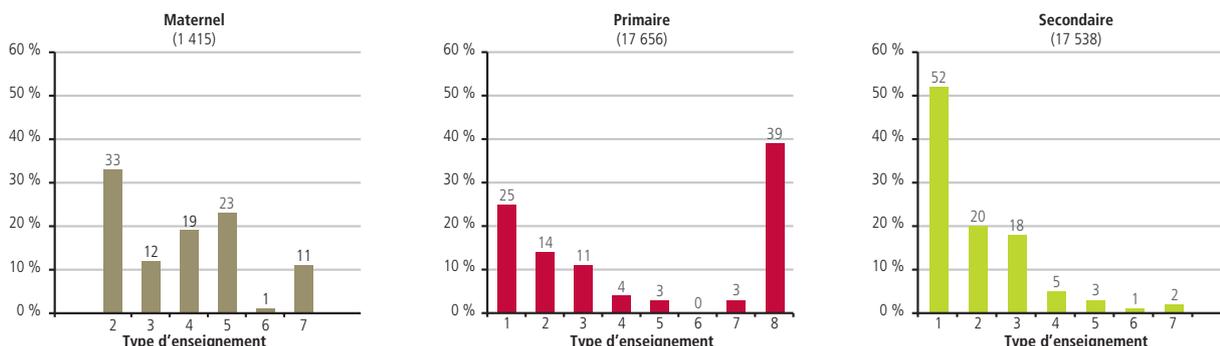
7.1 Effectifs par niveau, forme et type dans l'enseignement spécialisé en 2014-2015

Niveau	Type								TOTAL
	1	2	3	4	5	6	7	8	
Maternel		468	175	272	322	21	157		1 415
Primaire	4 486	2 418	1 988	659	547	81	510	6 967	17 656
Secondaire	9 034	3 518	3 179	790	484	133	400		17 538
TOTAL	13 520	6 404	5 342	1 721	1 353	235	1 067	6 967	36 609

Effectifs par forme et type dans l'enseignement secondaire spécialisé									
Forme	Type								TOTAL
	1	2	3	4	5	6	7	/	
1		1 036	135	271		7	26		1 475
2		2 482	460	244		43	39		3 268
3	9 034		2 327	134		42	201		11 738
4			257	141	484	41	134		1 057
TOTAL	9 034	3 518	3 179	790	484	133	400		17 538

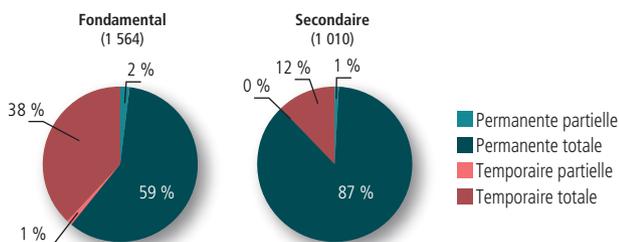
En 2014-2015, parmi les 17 538 élèves inscrits dans l'enseignement secondaire spécialisé, 9 034 élèves sont inscrits dans la forme 3 de l'enseignement de type 1 qui s'adresse aux élèves présentant un retard mental léger.

7.2 Répartition relative des élèves de l'enseignement spécialisé par niveau et type en 2014-2015



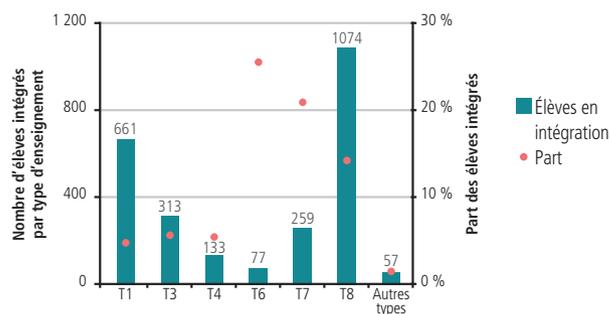
En 2014-2015, parmi les élèves inscrits dans l'enseignement primaire spécialisé 39 % le sont dans le type 8, qui s'adresse aux élèves présentant des troubles de l'apprentissage. Dans l'enseignement secondaire spécialisé, ils sont 52 % à être inscrits dans le type 1.

7.3 Répartition des élèves intégrés par niveau et catégorie d'intégration en 2014-2015



En 2014-2015, 59 % des élèves de l'enseignement fondamental bénéficiant du dispositif d'intégration sont en intégration permanente totale. Dans l'enseignement secondaire, l'intégration permanente totale concerne 87 % des élèves en intégration.

7.4 Nombre d'élèves en intégration et part de l'intégration dans l'enseignement spécialisé par type d'enseignement en 2014-2015



En 2014-2015, parmi les élèves relevant de l'enseignement de type 8, 14 % sont en intégration, ce qui correspond à 1 074 élèves.

La répartition différenciée des élèves en fonction de l'indice socio-économique¹ apparaît très tôt dans le parcours scolaire et s'accroît tout au long de la scolarité obligatoire. Cette disparité se marque selon les formes et les degrés d'enseignement lorsqu'ils sont mis en relation avec le niveau socio-économique du quartier dans lequel réside l'élève.

Cet indicateur présente le public de l'enseignement fondamental et secondaire en 2014-2015 selon l'indice socio-économique (ISE). Il s'agit d'un indice composite qui permet d'approcher les différences socio-économiques de la population de l'enseignement fondamental et secondaire. Il a été calculé² sur base de onze critères³ relatifs aux caractéristiques socio-économiques des quartiers statistiques⁴ où vivent les élèves. Chaque élève se voit attribuer l'indice socio-économique de son quartier de résidence. Dans l'ensemble de l'enseignement fondamental et secondaire, l'indice moyen est proche de 0. Plus l'ISE moyen est élevé, plus les élèves sont issus de milieux socio-économiquement favorisés. À contrario, plus il est faible, plus les élèves concernés sont issus de milieux socio-économiquement défavorisés.

En résumé, si l'on considère l'indice socio-économique du lieu de résidence des élèves, une répartition différenciée des effectifs scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles est un fait : elle apparaît très tôt dans le parcours scolaire et se poursuit, en s'accroissant tout au long du parcours dans l'enseignement obligatoire.

Indice socio-économique moyen des quartiers où résident les élèves des différents niveaux et formes de l'enseignement fondamental et secondaire (de plein exercice et en alternance) en 2014-2015 (fig. 8.1)

Dans l'enseignement fondamental ordinaire, l'ISE moyen est de $-0,07$ au niveau maternel et de 0 au niveau primaire. Dans l'enseignement secondaire ordinaire, une différence s'observe entre le plein exercice ($+0,07$) et l'alternance ($-0,31$). L'enseignement spécialisé, quant à lui, accueille des élèves issus de milieux plus défavorisés puisque, tous niveaux confondus, l'ISE moyen est proche de $-0,36$.

Indice socio-économique moyen des quartiers où résident les élèves des différents degrés et formes de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice⁵ en 2014-2015 (fig 8.2)

Il existe une disparité entre les formes de l'enseignement secondaire. Elle commence dès l'entrée dans le secondaire avec un écart important (de 0,54) entre les indices moyens du premier degré différencié et ceux du premier degré commun. Cette dispersion des ISE moyens s'accroît dans les deuxième et troisième degrés : l'ISE moyen des quartiers où résident les élèves fréquentant la forme professionnelle est de $-0,27$ alors que dans la forme technique de qualification, il est de $+0,01$. Pour la forme technique de transition, l'ISE moyen est de $+0,23$ et pour la forme générale, il s'élève à $+0,30$.

Le premier degré, à l'issue duquel intervient l'orientation, agit véritablement comme « gare de triage » en fonction du niveau socio-économique des élèves pour leur choix en troisième année secondaire.

En outre, dans chaque forme d'enseignement, l'ISE moyen semble fonction du degré suivi. Cela peut s'expliquer par la sortie, durant le parcours scolaire, d'élèves socio-économiquement défavorisés, ou encore par une possible augmentation de la moyenne de l'indice dans d'autres formes d'enseignement, si des élèves socio-économiquement plus favorisés y sont réorientés.

1 La répartition différenciée des élèves en fonction de l'indice socio-économique est calculée dans les indicateurs depuis l'édition 2007. Cet indicateur a également été décliné selon le sexe et pour plusieurs années scolaires. Voir à ce propos les éditions 2009 et 2012.

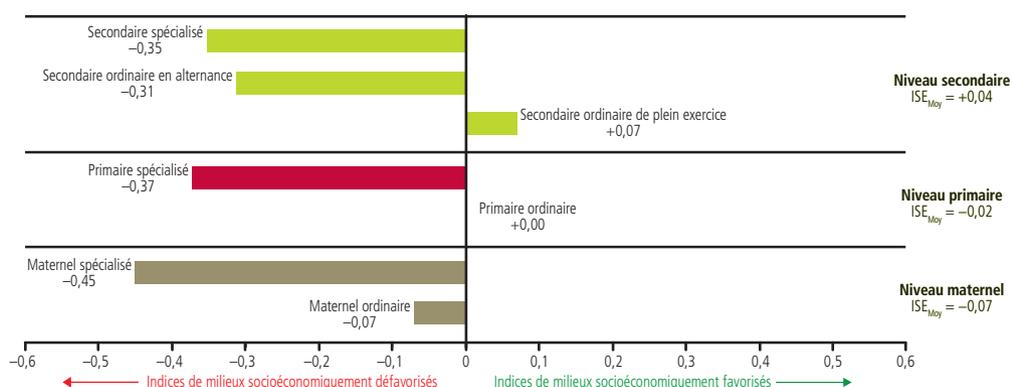
2 L'indice socio-économique est défini sur base d'une étude interuniversitaire (ULB, UCL, UMONS et ULg).

3 En application de l'arrêté du 17 juin 2010 du Gouvernement de la Communauté française approuvant le choix des variables et la formule de calcul de l'indice socio-économique de chaque secteur statistique, pour chaque quartier, l'indice composite socio-économique (c'est-à-dire un indice synthétique d'un ensemble d'indicateurs pondérés) est calculé sur la base des 11 variables socio-économiques suivantes (avec indication de la dernière année disponible par variable) : (1) revenu moyen par habitant en euros (2006) ; (2) revenu médian par ménage en euros (2006) ; (3) part des ménages avec enfant dont une personne au moins dispose d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur parmi les ménages avec enfant (2001) ; (4) part des personnes ayant terminé leurs études qui disposent au moins d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur parmi les personnes ayant achevé leurs études (2001) ; (5) part des logements disposant du grand confort (...) / total des logements (2001) ; (6) part des enfants de moins de 18 ans vivant dans un logement suroccupé (2001) ; (7) taux d'activité des femmes : ensemble des femmes occupant un emploi / femmes de 30 à 60 ans (2006) ; (8) taux de chômage : ensemble des demandeurs d'emploi (y compris non rémunérés) parmi les personnes présentes sur le marché du travail (2006) ; (9) taux de bénéficiaires d'une aide du CPAS donnant lieu à un transfert fédéral (2006) ; (10) part des secteurs d'activité tertiaire NACE de bas niveau (...) (2003) ; (11) part des secteurs d'activité tertiaire NACE de haut niveau (...) (2003). La formule de calcul prend en compte les dernières données statistiques disponibles, et ce pour les seuls secteurs statistiques de la région bilingue de Bruxelles-Capitale et de la région de langue française, comme le prescrit l'article 4 du décret du 27 mars 2002.

4 Un quartier ou secteur statistique est la plus petite entité administrative pour laquelle des données socio-économiques et administratives sont disponibles.

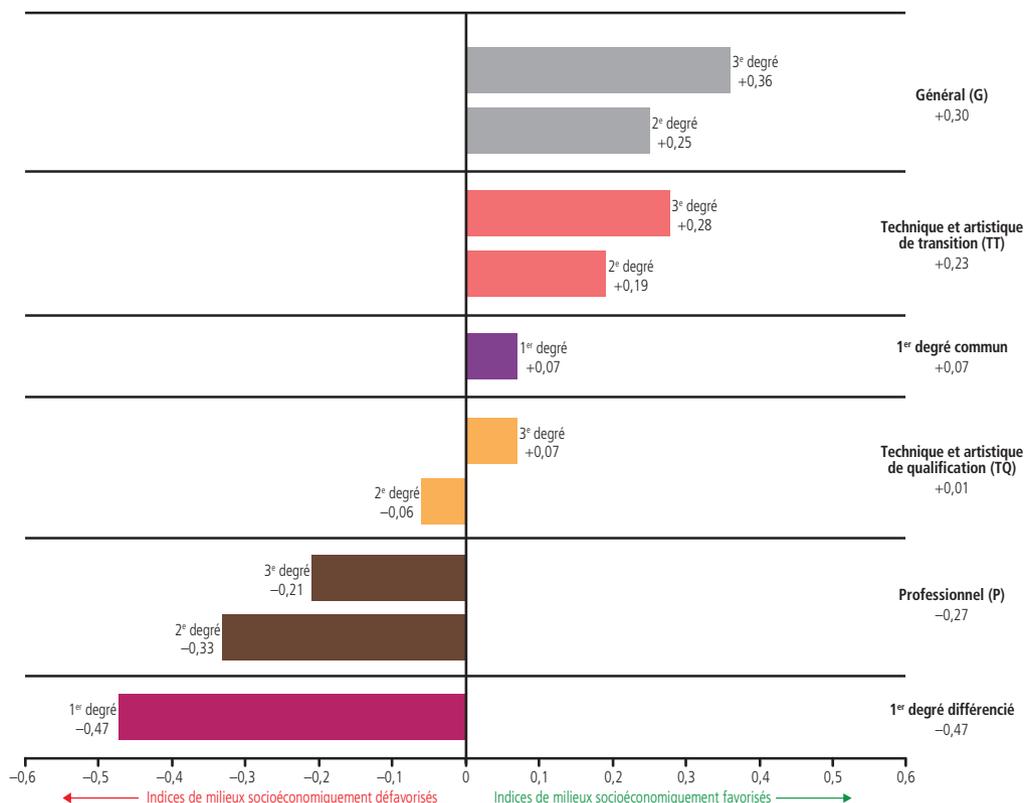
5 Il n'a pas été possible d'inclure les chiffres de population de l'enseignement secondaire spécialisé et en alternance, car ils ne sont pas disponibles par année d'études. De même ne sont pas inclus dans la figure 8.2 les élèves fréquentant une 3^e année d'orientation.

8.1 Indice socio-économique moyen des quartiers où résident les élèves des différents niveaux et formes de l'enseignement fondamental et secondaire (de plein exercice et en alternance) en 2014-2015



En 2014-2015, l'indice socio-économique moyen des quartiers où résident les élèves de l'enseignement primaire ordinaire est de 0, alors que cet indice est de -0,37 pour les quartiers où résident les élèves de l'enseignement primaire spécialisé.

8.2 Indice socio-économique moyen des quartiers où résident les élèves des différents degrés et formes de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice en 2014-2015



En 2014-2015, l'indice socio-économique moyen des quartiers où résident les élèves du 1^{er} degré différencié est de -0,47 alors que cet indice atteint 0,36 pour les quartiers où résident les élèves du 3^e degré de la forme générale.



Publics des différents secteurs de l'enseignement secondaire technique et professionnel

Dans l'enseignement secondaire de plein exercice, dans les formes technique de qualification et professionnelle, et technique de transition, les élèves s'orientent majoritairement vers une option du secteur « services aux personnes ». Dans l'enseignement en alternance (CÉFA), les secteurs « économie » et « construction » sont ceux qui attirent le plus d'élèves. Des choix de secteurs d'études contrastés s'observent entre garçons et filles.

Cet indicateur dresse un portrait des publics de l'enseignement secondaire ordinaire dans trois formes d'enseignement¹ : technique de qualification, professionnelle et technique de transition², dans le plein exercice et dans l'alternance.

Nombre d'élèves dans les 2^e et 3^e degrés de l'enseignement secondaire technique de qualification de plein exercice selon le secteur de l'option groupée suivie et répartition selon le sexe en 2014-2015 (fig. 9.1)

Dans la forme technique de qualification, 37 % des élèves choisissent le secteur « service aux personnes »³. Parmi ces élèves, 70 % sont des filles. On relève également, dans l'enseignement technique de qualification, une fréquentation importante des secteurs « économie » et « industrie ».

Si certains secteurs présentent une mixité presque parfaite (« économie » et « sciences appliquées »), d'autres révèlent des choix contrastés entre filles et garçons. Les filles représentent une grande majorité des inscrits dans les secteurs « habillement » (90 %) et « services aux personnes » (70 %), tandis que les garçons représentent une très grande majorité des inscrits dans les secteurs « industrie » (98 %) et « construction » (96 %).

Nombre d'élèves dans les 2^e et 3^e degrés de l'enseignement secondaire professionnel de plein exercice selon le secteur de l'option groupée suivie et répartition selon le sexe en 2014-2015 (fig. 9.2)

Dans l'enseignement professionnel, le secteur « services aux personnes »⁴ est, comme dans l'enseignement technique de qualification, le plus fréquenté : 31 % des élèves choisissent ce secteur. Un nombre important d'élèves fréquentent les secteurs « industrie », « économie » et « construction » dans l'enseignement professionnel. Les contrastes des choix entre garçons et filles sont très marqués. Les secteurs « industrie » et « construction » drainent une grande majorité de garçons, tandis que les secteurs « habillement » et « service aux personnes » rassemblent plus de 90 % des filles.

Nombre d'élèves, selon le sexe, dans les 2^e et 3^e degrés de l'enseignement secondaire technique de transition selon le secteur de l'option groupée et répartition selon le sexe en 2014-2015 (fig. 9.3)

Dans la forme technique de transition, 44 % des élèves choisissent le secteur « service aux personnes »⁵ et 27 % des élèves fréquentent le secteur « sciences appliquées ». Les filles sont plus nombreuses que les garçons dans les domaines artistiques : « arts appliqués » (63 %), « beaux arts » (76 %) et « humanités artistiques » (66 %). Le secteur « services aux personnes » présente, dans cette forme, une parité filles-garçons.

Nombre d'élèves, selon le sexe, dans l'enseignement secondaire ordinaire en alternance (CÉFA) selon le secteur de l'option groupée et répartition selon le sexe en 2014-2015 (fig. 9.4)

Dans l'enseignement secondaire en alternance, les secteurs « économie » et « construction »⁶ attirent un nombre plus important d'élèves, soit 60 % des élèves de cet enseignement. L'orientation vers les secteurs se différencie selon le genre : d'une part, il y a une présence féminine plus importante dans le secteur « économie » et « services aux personnes » ; d'autre part, la présence masculine est plus marquée dans les secteurs « agronomie », « industrie » et « construction ».

Des photographies annuelles de la répartition des élèves des différents secteurs de l'enseignement secondaire technique et professionnel sont présentées dans les éditions antérieures des indicateurs. Les répartitions restent stables.

1 Les options de base de l'enseignement général ne sont pas reprises ici, car un élève peut être inscrit dans plusieurs options de base, par exemple « latin » (4 heures) et « mathématiques » (6 heures), ce qui induit un nombre d'inscriptions supérieur au nombre d'élèves et ne permet donc pas de comparaison avec les autres formes.

2 Les effectifs de la forme artistique de transition sont inclus dans la forme technique de transition (secteur « beaux arts ») ; de même l'artistique de qualification est inclus dans le technique de qualification.

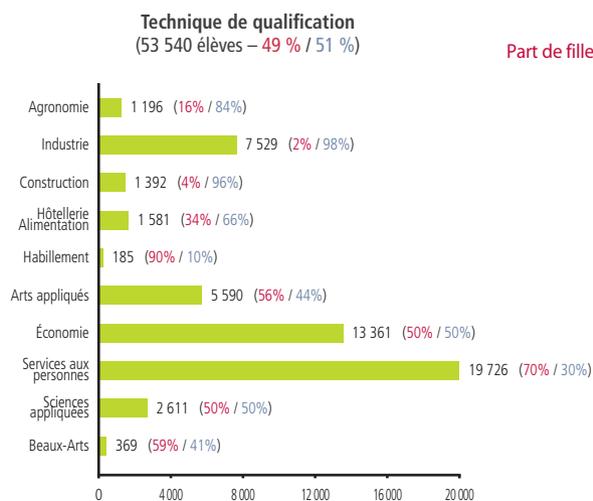
3 Parmi les options de ce secteur figurent en bonne place dans le choix des élèves les options « techniques sociales et d'animation » (41 %) et « agent d'éducation » (21 %).

4 Dans la forme professionnelle, la majorité des élèves ayant choisi ce secteur se retrouvent dans 4 options : « services sociaux », « coiffure », « aide familiale » et « puériculture ».

5 Parmi les options de ce secteur figurent dans le choix des élèves les options « sciences sociales et éducatives » (51 %) et « éducation physique » (31 %).

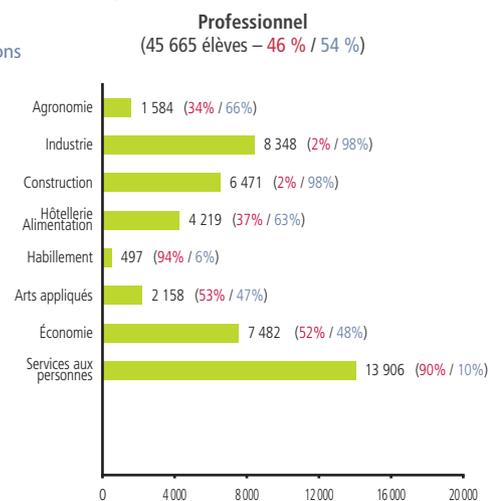
6 En ce qui concerne les élèves inscrits dans le secteur « économie », 43 % choisissent l'option groupée « Auxiliaire de magasin ». Pour ceux inscrits dans le secteur « construction », 28 % choisissent l'option groupée « maçon ».

9.1 Nombre d'élèves dans les 2^e et 3^e degrés de l'enseignement secondaire technique de qualification de plein exercice selon le secteur de l'option groupée suivie et répartition selon le sexe en 2014-2015



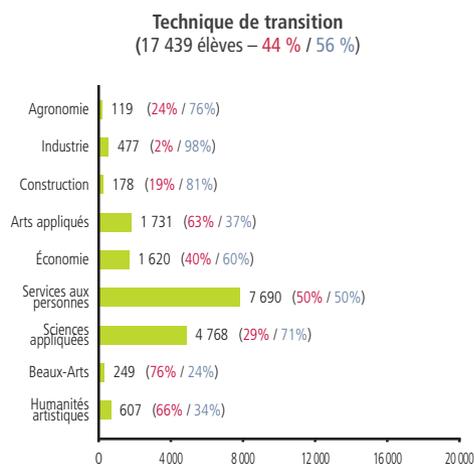
En 2014-2015, 19 726 élèves inscrits dans l'enseignement technique de qualification sont inscrits dans une option du secteur « services aux personnes ». Les filles représentent 70 % de ces élèves.

9.2 Nombre d'élèves dans les 2^e et 3^e degrés de l'enseignement secondaire professionnel de plein exercice selon le secteur de l'option groupée suivie et répartition selon le sexe en 2014-2015



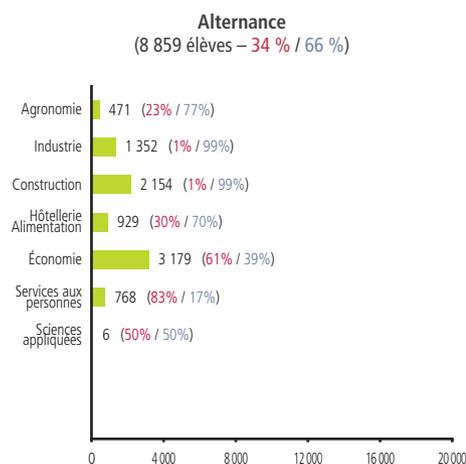
En 2014-2015, 8 348 élèves inscrits dans l'enseignement professionnel sont inscrits dans une option du secteur « industrie ». Parmi ces élèves, 98 % sont des garçons.

9.3 Nombre d'élèves, selon le sexe, dans les 2^e et 3^e degrés de l'enseignement secondaire technique de transition selon le secteur de l'option groupée et répartition selon le sexe en 2014-2015



En 2014-2015, 1 731 élèves fréquentent le secteur « arts appliqués » de la forme technique de transition ; 63 % de ces élèves sont des filles.

9.4 Nombre d'élèves, selon le sexe, dans l'enseignement secondaire ordinaire en alternance (CÉFA) selon le secteur de l'option groupée et répartition selon le sexe en 2014-2015



En 2014-2015, 3 179 élèves fréquentant l'enseignement en alternance sont inscrits dans le secteur « économie » ; 39 % de ces élèves sont des garçons.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, la durée théorique de scolarisation dans l'enseignement obligatoire est de douze ans. Une proportion importante d'élèves s'écarte de cette norme. En 2014-2015, en moyenne, près d'un élève sur six est en retard scolaire à la fin de l'enseignement primaire et c'est le cas de près d'un élève sur deux en fin de secondaire.

Ces proportions ont évolué dans le temps, en relation entre autres avec certaines modifications des structures de l'enseignement. Des différences s'observent également selon le sexe et les formes d'enseignement choisies.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, un enfant ayant six ans durant l'année civile est censé être en première année primaire. Après un parcours de douze ans, il devrait théoriquement sortir de l'enseignement secondaire l'année de ses dix-huit ans. C'est loin d'être le cas le plus fréquent : sur l'ensemble du parcours, un pourcentage important d'élèves présente un retard scolaire¹.

Répartition des élèves à l'heure et en retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice – 2014-2015 (fig. 10.1)

Le pourcentage d'élèves à l'heure diminue de manière quasi linéaire d'année en année dès la troisième maternelle² (M3). En cinquième et en sixième années de l'enseignement primaire (P5 et P6), près d'un élève sur cinq est en retard. Dès la première secondaire (S1), le taux de retard passe à 33 % puis augmente légèrement en deuxième (S2). En troisième secondaire (S3), plus d'un élève sur deux est en retard. C'est le cas de près de trois élèves sur cinq en sixième (S6).

Dans l'enseignement primaire, la durée théorique de scolarisation est de six ans, mais peut atteindre sept, voire exceptionnellement huit ans³. De ce fait, un certain nombre d'élèves quittent prématurément la cinquième ou même la quatrième primaire pour entrer en première secondaire (S1). Ceci peut expliquer le taux de retard moins important en P6. De même, la diminution du retard scolaire entre la cinquième et la sixième année secondaire de plein exercice peut s'expliquer par les départs vers la formation ou l'enseignement en alternance et les abandons, principalement pour des élèves ayant atteint l'âge de dix-huit ans, limite de l'obligation scolaire.

Évolution du taux de retard scolaire par sexe et dans certaines années d'études de l'enseignement ordinaire de plein exercice – 2005-2006 à 2014-2015 (fig. 10.2)

Depuis 2008-2009, le taux de retard a tendance à diminuer en primaire. Il touche environ un élève sur sept en 2014-2015. En secondaire, depuis dix ans, près d'un élève sur deux est en retard scolaire.

Invariablement, les garçons sont plus nombreux à être en retard que les filles et cette différence se maintient durant le parcours scolaire. En 2014-2015, cette différence est de 2,6 points de pourcentage en primaire et de 8,1 points de pourcentage en secondaire.

Évolution du taux de retard scolaire dans certaines années d'études de l'enseignement ordinaire de plein exercice – 2005-2006 à 2014-2015 (fig. 10.3)

Ce graphique présente les années d'études charnières où se produit un retard scolaire important : début et fin de primaire (en P1 et en P5), premier degré de l'enseignement secondaire (S1 et S2) qui a connu plusieurs réformes, et début des deuxième et troisième degrés (S3 et S5), moments d'orientation scolaire.

En 2014-2015, 8 % des élèves de première primaire et 19 % des élèves de cinquième primaire sont en retard scolaire.

Dans l'enseignement ordinaire secondaire de plein exercice, une légère diminution du taux de retard s'observe en première et troisième années (33 % et 50 %). En deuxième secondaire, le taux de retard est plus élevé en 2014-2015 que l'année précédente. En cinquième année, ce taux de retard plafonne à 61 % depuis 2009-2010.

Répartition des élèves à l'heure et en retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice selon la forme et le sexe en 6^e année primaire, 3^e et 5^e années secondaires – Année scolaire 2014-2015 (fig. 10.4)

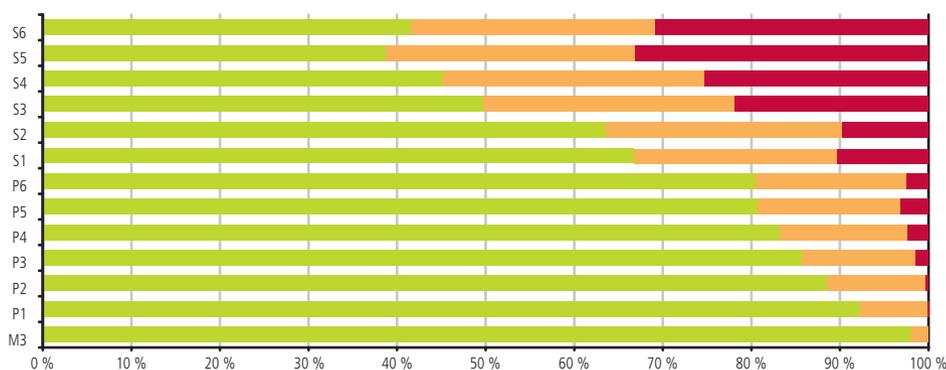
Les différences dans la structure des retards en fonction des formes choisies sont importantes. Le retard moyen en troisième est de 26 % dans la forme générale ; il s'élève à 54 % dans le technique de transition, à 76 % dans le technique de qualification et 82 % dans le professionnel. Les filles sont plus nombreuses à être à l'heure que les garçons sauf dans la forme professionnelle. Les taux de retard progressent encore en cinquième année. Sur base de la distribution des retards scolaires, on peut conclure qu'un phénomène de relégation apparaît à l'entrée du deuxième degré, moment de l'orientation, et se renforce à l'abord du troisième degré, moment de confirmation de la section et de la forme choisies.

1 Il ne s'agit pas ici d'une mesure d'un retard par rapport à l'apprentissage mais bien par rapport à l'âge légal de la scolarisation. Ainsi, un enfant maintenu en maternelle à six ans et entrant en première primaire l'année où il atteint sept ans est considéré en retard durant toute sa scolarité même si celle-ci se passe sans redoublement. C'est ainsi qu'un élève sera dit « à l'heure » s'il a au plus l'âge légal de scolarisation dans l'année d'études où il se trouve, sinon il sera dit « en retard scolaire ».

2 En troisième maternelle, le taux de retard est le rapport en pourcentage entre le nombre d'élèves de six ans et plus inscrits en maternelle et le nombre d'élèves âgés de cinq ans et plus inscrits en maternelle.

3 Décret relatif à la promotion d'une école de la réussite dans l'enseignement fondamental du 14 mars 1995 (M.B. du 17/08/1995) imposant à terme (2000-2005) une organisation en cycles à l'intérieur desquels l'élève parcourt sa scolarité de manière continue, à son rythme et sans redoublement.

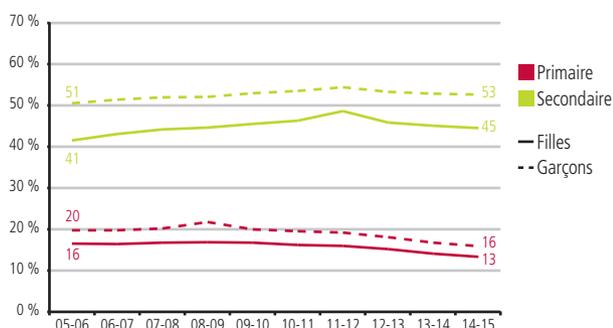
10.1 Répartition des élèves à l'heure et en retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice – 2014-2015



- À l'heure
- Retard d'un an
- Retard de deux ans et plus

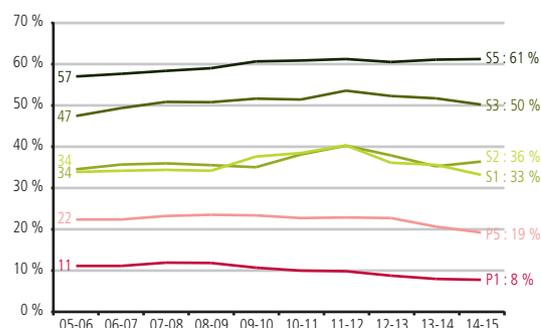
En 4^e année de l'enseignement primaire ordinaire (P4), 83 % des élèves sont à l'heure, 14 % en retard scolaire d'un an et 2 % en retard de 2 ans et plus. En 4^e année du secondaire ordinaire (S4), 45 % des élèves sont à l'heure, 29 % sont en retard scolaire d'un an, 25 % en retard de 2 ans ou plus.

10.2 Évolution du taux de retard scolaire par sexe dans l'enseignement ordinaire de plein exercice – 2005-2006 à 2014-2015



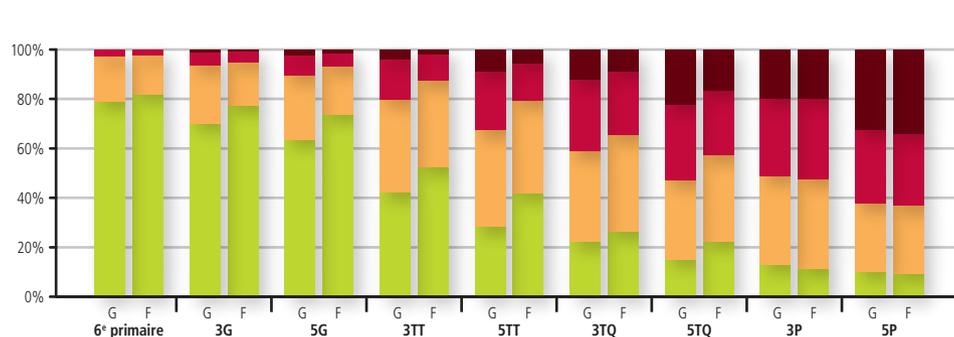
En 2014-2015, dans le primaire, 16 % des garçons et 13 % des filles sont en retard scolaire d'au moins un an ; dans le secondaire, ce sont 53 % des garçons et 45 % des filles qui sont en retard scolaire d'au moins un an.

10.3 Évolution du taux de retard scolaire dans certaines années d'études de l'enseignement ordinaire de plein exercice – 2005-2006 à 2014-2015



En 2014-2015, 8 % des élèves de 1^{re} année primaire (P1) sont en retard et 19 % le sont en 5^e primaire (P5) ; dans le secondaire ordinaire (toutes sections confondues), le taux de retard s'élève à 33 % en 1^{re} année (S1), à 36 % en S2, à 50 % en S3 et à 61 % en S5.

10.4 Répartition des élèves à l'heure et en retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice selon la forme et le sexe en 6^e année primaire, 3^e et 5^e années secondaires – 2014-2015



- À l'heure
- Retard d'un an
- Retard de deux ans
- Retard de trois ans et plus

En 2014-2015, 82 % des filles inscrites en 6^e primaire sont à « à l'heure » ; ce taux est encore de 77 % dans les classes de 3^e secondaire générale (3G) ; en 3^e technique de transition (y compris la forme artistique de transition) (3TT), elles ne sont plus que 52 % ; en 3^e technique de qualification (y compris la forme artistique de qualification) (3TQ) environ 26 % et en 3^e professionnelle (3P) 11 %. En 5^e générale (5G), 63 % des garçons sont à l'heure pour 74 % de filles.

Redoublants dans l'enseignement ordinaire de plein exercice

L'étude longitudinale¹ des taux de redoublants montre que dans une classe de l'enseignement primaire, en moyenne, près d'un élève sur vingt-cinq est redoublant, alors que dans l'enseignement secondaire près de trois élèves sur vingt-cinq sont redoublants.

L'évolution du taux de redoublants subit des variations parfois importantes au cours du temps mais aussi selon les années et les formes d'études considérées.

Cet indicateur traite de l'évolution des taux de redoublants dans l'enseignement ordinaire de plein exercice² de 2005-2006 à 2014-2015, dans l'enseignement primaire d'abord, dans l'enseignement secondaire ensuite. Est considéré comme « redoublant » tout élève qui est inscrit deux années scolaires successives dans la même année d'études, même s'il y effectue une année complémentaire³. Statistiquement, un élève est considéré comme « redoublant » quand il est toujours inscrit dans l'enseignement maternel à six ans (il y a donc été maintenu une année scolaire de plus que la normale).

Évolution du taux de redoublants dans l'enseignement fondamental ordinaire de 2005-2006 à 2014-2015 (fig. 11.1)

Après une légère augmentation en début de période, le taux de maintien en troisième maternelle (M3)⁴ baisse depuis 2007-2008, passant de 5,3 % à 2 % en 2014-2015.

Dans l'enseignement primaire, en 2014-2015, bien que le taux de redoublants soit le plus élevé dans les deux premières années, il est cependant en baisse. Il passe, pour la première primaire, de 6,7 % en 2009-2010 à 5,4 % en 2014-2015 ; et pour la deuxième primaire, de 5,8 % en 2005-2006 à 3,8 % en 2014-2015. En ce qui concerne la P4, une diminution s'opère depuis 2007-2008 (4,3 %), pour se stabiliser à 2,6 % depuis 2013-2014. En P3 et en P5, les taux de redoublants oscillent ces trois dernières années autour de 3 %. La P6 présente le taux de redoublants le plus bas. En effet, sauf dérogation, les élèves de treize ans ou ayant déjà redoublé en primaire passent directement en secondaire⁵.

Évolution du taux de redoublants dans l'enseignement secondaire ordinaire de 2005-2006 à 2014-2015 (fig. 11.2)

Les taux de redoublants dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice sont supérieurs à ceux observés dans l'enseignement primaire. Ils présentent d'importantes variations d'une année d'études à une autre.

Depuis 2009-2010, les taux de redoublants augmentent au premier degré pour atteindre, en 2011-2012, 14,1 % en première et 10,3 % en deuxième année. Une diminution sensible s'amorce ensuite en première, pour atteindre

en 2014-2015, 9,9 %. En deuxième, la baisse est plus mitigée, et le taux de redoublants se situe à 9,5 % en 2014-2015. Cette dynamique des taux de redoublants est à mettre en lien avec les réformes successives du premier degré⁶ qui prévoient que ce degré doit être parcouru en trois ans maximum⁷. Il est possible d'effectuer une année complémentaire, soit en fin de première année (1AC ou 1S), soit après la deuxième année (2CC ou 2S)⁸. La première complémentaire semble donc avoir conduit à une augmentation du retard scolaire produit à l'intérieur du degré.

Les troisième, quatrième et cinquième années du secondaire présentent des taux de redoublants importants. Les taux les plus élevés concernent la S3, ils varient au cours de la période autour de 21 %. Les taux de redoublants plus bas en S6 (6,0 % en 2014-2015) peuvent entre autres être liés aux abandons en fin de parcours (décrochage scolaire, arrivée à l'âge de la majorité et donc fin de l'obligation scolaire, choix de l'enseignement en alternance ou de promotion sociale).

Évolution du taux de redoublants accueillis⁹ en 3^e et 5^e années du secondaire ordinaire, selon la forme d'enseignement suivie de 2005-2006 à 2014-2015 (fig. 11.3)

Les taux de redoublement en troisième et cinquième années de l'enseignement secondaire, moments-clés dans l'orientation scolaire, varient selon la forme. En troisième, ces taux se situent ces dernières années autour de 12 % dans la forme générale, de 26 % dans la forme technique de transition, de 32 % dans la forme technique de qualification (avec un taux de 31,8 % en 2014-2015) et de 28 % dans la forme professionnelle. En cinquième, les taux de redoublants varient également selon les formes, avec des taux plus bas qu'en troisième.

1 Les éditions précédentes des *Indicateurs de l'enseignement* (disponibles sur le site enseignement.be) présentent cet indicateur à partir de l'année scolaire 1992-1993.

2 Ne sont pas pris en compte ici les élèves fréquentant l'enseignement en alternance et l'enseignement de promotion sociale.

3 À partir de 2004-2005, il a été possible de retirer des effectifs des redoublants les élèves qui étaient inscrits en première commune après une 1B (ou une 1D) l'année scolaire précédente. Les bases de données disponibles avant 2004-2005 ne permettaient pas de réaliser cette opération, d'où la rupture dans le tracé des redoublants en 1^{er} secondaire (figure 11.2). De même, à partir de 2009-2010, il a été possible de retirer des effectifs des redoublants les élèves qui étaient inscrits en deuxième commune après une 2D l'année scolaire précédente.

4 Décret relatif à la promotion d'une école de la réussite dans l'enseignement fondamental du 14 mars 1995 (M.B. du 17/08/1995) imposant à terme (2000-2006) une organisation en cycles à l'intérieur desquels l'élève parcourt sa scolarité de manière continue, à son rythme et sans redoublement.

5 Voir l'indicateur 16 traitant de cohortes d'élèves entrés en première secondaire.

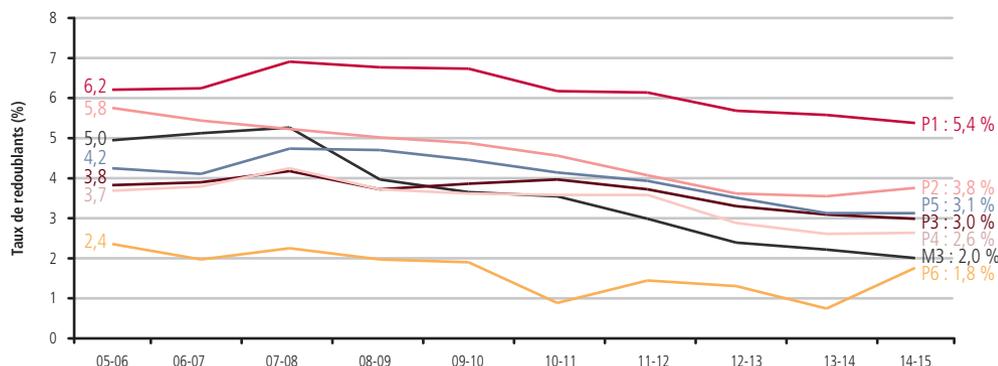
6 Arrêté royal relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire du 29 juin 1984 (M.B. du 03 août 1984) tel que modifié par A.Gt du 20/06/1994.

7 Décret relatif à l'organisation du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire du 19 juillet 2001 (M.B. du 23/08/2001).

8 Les données statistiques incluent les effectifs de 1AC (ou 1S) dans ceux de première année secondaire et les effectifs de 2CC (ou 2S) dans ceux de deuxième année secondaire et considèrent donc les élèves de 1AC (1S) et 2CC (2S) comme redoublants.

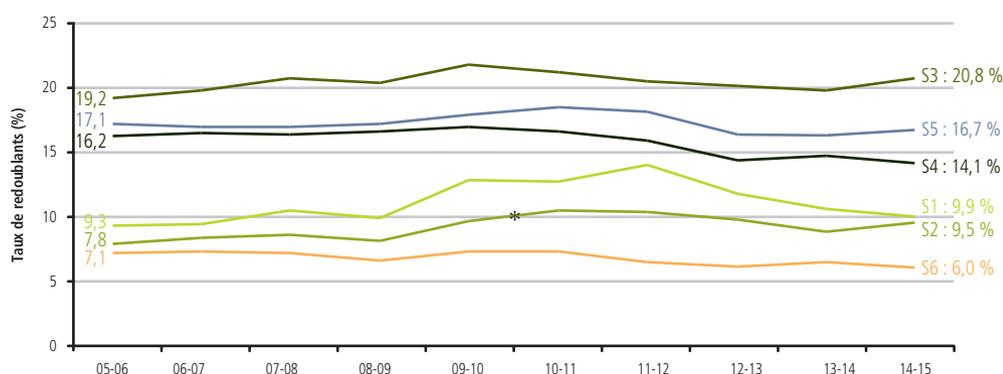
9 Le taux de redoublants accueillis en 2014-2015 est égal au quotient du nombre d'élèves qui sont redoublants en 2014-2015 par le nombre d'élèves inscrits en 2013-2014.

11.1 Évolution du taux de redoublants dans l'enseignement fondamental ordinaire de 2005-2006 à 2014-2015



En 2014-2015, 5,4 % des élèves fréquentant la 1^{re} année primaire (P1) sont redoublants (ils y effectuent une année complémentaire) ; c'est le cas de 3,8 % en 2^e primaire, et de 3 % en 3^e primaire. La même année scolaire, 2 % d'élèves sont maintenus en 3^e maternelle (M3).

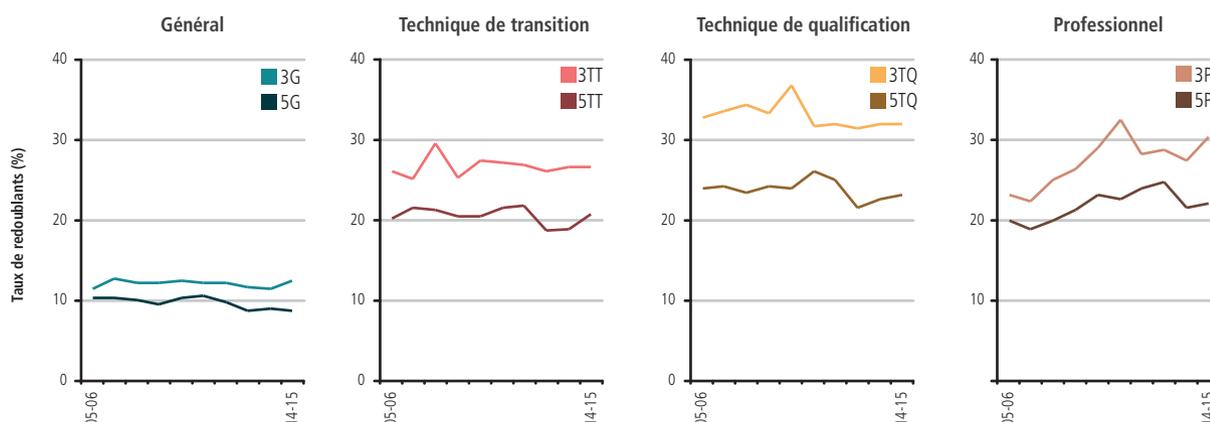
11.2 Évolution du taux de redoublants dans l'enseignement secondaire ordinaire de 2005-2006 à 2014-2015



En 2014-2015, il y a 9,9 % de redoublants en 1^{re} année secondaire (S1) (ils y effectuent une année complémentaire). En 3^e année, ils sont 20,8 % à redoubler et en 5^e année, 16,7 %.

* Voir note 3 p. 32

11.3 Évolution du taux de redoublants accueillis en 3^e et 5^e années du secondaire ordinaire, selon la forme d'enseignement suivie de 2005-2006 à 2014-2015



En 2014-2015, on observe des taux de redoublants très différents en 3^e année secondaire selon la forme d'enseignement suivie : 12,4 % d'élèves sont redoublants dans la forme générale (3G), 26,6 % en technique (et artistique) de transition (3TT), 32 % en technique (et artistique) de qualification (3TQ) et 30,3 % dans la forme professionnelle.

12 Redoublement généré dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice

Les élèves qui doublent une troisième ou une cinquième année secondaire ne recommencent pas tous leur année dans la même forme d'enseignement. Parmi les élèves qui fréquentent une troisième année de la forme technique ou artistique de qualification (3TQ) en 2013-2014, un sur cinq recommence une troisième année en 2014-2015 (redoublement généré). D'autre part, en 2014-2015, environ un redoublant sur trois est accueilli en 3TQ. Parmi ces redoublants accueillis, environ 40 % proviennent de l'enseignement général.

Enfin, le taux de redoublement généré en troisième et en cinquième est plus élevé pour les élèves qui subissent déjà un retard scolaire ainsi que pour les garçons.

Cet indicateur traite du taux de redoublement généré en troisième et cinquième années de l'enseignement secondaire en 2013-2014 selon la forme d'études. Il s'agit ici des redoublants que génèrent une année et une forme d'enseignement donnée. Sont donc concernés les élèves qui échouent en troisième ou en cinquième en 2013-2014, quelle que soit la forme d'enseignement qu'ils suivront en 2014-2015. Sont prises en compte l'année et la forme d'enseignement qui font redoubler l'élève, et non pas l'année et la forme d'enseignement qui les accueilleront lorsqu'ils recommenceront leur année scolaire en 2014-2015.

Le taux de redoublement généré se distingue du taux de redoublants dit « accueillis »¹. Ce dernier porte quant à lui sur les redoublants inscrits en 2014-2015 en troisième ou en cinquième année secondaire selon la forme d'enseignement qu'ils fréquentent, indépendamment de la forme qu'ils suivaient l'année précédente, en 2013-2014.

Redoublement généré en 2013-2014 et accueilli en 2014-2015 : taux et effectifs (fig. 12.1)

Parmi les élèves inscrits en troisième générale en 2013-2014, 17 % échouent et doivent recommencer leur année, soit 5 889 élèves. Néanmoins, en 2014-2015, 12 % des élèves inscrits en troisième générale y sont redoublants, soit 4 242 élèves. Dans cette forme d'enseignement, le taux de redoublement généré est donc supérieur au taux de redoublants accueillis.

Ce phénomène s'inverse au niveau des formes de qualification : en troisième année de la forme technique ou artistique de qualification (3TQ), le taux de redoublement généré s'élève à 19 % et le taux de redoublants accueillis à 32 %. En troisième année de la forme professionnelle, le taux de redoublement généré s'élève à 24 % et le taux de redoublants accueillis à 30 %.

En troisième année de la forme technique ou artistique de transition (3TT), ces différents taux sont relativement proches.

Ces mouvements s'observent également en cinquième année, avec une amplitude moindre.

Alors que la forme générale génère un nombre relativement important de redoublants, elle n'en accueille qu'une faible part et conduit les autres vers les

autres formes d'enseignement secondaire.

Taux de redoublement généré en 2013-2014 selon le retard scolaire (fig. 12.2)

Le redoublement généré varie fortement selon que l'élève est déjà en retard scolaire ou non en 2013-2014.

En troisième année de la forme technique ou artistique de transition, le taux de redoublement généré est plus élevé pour les élèves à l'heure que pour ceux qui sont en retard scolaire. Cette tendance s'inverse pour la forme générale et la forme technique de qualification.

En cinquième année, par contre, le taux de redoublement généré est systématiquement plus élevé pour les élèves ayant déjà subi un retard scolaire.

En moyenne, en troisième année, ce taux est de 18 % pour les élèves à l'heure et de 22 % pour les élèves en retard scolaire. En cinquième année, l'écart se renforce avec des taux respectifs de 11 % et 20 %.

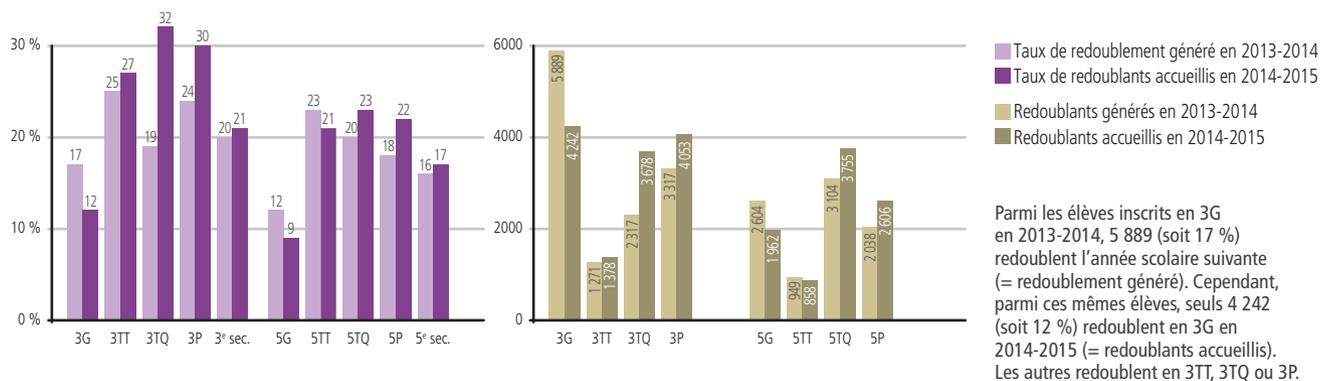
Taux de redoublement généré en 2013-2014 pour les filles et les garçons (fig. 12.3)

Le redoublement généré en 2013-2014 est systématiquement plus important pour les garçons que pour les filles, que ce soit en troisième ou en cinquième année quelle que soit la forme d'études. En moyenne, en troisième année, ce taux est de 16 % pour les filles et de 23 % pour les garçons et, en cinquième année, ces taux sont respectivement de 13 % et 19 %.

Cet écart entre les filles et les garçons se marque plus faiblement dans la forme professionnelle.

¹ Les redoublants « accueillis » sont ceux présentés dans l'indicateur 11 (*Redoublants dans l'enseignement ordinaire de plein exercice*). Le taux de redoublants accueillis en 2014-2015 est égal au quotient du nombre d'élèves qui sont redoublants en 2014-2015 par le nombre d'élèves inscrits en 2013-2014. Le taux de redoublement généré en 2013-2014 est égal au quotient du nombre d'élèves qui redoublent leur année par le nombre d'élèves inscrits en 2014-2015. Comme le nombre d'élèves par année d'étude n'est pas strictement égal d'une année scolaire à l'autre, les taux de redoublants par année d'études peuvent être légèrement différents des taux de redoublants générés (fig. 12.1).

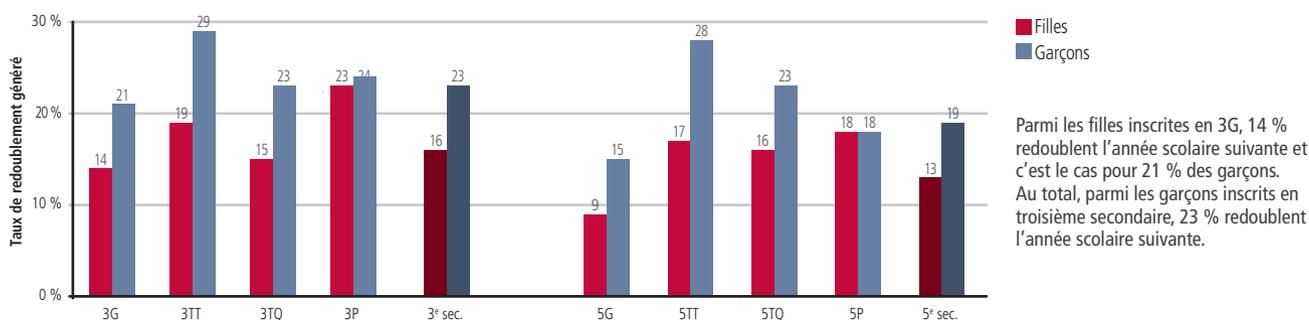
12.1 Redoublement généré en 2013-2014 et accueilli en 2014-2015 par année d'études : taux et effectifs



12.2 Taux de redoublement généré en 2013-2014 selon que l'élève est à l'heure ou en retard, par année d'études



12.3 Taux de redoublement généré en 2013-2014 pour les filles et les garçons, par année d'études



13 Changements d'établissement dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles

En Fédération Wallonie-Bruxelles, les élèves de l'enseignement primaire et secondaire changent fréquemment d'établissement. En 2014-2015, il concerne 8 % des élèves de l'enseignement primaire et 15 % des élèves de l'enseignement secondaire. Ces nombreux changements d'établissement produisent, outre des difficultés d'organisation, une ségrégation des publics tout au long du parcours scolaire. Le redoublement explique en partie ces changements d'établissement.

Liés en partie au libre choix de l'école par les familles, les changements d'établissement en cours de scolarité sont fréquents dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Depuis le 1^{er} septembre 2008, des dispositions décrétales visant à limiter les changements d'école dans l'enseignement fondamental et au premier degré du secondaire sont entrées en application.

Les données analysées dans le cadre de cet indicateur concernent les changements d'établissement qui ont eu lieu entre le 15 janvier 2014 et le 15 janvier 2015. On ne tient pas compte des élèves de sixième année primaire et secondaire, à l'issue desquelles tous les élèves changent généralement d'établissement.

Pourcentages d'élèves ayant changé d'établissement en 2014-2015 (avec ou sans changement de domicile) en fonction de l'année d'études fréquentée en 2013-2014 (fig. 13.1)

Ce chapitre porte sur les élèves ayant changé d'établissement selon qu'ils ont changé de lieu de domicile ou non¹ (on parlera alors de déménagement).

Dans l'enseignement primaire et secondaire, la part d'élèves qui changent simultanément d'école et de domicile est de l'ordre de 2 %.

Dans l'enseignement primaire, en moyenne, 2,2 % des élèves ont changé à la fois d'établissement et de domicile. Ils sont 7,6 % des élèves à avoir changé d'établissement sans avoir déménagé.

Dans l'enseignement secondaire, les mouvements sont plus marqués.

Au premier degré (S1 et S2), les élèves qui ont terminé une deuxième année complémentaire (2S) représentent la part la plus importante des élèves qui poursuivent leur scolarité en changeant d'école (38,5 %). Les élèves ayant terminé la première année du degré commun (1C) sont ceux qui en changent le moins (7,7 %). En moyenne, le taux de changement d'établissement au sein du premier degré² est de 18,6 %.

Dans le deuxième degré (S3 et S4), les taux de changement d'établissement sont relativement similaires quelle que soit la forme suivie : 18,9 % des élèves changent d'établissement, avec le taux le plus bas dans l'enseignement général (16,5 %) et le taux le plus élevé dans l'enseignement professionnel (20,8 %).

En cinquième secondaire, 7,6 % des élèves changent d'école.

Ces changements d'établissement tout au long du parcours scolaire posent la question de l'effectivité du continuum pédagogique et de l'efficacité des orientations proposées.

Taux de redoublement³ généré en 2013-2014 selon que les élèves ont changé d'établissement ou non en 2014-2015, et en fonction de l'année d'études fréquentée en 2013-2014 (fig. 13.2)

Ce graphique présente le taux de redoublement généré en 2013-2014 des élèves de l'enseignement ordinaire de plein exercice selon qu'ils ont changé d'établissements ou non, et en fonction de l'année d'étude suivie en 2013-2014. Ne sont pris en considération, dans ce graphique, que les élèves qui n'ont pas changé de domicile.

Entre deux années d'études effectuées au primaire, environ 9,7 % des élèves changeant d'établissement redoublent pour 3,1 % des élèves restés dans le même établissement.

Pour les élèves qui terminent leur première année primaire, ces rapports atteignent respectivement 19,2 % et 4,4 %.

L'analyse du premier degré de l'enseignement secondaire ordinaire montre que, parmi les élèves ayant terminé la première année du degré commun (1C) en 2013-2014, 33,3 % des élèves ayant changé d'établissement redoublent leur année scolaire, contre 9,6 % des élèves qui n'ont pas changé d'établissement.

Dans le deuxième degré, on observe un rapport moyen de 3 à 1 entre les taux de redoublement généré des élèves selon qu'ils ont changé d'établissement ou pas.

En cinquième année de l'enseignement secondaire, le changement d'établissement d'un élève de cinquième année générale est dix fois plus fréquent s'il redouble, et cinq à six fois plus fréquent dans les autres formes.

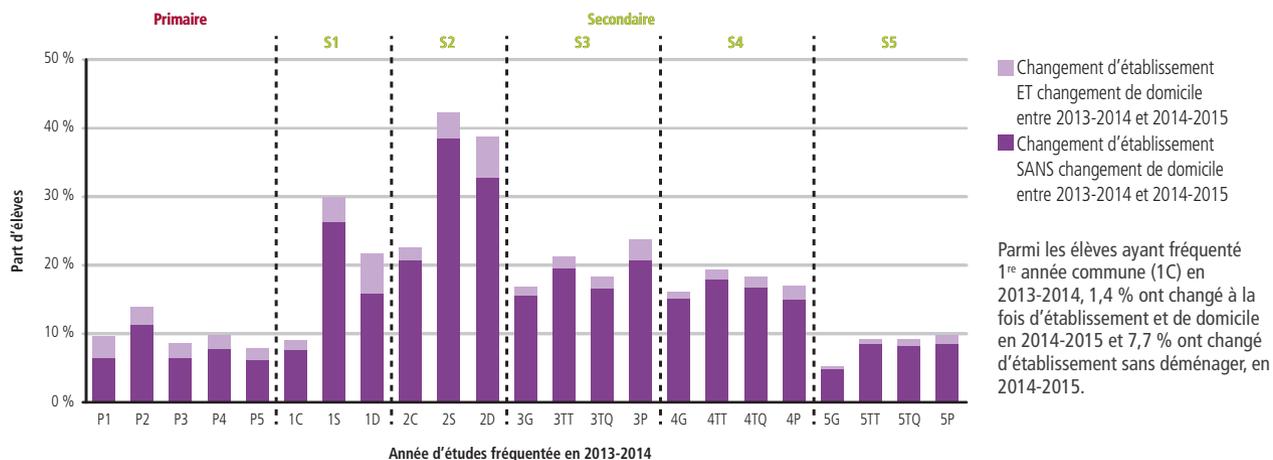
Si le redoublement n'est pas la seule cause des changements d'établissement, il semble toutefois en expliquer la plupart, particulièrement aux moments de début de cycle ou de degré (P1, S1, S3 et S5).

1 Le changement de domicile se base sur le changement de code postal du lieu de résidence de l'élève.

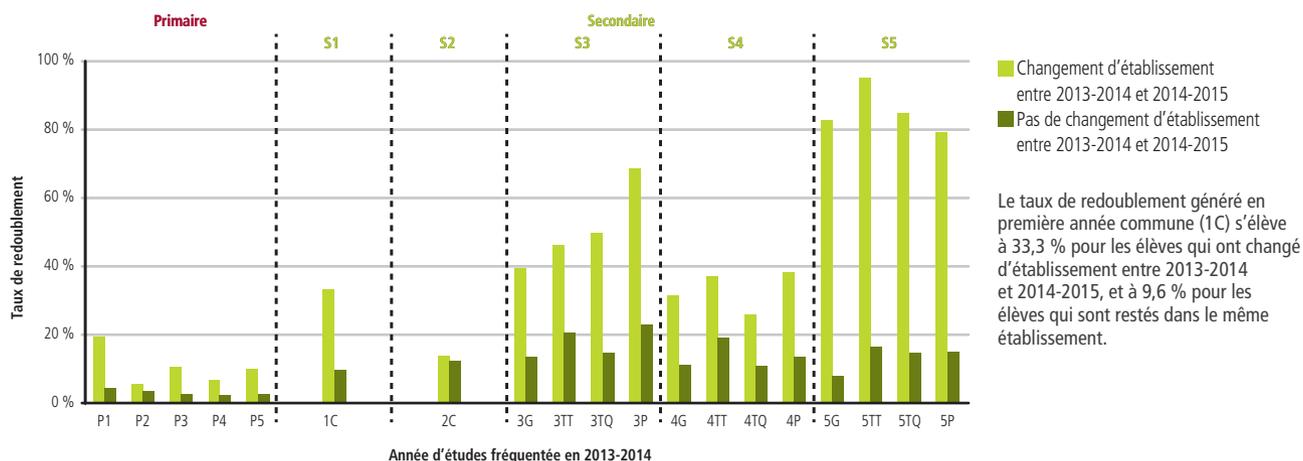
2 Les élèves inscrits en 2^e année dans un DOA (« degré d'orientation autonome ») en 2013-2014 et qui l'année suivante se situent dans une 3^e année n'ont pas été pris en compte dans le taux de changement. Au niveau primaire, certains établissements n'organisent que le cycle 2,5-8 ans, par exemple. Ils ont cependant été pris en compte dans le calcul de changement d'établissement.

3 Ne sont pris en compte que les élèves qui effectuent pour la deuxième fois une même année d'étude.

13.1 Pourcentages d'élèves ayant changé d'établissement en 2014-2015 (avec ou sans changement de domicile) en fonction de l'année d'études fréquentée en 2013-2014



13.2 Taux de redoublement générés en 2013-2014 des élèves de l'enseignement ordinaire de plein exercice, selon qu'ils ont changé d'établissement ou non en 2014-2015, et en fonction de l'année d'études fréquentée en 2013-2014



4 Situations scolaires, trois ans plus tard, de deux cohortes d'élèves entrés en première année primaire ordinaire

En Fédération Wallonie-Bruxelles, environ 84 % des élèves entrés à six ans en première primaire en 2006-2007 et en 2011-2012 réalisent un parcours à l'heure et se trouvent donc, trois ans plus tard, en quatrième année. Environ 10 % sont inscrits deux ans de suite dans une première, deuxième ou troisième année. Le retard scolaire se développe ainsi dès l'entrée dans l'enseignement primaire. Ce phénomène s'observe davantage chez les élèves entrés en primaire à sept ans. Ceux-ci subissent également une orientation dans l'enseignement spécialisé plus marquée.

Cet indicateur présente les situations scolaires de deux cohortes d'élèves entrés en première année de l'enseignement primaire ordinaire et ayant fréquenté l'enseignement maternel l'année précédente.

La première cohorte recense les élèves entrés en première primaire en 2005-2006 et la seconde comprend ceux entrés en 2011-2012. Deux analyses sont réalisées dans cet indicateur : celle intra-cohorte, et celle inter-cohortes¹. Pour chaque cohorte, les situations scolaires des élèves sont analysées en fonction de l'âge qu'ils atteignent durant l'année civile (en 2005 et en 2011).

L'entrée en primaire se fait, en général, à la suite d'une ou plusieurs années passées dans l'enseignement maternel. Les écoles ont la possibilité de maintenir un élève dans une année complémentaire, une fois maximum par étape². La mise en place de l'année complémentaire ne doit pas nécessairement se situer en fin d'étape. Pendant la première étape (comprenant l'enseignement maternel, la première et la deuxième année primaire), un élève peut donc bénéficier d'une année complémentaire soit en maternelle³, soit au terme de la première ou de la deuxième primaire. Cette mesure doit cependant rester exceptionnelle et ne peut être confondue avec un redoublement⁴. Un dossier pédagogique doit être constitué et attribué à chaque élève concerné. C'est en accord avec les parents et en fonction de la situation particulière de l'enfant que l'équipe éducative choisit le moment le plus opportun pour décider d'y recourir.

Composition de deux cohortes d'élèves entrés en première primaire de l'enseignement ordinaire selon l'âge d'entrée des élèves (fig. 14.1)

Dans la cohorte d'élèves entrés en première primaire en 2005-2006 (47 693 élèves), 94 % ont six ans, 2 % ont cinq ans, 4 % ont sept ans.

Dans la cohorte d'élèves entrés en première primaire en 2011-2012 (50 158 élèves), 96 % ont six ans, 1 % ont cinq ans, 3 % ont sept ans.

La part d'élèves âgés de six ans est plus importante dans la seconde cohorte. On note une diminution des effectifs d'élèves de sept ans. Celle-ci résulterait du maintien moins fréquent des élèves de six ans dans l'enseignement maternel ordinaire.

Positions scolaires, trois ans plus tard, de deux cohortes d'élèves entrés en première primaire de l'enseignement ordinaire selon l'âge d'entrée (fig. 14.2)

La part des élèves ayant un **parcours à l'heure** diminue légèrement d'une cohorte à l'autre. Elle est systématiquement plus importante pour les élèves entrés à 5 ans (ces élèves représentent 4 % et 3 % des cohortes). Les élèves entrés à sept ans (2 % et 1 % des cohortes), quant à eux, suivent un parcours « à l'heure » plus rare que ceux entrés à cinq ou six ans à l'heure (un sur deux).

Globalement, la part des élèves qui fréquentent une **année complémentaire** diminue dans le temps. Dans la cohorte entrée en 2011-2012, 5 % des élèves entrés à cinq ans se trouvent, trois ans plus tard, en troisième primaire ; c'est le cas pour 10 % des élèves entrés à six ans et pour 11 % des élèves entrés à sept ans (contre 23 % des élèves de la cohorte entrée en 2005-2006). Cette diminution peut s'expliquer par le fait que les élèves maintenus dans l'enseignement maternel ne peuvent plus effectuer d'année complémentaire en première ou en deuxième année primaire puisque ces trois années d'études forment la première étape.

Enfin, l'**orientation dans l'enseignement spécialisé**⁵ concerne principalement les élèves entrés à sept ans et ce, pour les deux cohortes. Ces élèves représentent 2 % et 1 % de chacune des cohortes. On note une intensification de ce phénomène dans le temps. Parmi les élèves entrés à sept ans en 2005-2006, 21 % fréquentent l'enseignement spécialisé en 2008-2009. Les élèves entrés à sept ans en 2011-2012 sont quant à eux 30 % à suivre l'enseignement spécialisé en 2014-2015.

Pour les deux cohortes, les élèves entrés à cinq ou six ans en première primaire ont des parcours assez semblables, avec un taux de parcours « à l'heure » plus élevé pour les élèves entrés à cinq ans et une fréquentation plus importante d'une année complémentaire pour les élèves entrés à six ans. Quant aux élèves entrés à sept ans en première primaire, dont la part est plus faible dans la seconde cohorte, ils effectuent moins souvent qu'auparavant une année complémentaire. Par contre, ces derniers subissent une orientation très importante dans l'enseignement spécialisé, nettement plus prononcée pour les élèves entrés en première primaire en 2011-2012.

1 Les situations scolaires recensant moins de 1 % des élèves pour chaque âge ne sont pas présentées dans les graphiques.

2 L'enseignement fondamental ordinaire se compose de deux étapes : la première comprend l'enseignement maternel, la P1 et la P2 ; la deuxième étape comporte les P3-P4-P5-P6 (voir structures de l'enseignement p. 8).

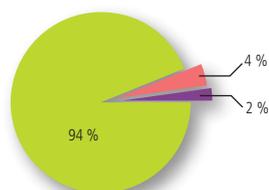
3 Dans ce cas précis, il est nécessaire d'obtenir une dérogation pour maintien en maternelle au cours de la première année de la scolarité obligatoire.

4 L'année complémentaire impose que l'enfant bénéficie d'un traitement pédagogique adapté. Il faut noter toutefois que, dans les statistiques, l'année complémentaire est assimilée à un redoublement.

5 Parmi les élèves orientés vers le spécialisé, certains sont en intégration dans l'enseignement ordinaire. Voir l'indicateur 7 (*Publics de l'enseignement spécialisé : types, niveaux et intégration*).

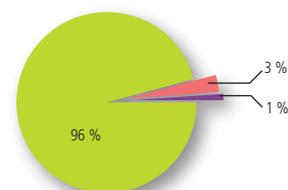
14.1 Composition de deux cohortes d'élèves entrés en première primaire de l'enseignement ordinaire selon l'âge d'entrée des élèves

Cohorte entrée en 2005-2006
(47 693 élèves)



■ Élèves entrés à 5 ans
■ Élèves entrés à 6 ans
■ Élèves entrés à 7 ans

Cohorte entrée en 2011-2012
(50 148 élèves)

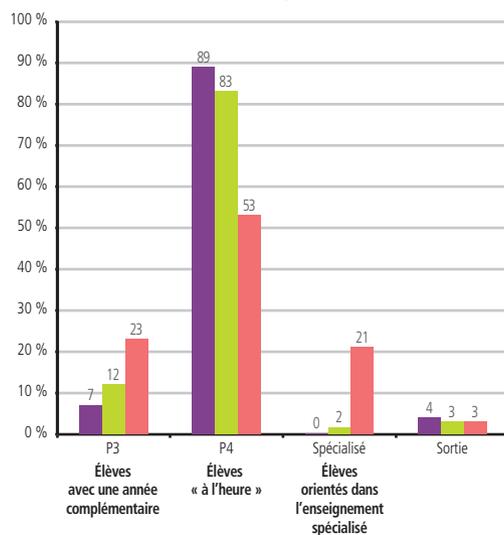


Parmi les 50 148 élèves entrés en première primaire de l'enseignement ordinaire en 2011-2012, 96 % ont 6 ans l'année de leur entrée ; ils représentent 94 % de la cohorte entrée en 2006-2007.

14.2 Positions scolaires, trois ans plus tard, de deux cohortes d'élèves entrés en première primaire de l'enseignement ordinaire selon l'âge d'entrée

Cohorte entrée en 2005-2006
(47 693 élèves)

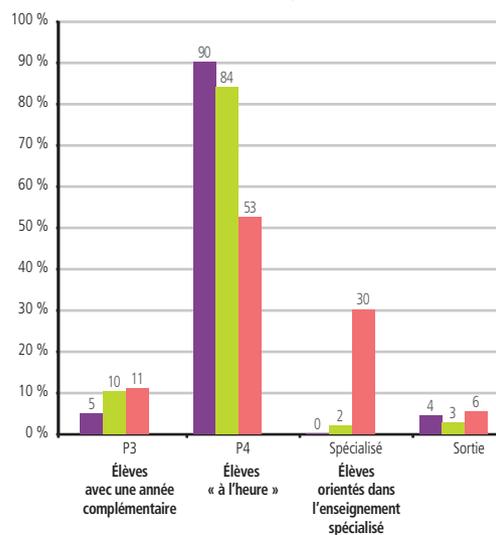
Situation scolaire en 2008-2009
des élèves entrés en 1^{re} primaire en 2005-2006



■ 5 ans en 2006-2007
■ 6 ans en 2006-2007
■ 7 ans en 2006-2007

Cohorte entrée en 2011-2012
(50 148 élèves)

Situation scolaire en 2014-2015
des élèves entrés en 1^{re} primaire en 2011-2012



■ 5 ans en 2011-2012
■ 6 ans en 2011-2012
■ 7 ans en 2011-2012

Parmi les élèves entrés à 7 ans en première primaire de l'enseignement ordinaire en 2011-2012, 30 % sont inscrits dans l'enseignement spécialisé trois ans plus tard (en 2014-2015). C'est le cas de 22 % des élèves entrés à sept ans en 2005-2006.

15 Flux entre enseignements ordinaire et spécialisé dans l'enseignement de type 8

En Fédération Wallonie-Bruxelles, l'enseignement spécialisé de type 8, destiné aux élèves présentant un trouble de l'apprentissage, est organisé uniquement au niveau primaire. Il recense principalement des élèves issus du début de l'enseignement primaire ordinaire. Alors que l'enseignement spécialisé de type 8 vise la réintégration dans l'enseignement ordinaire, seul un élève sur deux l'intègre, essentiellement en première année différenciée. Les autres élèves sont orientés vers d'autres types d'enseignement spécialisé, tant dans le primaire que dans le secondaire où le type 1 est particulièrement représenté.

Après cinq années scolaires, les élèves qui quittent l'enseignement de type 8 en 2008-2009 pour entrer dans l'enseignement secondaire ordinaire sont environ 30 % à ne plus être inscrits dans l'enseignement obligatoire.

L'enseignement spécialisé est destiné aux enfants et aux adolescents qui, sur base d'un rapport d'inscription doivent bénéficier d'un enseignement adapté en raison de leurs besoins spécifiques et de leurs possibilités pédagogiques¹. Est précisé dans ce rapport, le type d'enseignement spécialisé que l'élève doit suivre.

L'enseignement spécialisé de type 8, organisé au niveau primaire uniquement, est destiné aux élèves atteints de troubles de l'apprentissage² : il s'adresse à des élèves n'ayant pas de troubles de l'intelligence mais pour lesquels les interventions dans l'enseignement ordinaire ne suffisent pas. Il a pour finalité la réintégration dans l'enseignement ordinaire.

Ce type d'enseignement rassemble 39 % de la population scolaire de l'enseignement primaire spécialisé en 2014-2015³. Afin d'approcher la problématique de la réintégration, cet indicateur étudie les flux d'entrées et de sorties de l'enseignement spécialisé de type 8, et ce durant deux transitions scolaires : entre 2008-2009 et 2009-2010 d'une part et entre 2013-2014 et 2014-2015 d'autre part.

Part des élèves qui fréquentent l'enseignement spécialisé de type 8 en 2009-2010 et en 2014-2015 ; et distribution des élèves entrés en 2009-2010 et en 2014-2015 dans l'enseignement de type 8 selon leur position scolaire l'année précédente (fig. 15.1)

Ces graphiques répondent à la question suivante : où étaient les élèves l'année scolaire précédant leur entrée dans l'enseignement de type 8 ?

Parmi les élèves qui fréquentent l'enseignement spécialisé de type 8 en 2009-2010, 27 % (1 799 élèves) le suivent pour la première fois. En 2014-2015, les entrants représentent 31 % de l'ensemble des élèves du type 8, soit 2 180 élèves.

En 2009-2010, près de 13 % des élèves entrant dans l'enseignement spécialisé de type 8 proviennent de l'enseignement maternel ordinaire, pour 12 % en 2014-2015.

Par ailleurs, près de 4 % des élèves entrant dans l'enseignement de type 8 se trouvaient déjà dans l'enseignement spécialisé, mais dans un autre type d'enseignement.

Distribution des élèves sortant de l'enseignement de type 8 en 2008-2009 et en 2013-2014 selon la position scolaire l'année suivante (fig. 15.2)

Ce graphique répond à la question suivante : où vont les élèves qui quittent l'enseignement de type 8 ?

L'enseignement primaire ordinaire est la destination de 6 % des élèves en 2009-2010 (96 élèves) et de 17 % en 2014-2015 (344 élèves). Cette augmentation importante peut être mise en relation avec l'augmentation de l'intégration⁴ dans l'enseignement ordinaire d'élèves fréquentant l'enseignement spécialisé et particulièrement le type 8.

En 2009-2010, la destination principale est l'enseignement secondaire ordinaire pour 47 % des élèves sortant de l'enseignement spécialisé de type 8, pour 37 % en 2014-2015, avec une orientation massive vers la première année différenciée (faisant habituellement suite à la non obtention du CEB).

La poursuite des études dans l'enseignement secondaire spécialisé concerne 35 % d'élèves (569) en 2009-2010 et 33 % (660) en 2014-2015, majoritairement dans un enseignement de type 1 et dans une moindre mesure dans un type 3.

L'analyse des destinations des élèves de l'enseignement spécialisé de type 8 montre donc que l'objectif de la réintégration dans l'enseignement ordinaire n'est atteint que pour 52 % des élèves en 2009-2010 et 54 % en 2014-2015.

Distribution des élèves sortant de l'enseignement de type 8 en 2008-2009 et entrant dans l'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé en 2009-2010 selon leur position scolaire en 2014-2015 (fig. 15.3)

La position scolaire cinq ans après la sortie de l'enseignement primaire spécialisé de type 8 pour entrer en secondaire en 2009-2010 montre d'abord une sortie précoce de l'enseignement obligatoire : plus de 29 % de cette cohorte ne fréquentent plus l'école en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les élèves entrés dans le secondaire ordinaire sont massivement orientés dans l'enseignement qualifiant de forme professionnelle et 16 % se retrouvent en sixième année, avec un parcours du secondaire « dans les temps ».

Les élèves entrés en secondaire spécialisé sont quant à eux majoritairement inscrits, cinq ans plus tard, dans l'enseignement de type 1 (forme 3). Parmi ces élèves, 6 % sont inscrits dans l'enseignement professionnel ordinaire et 5 % le sont dans l'enseignement en alternance.

1 Décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé – Art. 2 §1^{er}.

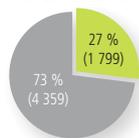
2 Idem – Art. 8 §8. « Le type 8 est destiné aux élèves pour lesquels l'examen pluridisciplinaire a conclu à des troubles des apprentissages. Ceux-ci peuvent se traduire par des difficultés dans le développement du langage ou de la parole et/ou dans l'apprentissage de la lecture, de l'écriture ou du calcul, sans qu'il y ait retard mental ou déficit majeur sur le plan physique, comportemental ou sensoriel. Ils doivent être considérés comme des troubles complexes aux origines multifactorielles. »

3 Voir l'indicateur 7 (*Publics de l'enseignement spécialisé : types, niveaux et intégration*)

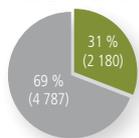
4 Décret du 3 mars 2004, modifié par le décret du 5 février 2009 contenant des dispositions relatives à l'intégration des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire.

15.1 Part des élèves qui fréquentent l'enseignement spécialisé de type 8 en 2009-2010 et en 2014-2015 ; et distribution des élèves entrés en 2009-2010 et en 2014-2015 dans l'enseignement de type 8 selon leur position scolaire l'année précédente

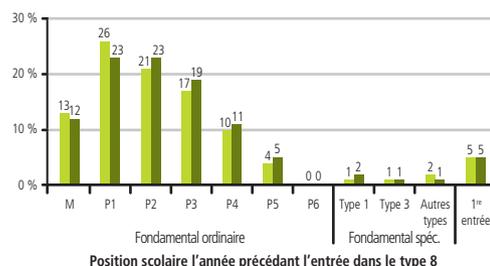
6 158 élèves en type 8 en 2009-2010



6 697 élèves en type 8 en 2014-2015

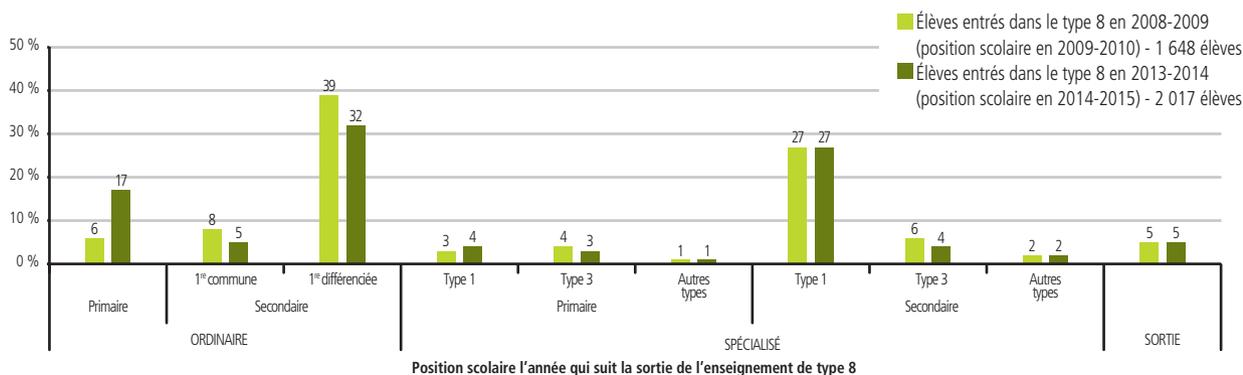


- Élèves entrés dans le type 8 en 2009-2010
- Élèves entrés dans le type 8 en 2014-2015
- Élèves maintenus en type 8



En 2009-2010, 1 799 élèves entrent pour la première fois dans le type 8. Ils représentent 27 % des élèves fréquentant l'enseignement de type 8. Parmi ces 1 799 élèves, 13 % étaient inscrits en maternelle ordinaire l'année scolaire précédente et c'est le cas de 12 % des 2 180 élèves entrant dans l'enseignement de type 8 en 2014-2015.

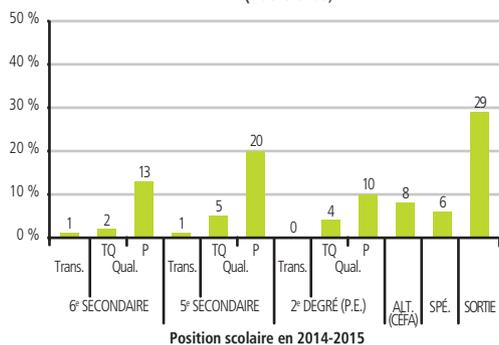
15.2 Distribution des élèves sortant de l'enseignement de type 8 en 2008-2009 et en 2013-2014 selon la position scolaire l'année scolaire suivante



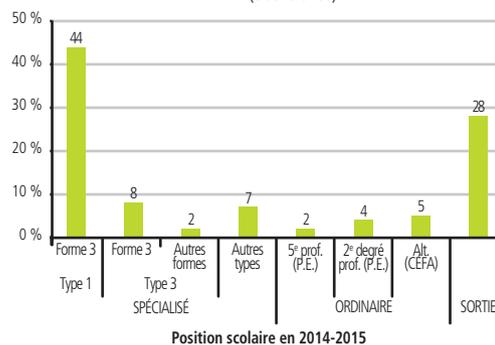
39 % des élèves qui sortent de l'enseignement de type 8 en 2008-2009 s'inscrivent, en 2009-2010, en 1^{re} différenciée et c'est le cas de 32 % des élèves sortis du type 8 en 2013-2014.

15.3 Distribution des élèves sortant de l'enseignement de type 8 en 2008-2009 et entrant dans l'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé en 2009-2010 selon leur position scolaire en 2014-2015

Entrée dans le secondaire ordinaire en 2009-2010 (768 élèves)



Entrée dans le secondaire spécialisé en 2009-2010 (569 élèves)



Parmi les 768 élèves sortis de l'enseignement de type 8 et entrés dans l'enseignement secondaire ordinaire en 2009-2010, 16 % sont inscrits en 6^e année secondaire de plein exercice 5 ans plus tard, en 2014-2015.

16 Parcours d'élèves entrés en 1^{re} année du 1^{er} degré commun et différencié de l'enseignement secondaire

La photographie des situations scolaires des élèves entrés dans le premier degré commun dévoile qu'environ six élèves sur dix fréquentent une troisième année de transition après 2 ans (t+2) et quatre élèves sur dix fréquentent une cinquième année de transition après quatre ans (t+4). Quatre ans après l'entrée dans le premier degré différencié, près d'un élève sur cinq ne fréquente plus l'enseignement secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cet indicateur présente les situations scolaires de quatre cohortes d'élèves entrés dans le premier degré commun et différencié de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice¹. La première cohorte rassemble 42 550 élèves entrés en 1A² en 2006-2007 (cohorte 1) et la deuxième cohorte comprend 45 323 élèves entrés en 1C en 2010-2011 (cohorte 2). La troisième cohorte rassemble 4 273 élèves entrés en 1B en 2006-2007 (cohorte 3) et la quatrième cohorte comprend 3 541 élèves entrés en 1D en 2010-2011 (cohorte 4). Pour chaque cohorte, on analyse les situations scolaires des élèves deux ans (t+2) et quatre ans (t+4) après leur entrée dans le premier degré³.

Le choix de ces deux périodes scolaires se base sur la suppression de la deuxième année professionnelle qui a eu lieu entre celles-ci, à savoir en 2009-2010⁴. La comparaison de ces cohortes montre des situations relativement différentes.

Ces cohortes rassemblent uniquement les élèves inscrits l'année scolaire précédente dans l'enseignement primaire ordinaire ou spécialisé. Sont présentées dans les graphiques les situations pour lesquelles au moins 1 % de la cohorte est concernée. Les deuxième et troisième degrés sont déclinés selon les sections de transition et de qualification. La première section comprend la forme générale et la forme technique ou artistique de transition. La deuxième section comprend la forme professionnelle et la forme technique ou artistique de qualification⁵. La catégorie « Sortie » correspond aux élèves qui ne figurent plus dans la base de données des effectifs de l'enseignement secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Situations scolaires de deux cohortes d'élèves entrés en 1^{re} année du degré commun en 2006-2007 (42 550 élèves) et en 2010-2011

(45 323 élèves) deux ans (t+2) et quatre ans (t+4) plus tard (fig. 16.1)

Identifions, après deux puis quatre années scolaires (t+2 et t+4), l'année d'étude dans laquelle se trouvent les élèves entrés dans le premier degré commun en 2006-2007 (1A) et en 2010-2011 (1C).

Après deux années scolaires (t+2), environ 60 % des élèves de chaque cohorte entament une troisième année de transition.

Les tendances diffèrent entre les deux cohortes en deuxième année du premier degré commun et en troisième année de qualification. En effet, ils sont 17 % de la cohorte 1 à suivre une deuxième année du degré commun (2C) contre 25 % des élèves de la cohorte 2. Les élèves entrés en 2010-2011 sont donc proportionnellement plus nombreux que les élèves entrés en 2006-2007 à recommencer une année au sein du premier degré commun. La suppression de la deuxième année professionnelle aurait engendré ces différences de parcours.

Aussi, 21 % de la cohorte 1 suivent une troisième année de qualification contre 13 % de la cohorte 2.

Après quatre années scolaires (t+4), les variations entre les deux cohortes se marquent moins. Pour chacune des deux cohortes, un élève sur deux effectue son parcours scolaire sans redoubler. Environ 37 % des élèves de chacune des cohortes fréquentent une cinquième année de transition et environ 15 % de la cohorte 1 et 12 % de la cohorte 2 suivent une cinquième année de qualification.

Par ailleurs, ce graphique montre qu'ils sont environ 40 % à être en retard scolaire.

Au terme des 5 années observées, les sorties représentent 5 % des élèves, soit 1 élève sur 20.

Situations scolaires de deux cohortes d'élèves entrés en 1^{re} année du degré différencié en 2006-2007 (4 273 élèves) et en 2010-2011

(3 541 élèves) deux ans (t+2) et quatre ans (t+4) plus tard (fig. 16.2)

Ces graphiques présentent la situation scolaire des élèves entrés dans le premier degré différencié en 2006-2007 et 2010-2011, deux ans (t+2) et quatre ans après (t+4).

Après deux années scolaires (t+2), les élèves entrés en 2010-2011 sont proportionnellement plus nombreux à fréquenter le degré commun que les élèves entrés en 2006-2007, leur permettant ainsi de renforcer leurs compétences visées à la fin de la troisième étape du continuum pédagogique. Une hypothèse est que la suppression de la deuxième année professionnelle gonfle les parcours des élèves au sein du premier degré commun.

Cette situation semble également se répercuter sur la fréquentation de la troisième année de qualification : 75 % de la cohorte 3 sont en troisième qualification contre 60 % de la cohorte 4.

Après quatre années scolaires (t+4), 23 % de la cohorte 3 et 26 % de la cohorte 4 fréquentent une quatrième année de qualification.

Ce graphique montre qu'une très grande majorité des élèves entrés dans le premier degré différencié poursuivent leur scolarité uniquement dans la section de qualification, sans jamais être réorientés vers la section de transition.

Un peu moins d'un élève sur cinq de chacune des deux cohortes s'inscrit dans l'enseignement en alternance.

Au terme des cinq années observées, les sorties concernent environ un élève sur cinq.

1 Les données statistiques incluent les effectifs de 1AC (ou 1S) dans ceux de 1^{re} année secondaire et les effectifs de 2CC (ou 2S) dans ceux de 2^e année secondaire et considèrent donc les élèves de 1AC (1S) et 2CC (2S) comme redoublants.

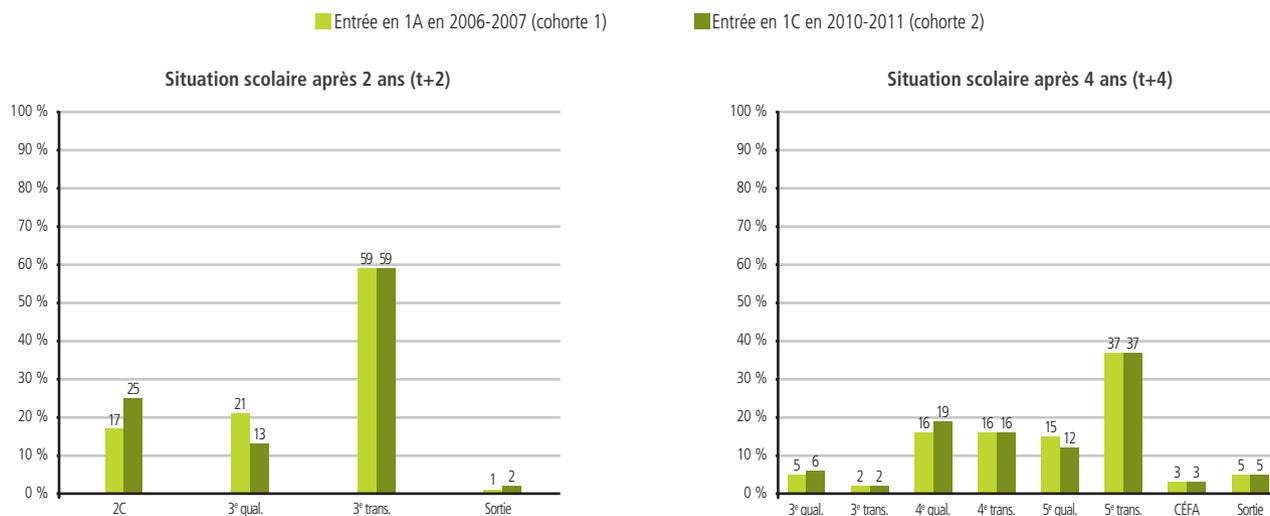
2 La 1A, ancienne appellation de la 1C actuelle, sera nommée dans cet indicateur « 1C ».

3 Pour les cohortes 1 et 3 : t = 2006-2007, t+2 = 2008-2009, t+4 = 2010-2011. Pour les cohortes 2 et 4 : t = 2010-2011, t+2 = 2012-2013, t+4 = 2014-2015.

4 Décret du 30-06-2006 (modifié le 11-04-2014) relatif à l'organisation pédagogique du premier degré de l'enseignement secondaire.

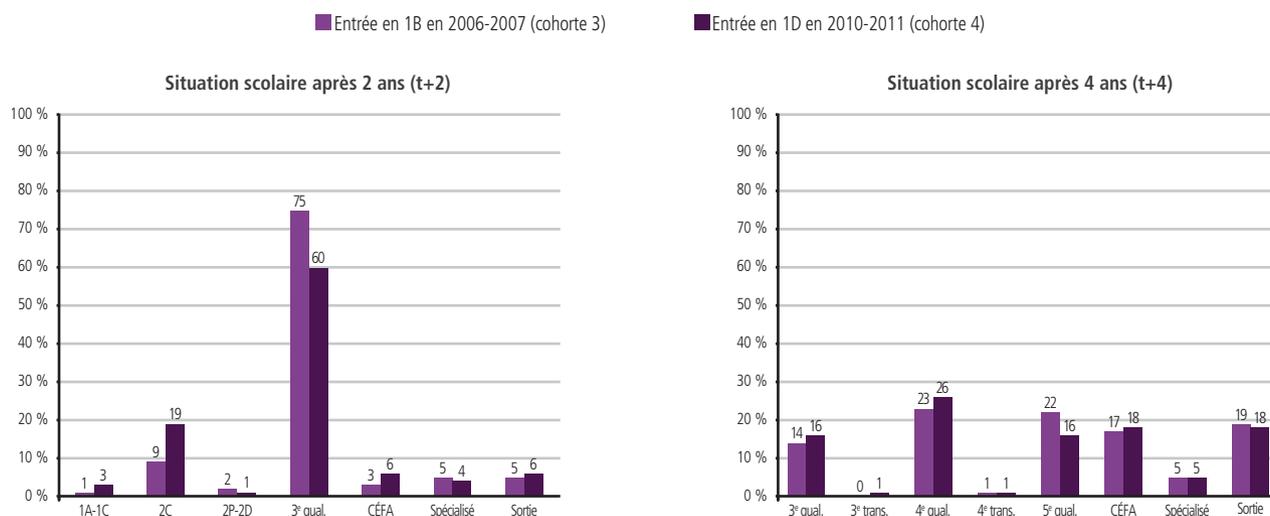
5 Les sorties peuvent être dues à différentes raisons telles que, notamment, le décrochage scolaire mais aussi le décès, le déménagement à l'étranger, l'inscription en dehors de l'enseignement secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans l'enseignement supérieur de promotion sociale.

16.1 Situations scolaires de deux cohortes d'élèves entrés en 1^{re} année du degré commun en 2006-2007 (42 550 élèves) et en 2010-2011 (45 323 élèves) deux ans (t+2) et quatre ans (t+4) plus tard



Deux ans après leur entrée en 1^{re} année du 1^{er} degré commun, environ 60 % des élèves de chaque cohorte entament une 3^e année de transition. Deux ans plus tard (t+4), ils sont un peu moins de 40 % à fréquenter une 5^e année transition.

16.2 Situations scolaires de deux cohortes d'élèves entrés en 1^{re} année du degré différencié en 2006-2007 (4 273 élèves) et en 2010-2011 (3 541 élèves) deux ans (t+2) et quatre ans (t+4) plus tard



Deux ans après leur entrée en 1^{re} année du degré différencié, 9 % des élèves entrés en 2006-2007 suivent une 2^e année commune contre 19 % des élèves entrés en 2010-2011. Deux plus tard (t+4), ils sont 23 % et 26 % à fréquenter une quatrième année de qualification. Quatre ans après leur entrée en 1^{re} différenciée, environ un élève sur cinq ne fréquente plus l'enseignement secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

17 Sorties prématurées de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice

En Fédération Wallonie-Bruxelles, parmi les élèves âgés de quinze à vingt-deux ans en 2014-2015 et qui fréquentaient une troisième, quatrième ou cinquième année de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice en 2013-2014, 5 % ne sont plus inscrits dans l'enseignement obligatoire en 2014-2015. Ce taux de sortie prématurée était de 7 % en 2006.

Les taux de sorties prématurées sont plus élevés pour les élèves domiciliés en Région de Bruxelles-Capitale, pour les garçons, pour les élèves fréquentant l'enseignement qualifiant et pour les élèves en retard scolaire. Néanmoins, ces taux de sortie diminuent systématiquement depuis 2006.

Cet indicateur analyse le taux de « sorties prématurées » de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice en vue d'approcher le phénomène d'« abandon scolaire précoce »¹.

Le taux de sorties prématurées concerne les élèves qui quittent l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice entre deux années scolaires. Il s'agit, plus précisément, des jeunes qui ne sont plus inscrits dans un établissement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles l'année scolaire suivante (ils ne se retrouvent donc pas dans la base données).

On s'intéresse dans cet indicateur aux sorties prématurées des élèves qui fréquentaient avant leur sortie, une troisième, quatrième ou cinquième année ; années d'études précédant l'année de certification de fin de secondaire (la sixième année). On ne prend en compte que les élèves âgés de quinze à vingt-deux ans en 2014-2015. Car, à partir de quinze ans, l'âge attendu en fin d'une troisième année, le jeune peut, par exemple, s'inscrire dans une formation en alternance organisée au niveau régional et donc sortir prématurément de l'école. Les sorties prématurées peuvent être également dues au décrochage scolaire, au décès, au déménagement à l'étranger, à l'inscription en dehors de l'enseignement secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans l'enseignement supérieur, dans l'enseignement de promotion sociale.

Afin de situer ces résultats au niveau du territoire, les taux de sorties prématurées ont été calculés selon la zone² de domicile. Les élèves résidant en Flandre, dans les communes germanophones ou à l'étranger n'ont pas été pris en compte.

Évolution du taux de sortie de 2006-2007 à 2014-2015, selon la région de domicile (fig. 17.1)

Les taux de sortie pour l'ensemble de 2006 à 2014 passent de 7 % à 5 % et présentent une tendance globale à la diminution, avec toutefois une stagnation du taux entre 2008 et 2011. Si la Wallonie suit la courbe générale, avec des taux légèrement plus bas (de 6,3 % à 4,6 %), la Région de Bruxelles-Capitale montre une forte diminution quasi constante du taux de sortie mais avec un point de départ plus élevé (10,2 % en 2006) et un taux de 6,5 % en 2014, toujours supérieur à la moyenne des dix zones.

Taux de sortie par zone de domicile en 2014-2015 (fig. 17.2)

Le taux de sortie varie fortement selon la zone de domicile des élèves. Il varie de 4,1 % en Brabant wallon à 6,5 % en Région Bruxelles-Capitale.

En Wallonie, ce sont les zones plus industrielles qui ont les taux de sortie prématurée les plus élevés : Charleroi-Hainaut sud (5,4 %), Mons-Centre (5,2 %), Liège (5,1 %) et Hainaut occidental (4,4 %)

Répartition par groupe d'âge des 7 989 élèves sortis en 2014-2015 en fonction de l'année d'études fréquentée en 2013-2014 (fig. 17.3)

« La porte de sortie » la plus fréquente est l'enseignement professionnel avec des taux de sortie proche de 14 %. Parmi les 1 760 élèves sortis de la troisième année de l'enseignement professionnel, 984 sont âgés de dix huit à vingt-deux ans et ont donc au moins trois ans de retard scolaire.

La forme technique de qualification présente également des taux supérieurs aux taux de sorties prématurées observés dans les formes de transition (autour de 3 %).

L'âge théorique en sixième secondaire étant l'année civile durant laquelle l'élève atteint ses dix-huit ans, les élèves âgés de dix-huit à vingt-deux ans qui sont sortis prématurément de l'enseignement ordinaire de plein exercice sont en retard scolaire. Ces derniers représentent 73 % (5 796 élèves) de l'ensemble des sortis en 2014-2015.

Comparaison des taux de sortie selon l'année de sortie, le sexe, le groupe d'âge et la section fréquentée (fig. 17.4)

Les taux de sortie de 2006 à 2014 diminuent constamment dans le temps quel que soit le critère : sexe, âge ou section fréquentée.

Cette diminution est la plus forte pour les élèves âgés de quinze à dix-sept ans (le plus souvent à l'heure dans leur parcours scolaire) ; elle est également importante pour les élèves sortant de la section de transition ainsi que pour les garçons.

Des taux encore très élevés sont plus marqués pour les élèves âgés de dix-huit à vingt-deux ans (12,5 %) ainsi que pour les élèves sortant de la section de qualification (9,2 %).

Ces variables sont fortement liées puisque la section de qualification rassemble des élèves avec un taux de retard³ ainsi qu'un pourcentage de garçons⁴ plus importants.

1 Le critère de référence « abandon scolaire précoce » qui a été adopté au niveau européen porte sur la proportion de jeunes qui quittent de manière précoce l'éducation et la formation (« early school leavers » en anglais). Il concerne tant les systèmes d'éducation et de formation initiale que les dispositifs de formation professionnelle accessibles aux jeunes. Pour plus d'information sur ce sujet, consulter la présentation de Dieu Ph. et al. (2012) ainsi que la page <http://www.enseignement.be/index.php?page=27000>

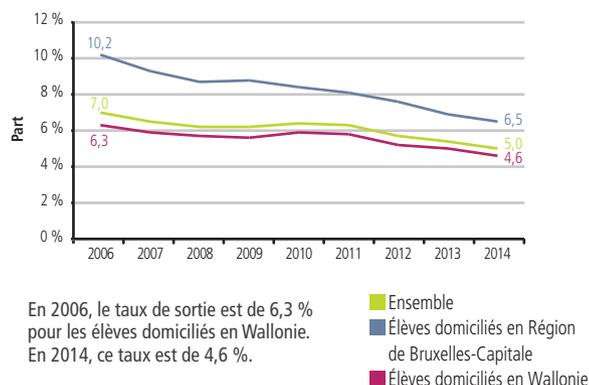
2 Les zones prises en compte sont les bassins Enseignement qualifiant-Formation Emploi (EFE) ; anciennement « zones d'enseignement ». À l'origine, l'affectation des communes à une zone déterminée correspondait à la liste reprise dans Arrêté de l'exécutif de la Communauté française fixant les obligations de concertation entre établissements de même caractère dans l'enseignement secondaire de plein exercice – MB 29/04/1993. À partir de septembre 2015, quelques communes ont été réaffectées d'une zone d'enseignement, maintenant appelée bassin EFE, à une autre. Les dénominations des zones ont été revues (cf. Décret de la Communauté française du 11.04.2014 (...) sur la mise en œuvre des bassins EFE, ch. II).

Pour plus d'information sur ce sujet, consulter la publication *Développement d'indicateurs locaux illustrant des défis liés à l'enseignement secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles (données 2011-2012)* <http://www.iweps.be/working-paper-de-liweps-ndeg15>

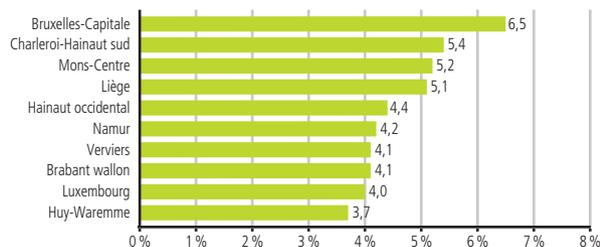
3 Voir l'indicateur 10 (Retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice)

4 Voir l'indicateur 4 (Population scolaire dans l'enseignement fondamental et secondaire)

17.1 Évolution du taux de sortie de 2006-2007 à 2014-2015, selon la région de domicile

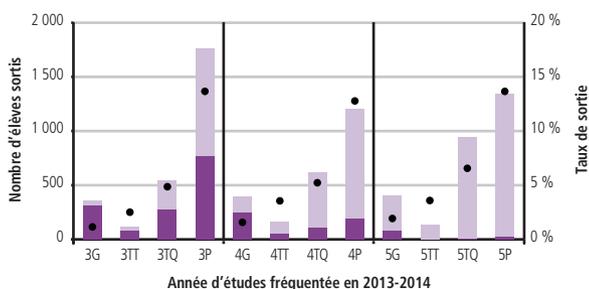


17.2 Taux de sortie par zone de domicile en 2014-2015



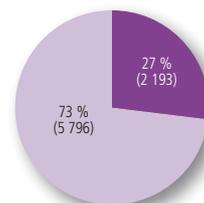
En 2014, 6,5 % des élèves bruxellois inscrits en 3^e, 4^e ou 5^e secondaire (de plein exercice) et âgés de 15 à 22 ans, ne fréquentent plus l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles l'année scolaire suivante.

17.3 Répartition par groupe d'âge des 7 989 élèves sortis en 2014-2015 en fonction de l'année d'études fréquentée en 2013-2014



Répartition des élèves sortis selon l'âge

■ Élèves sortis de 18 à 22 ans
 ■ Élèves sortis de 15 à 17 ans
 ● Taux de sortie de l'ensemble des élèves



Parmi les élèves de 15 à 22 ans sortis de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 1 760 élèves étaient inscrits en troisième année de l'enseignement professionnel (3P). Ils représentent 13,6 % de l'ensemble des élèves de la même classe d'âge fréquentant la 3P en 2013-2014.

17.4 Comparaison des taux de sortie selon l'année de sortie, le sexe, le groupe d'âge et la section fréquentée

		Taux de sortie					Variation du taux de sortie
		2006	2009	2012	2013	2014	entre 2006 et 2014
Sexe	Filles	5,8 %	5,2 %	4,8 %	4,5 %	4,2 %	-28 %
	Garçons	8,2 %	7,2 %	6,5 %	6,2 %	5,8 %	-29 %
Âge à la sortie	Entre 15 et 17 ans	3,3 %	2,7 %	2,3 %	2,0 %	1,9 %	-41 %
	Entre 18 et 22 ans	18,0 %	15,4 %	14,0 %	13,7 %	12,5 %	-30 %
Section fréquentée avant la sortie	Transition	2,5 %	2,0 %	1,9 %	1,8 %	1,7 %	-30 %
	Qualification	12,6 %	11,2 %	10,5 %	10,1 %	9,2 %	-27 %
Ensemble des élèves		7,0 %	6,2 %	5,7 %	5,4 %	5,0 %	-29 %

Le taux de sortie des filles est de 5,8 % en 2006 et de 4,2 % en 2014 soit une diminution, par rapport à 2006, de 28 %.

En 2015, 45 268 élèves de sixième année de l'enseignement primaire ordinaire, soit plus de 93 % de l'effectif, ont réussi l'épreuve menant à l'octroi du Certificat d'Études de Base (CEB). Cette épreuve est également réussie dans l'enseignement secondaire par 1 308 élèves en première année différenciée et 811 en deuxième année différenciée. Dans l'enseignement spécialisé, 378 élèves obtiennent le CEB à la suite de l'épreuve. Les résultats en français, en mathématiques et en éveil constituant l'épreuve varient selon le genre, le retard scolaire et l'indice socio-économique de l'implantation scolaire des élèves.

Chaque année depuis 2009, une épreuve externe commune portant sur le français, les mathématiques et l'éveil est organisée afin d'évaluer la maîtrise des compétences attendues à l'issue de la deuxième étape de l'enseignement obligatoire. Les consignes de passation, les questions et les critères de correction sont identiques pour tous les élèves qui la présentent. Cette évaluation externe commune menant à l'octroi du Certificat d'Études de Base (CEB)¹ est obligatoire pour tous les élèves de sixième année de l'enseignement primaire ordinaire, tous les élèves de première et deuxième années différenciées² ainsi que ceux de l'année différenciée supplémentaire de l'enseignement secondaire qui ne sont pas titulaires du CEB. L'épreuve est accessible au moyen d'une inscription individuelle à tout mineur âgé d'au moins 11 ans au 31 décembre de l'année précédente et n'appartenant pas aux catégories citées ci-dessus.

Nombre d'élèves ayant réussi l'épreuve leur permettant l'obtention du CEB et taux de réussite associés selon les types, niveaux d'enseignement et années d'études (fig. 18.1)

En 2015, dans l'enseignement primaire ordinaire, 45 268 des 48 855 élèves ayant présenté l'épreuve externe menant à l'obtention du CEB l'ont réussie (93 %). Dans l'enseignement primaire spécialisé, ce taux est de 71 %, l'épreuve étant réussie par 185 élèves sur les 265 inscrits. Dans l'enseignement secondaire spécialisé, 193 élèves ont réussi l'épreuve. De plus, 2 119 élèves de l'enseignement secondaire, 1 308 de 1^{re} année différenciée et 811 de 2^e année différenciée, ont réussi l'épreuve du CEB. Enfin, 655 élèves, inscrits individuellement, ont obtenu le CEB à la suite de l'épreuve.

Répartition des élèves de 6^e année primaire ordinaire en fonction de leurs scores en français, mathématiques et éveil (fig. 18.2)

En français, près de 61 % des élèves de sixième année primaire obtiennent un score global compris entre 70 et 89/100 et 3 % ont un score inférieur ou égal à 50/100. En éveil, la répartition est similaire, avec plus de deux tiers des élèves ayant un score entre 70 et 89/100 et 1,5 % des élèves ayant un score égal à 50/100. En mathématiques, un score inférieur ou égal à 50/100 est obtenu

par 6 % des élèves, tandis que 53 % des élèves ont un score compris entre 70 et 89/100. Les pourcentages d'élèves obtenant un score compris entre 90 et 100/100 sont respectivement de 7 %, 14 % et 13 % pour le français, les mathématiques et l'éveil.

Scores moyens des élèves de 6^e année primaire en français, mathématiques et éveil selon le genre, le retard scolaire ou la classe de l'indice socio-économique³ (ISE) de l'implantation scolaire fréquentée (fig. 18.3)

Selon le genre. Les scores des filles sont plus élevés que ceux des garçons en français. Leur score moyen est de 77/100 à l'épreuve pour 72/100 chez les garçons. La situation s'inverse pour les mathématiques et l'éveil. Lors de l'épreuve de mathématiques, les garçons récoltent des scores moyens de 76/100 contre 75/100 pour les filles. Les scores moyens en éveil sont de 79/100 pour les garçons contre 78/100 pour les filles.

Selon le retard scolaire. Les scores aux épreuves de français, de mathématiques et d'éveil des élèves ayant un retard scolaire sont plus faibles que ceux des autres élèves. Les élèves de 6^e primaire avec un parcours scolaire sans redoublement obtiennent des scores moyens de 77/100 en français, 78/100 en mathématiques et 81/100 en éveil. Pour les élèves en retard scolaire d'un an, ces scores sont respectivement de 66, 65 et 71/100. Pour les élèves qui ont accumulé deux ans de retard, les scores sont de 63, 61 et 69/100 respectivement pour le français, les mathématiques et l'éveil.

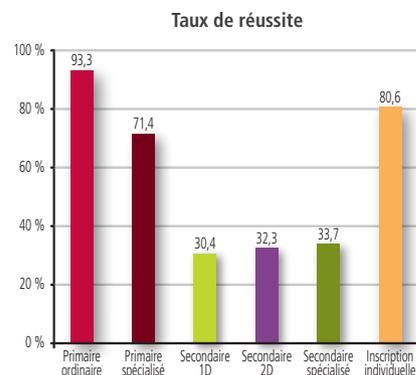
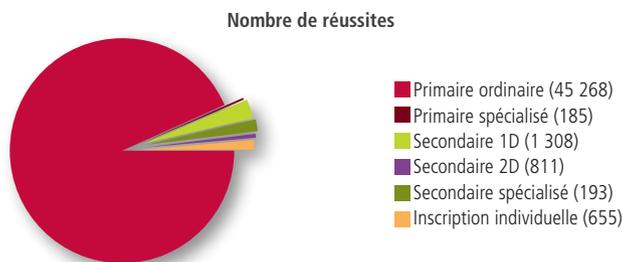
Selon la classe de l'ISE de l'implantation. Quelle que soit l'épreuve envisagée, le score moyen le plus bas est observé chez les élèves fréquentant une implantation dont la classe de l'ISE est faible (classes de 1 à 5). 9 points sur 100 séparent en moyenne les élèves des classes 1 à 5 et des classes 16 à 20 aux épreuves de français, de mathématiques et d'éveil. Les élèves issus d'implantations scolaires dont les classes sont comprises entre 6 et 10 ou entre 11 et 15 obtiennent des scores intermédiaires, avec toujours une supériorité de résultats pour la seconde catégorie précitée.

1 Le Certificat d'Études de Base est attribué obligatoirement aux élèves qui obtiennent au moins 50 % à chacune des matières évaluées. Dans le cas contraire, sur base de leur dossier, les jurys d'école ou les conseils de classe peuvent le décerner aux élèves de sixième année primaire, du premier degré secondaire et de l'enseignement spécialisé. En cas de refus d'octroi du CEB, sous certaines conditions, un recours est possible. Décret du 2 juin 2006 : évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et Certificat d'Études de Base.

2 Depuis 2008-2009, les élèves inscrits en première année différenciée (1D) ont été soumis à l'épreuve. Ce n'est qu'à partir de 2009-2010 que la deuxième année du premier degré différencié (2D) a vu le jour parallèlement à la suppression de la deuxième année professionnelle.

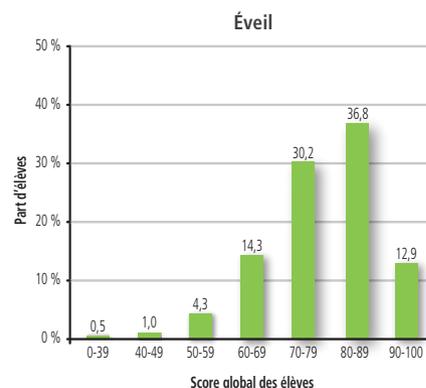
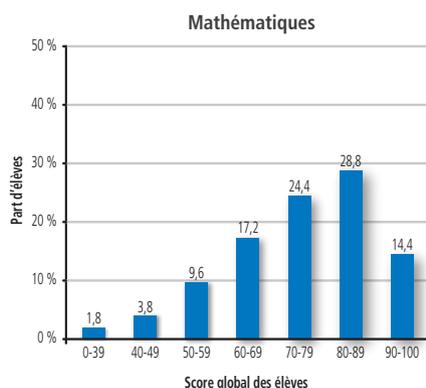
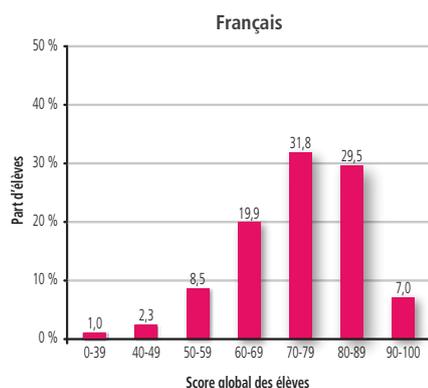
3 Un indice socio-économique du secteur statistique (ISE) est attribué à chaque élève selon le quartier dans lequel il réside (à condition d'être domicilié en Belgique). Voir à ce propos la note 3 de l'indicateur 8. L'indice socio-économique d'une implantation, quant à lui, est défini sur base de la moyenne des indices de sa population scolaire. Il permet de classer les écoles sur une échelle de 1 à 20, de la classe 1 (ISE le plus faible) à la classe 20 (ISE le plus élevé). Décret du 30 avril 2009 : décret organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité.

18.1 Nombre d'élèves ayant réussi l'épreuve leur permettant l'obtention du CEB et taux de réussite associés selon les types, niveaux d'enseignement et années d'études – 2015



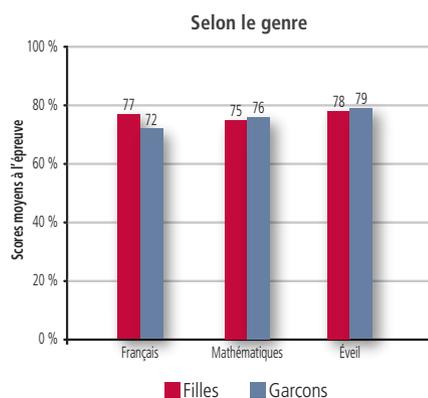
En 2015, 45 268 élèves de 6^e primaire ont réussi l'épreuve permettant l'obtention du CEB sur un total de 48 855 inscrits, ce qui représente un taux de réussite de 93 %. Dans le secondaire spécialisé, cette épreuve est réussie par 193 élèves sur un total de 737 inscrits, représentant un taux de réussite de 34 %.

18.2 Répartition des élèves de 6^e année primaire en fonction de leurs scores globaux en français, en mathématiques et en éveil – 2015

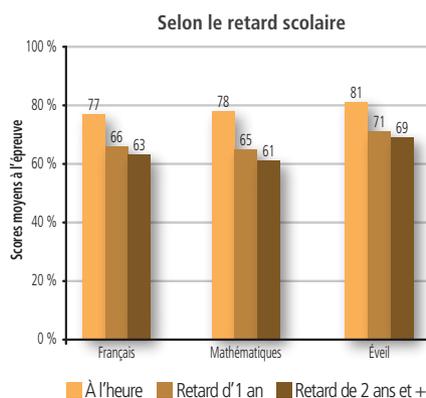


En 2015, 7 % des élèves obtiennent un score entre 90 et 100/100 en français. En mathématiques, 14,4 % sont dans cette situation. En éveil, cette proportion est de 12,9 %.

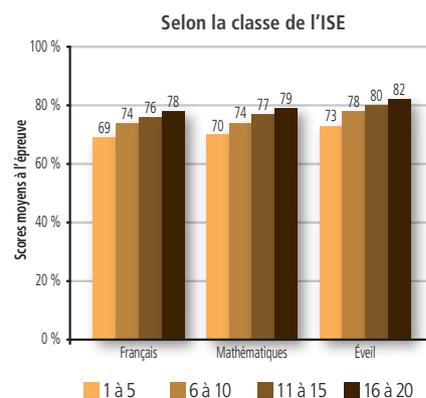
18.3 Scores moyens des élèves de 6^e année primaire en français, en mathématiques et en éveil selon le genre, le retard scolaire ou la classe de l'ISE de l'implantation scolaire fréquentée – 2015



En français, les filles obtiennent un score moyen de 77/100 tandis que chez les garçons ce score est de 72/100.



En mathématiques, les élèves à l'heure obtiennent un score moyen de 78/100. Ce score est de 61/100 chez les élèves avec un retard scolaire de deux années et plus.



En éveil, un score moyen de 82/100 est observé chez les élèves fréquentant une implantation scolaire bénéficiant d'un ISE élevé (classes de 16 à 20).

À la fin de l'année scolaire 2013-2014, 93 % des élèves de sixième année de l'enseignement primaire ordinaire ont obtenu le Certificat d'Études de Base (CEB).

Parmi les élèves inscrits en cinquième primaire en 2011-2012, plus de 90 % obtiennent le CEB en fin de parcours. Ils sont 2 346 élèves à quitter l'enseignement primaire sans CEB, soit un peu plus de 4 %.

L'enseignement secondaire octroie le CEB à 15 % des élèves de première année différenciée, et à un tiers des élèves de deuxième année différenciée (33,5 %). Lors de l'obtention de ce certificat, ces élèves ont un âge moyen de 14 ans en première année différenciée et de 15 ans en deuxième année différenciée.

Dans l'enseignement ordinaire, le Certificat d'Études de Base (CEB) peut être octroyé en fin de sixième primaire ainsi qu'en première et deuxième années de l'enseignement secondaire. Dans l'enseignement spécialisé, le CEB peut être délivré en fin de primaire ou au cours du premier degré différencié de l'enseignement secondaire.

Depuis l'année scolaire 2008-2009, l'épreuve externe conduisant au CEB est obligatoire pour tous les élèves de sixième année primaire et de première année différenciée de l'enseignement secondaire. C'est également le cas pour les élèves inscrits en deuxième année différenciée depuis 2009-2010¹.

Si l'élève ne réussit pas ou ne passe pas l'épreuve, le conseil de classe peut délivrer le CEB en fondant sa décision sur les résultats scolaires et l'avis des enseignants concernés.

En outre cette épreuve est accessible aux élèves de l'enseignement primaire et secondaire spécialisé et à tout mineur âgé d'au moins 11 ans au 31 décembre de l'année civile de l'épreuve.

Nombre de CEB délivrés selon les types, niveaux d'enseignement et années d'études (fig. 19.1)

En 2014, 44 779 des élèves de sixième année de l'enseignement primaire ordinaire obtiennent le CEB. Dans le premier degré différencié de l'enseignement secondaire, c'est le cas pour 755 élèves de première année et 797 élèves de deuxième année. L'enseignement spécialisé, quant à lui, délivre peu de CEB : 149 en primaire et 291 en secondaire.

Évolution du taux d'obtention du CEB² en 6^e primaire (fig. 19.2)

De 1999 à 2009, le taux moyen d'obtention du CEB à l'issue de la sixième primaire est de 93,4 %. Il varie peu : l'écart le plus grand est de 2,1 points (94,0 % en 2004, 91,9 % en 2000). En 2010, ce taux atteint 96,8 % et est de 93,4 % en 2014.

Parcours des élèves entrants en 5^e primaire jusqu'à leur sortie du primaire, avec ou sans CEB (fig. 19.3)

L'obtention du CEB n'étant pas systématique en primaire, une analyse du parcours et de la certification des élèves inscrits en cinquième année primaire est réalisée³.

Sur l'ensemble de la cohorte des 51 687 élèves de cinquième année en 2011-2012, 1 471 élèves quittent le primaire sans le CEB en fin d'année scolaire, 1 784 redoublent et 48 432 passent en sixième année.

En 2012-2013, 47 144 élèves obtiennent le CEB, 1 071 quittent le primaire sans CEB et 332 redoublent leur sixième année.

En 2013-2014, de la cohorte de départ, 2 002 élèves se trouvent encore en sixième primaire, dont 1 870 obtiennent le CEB et 132 quittent le primaire sans CEB.

Le taux de certification de cette cohorte de cinquième année primaire en 2011-2012 est de 91,2 % en 2 ans et de 94,8 % en 3 ans.

L'approche permet aussi d'évaluer le nombre d'élèves qui, en cinquième ou en sixième année, quittent l'enseignement primaire sans CEB : de la cohorte de départ, 3,0 % quittent l'enseignement primaire sans CEB à la fin de la cinquième et 2,1 % à la fin de la sixième. On peut émettre l'hypothèse qu'une majorité de ces 2673 élèves sans CEB ont certainement gagné l'enseignement secondaire.

Obtention du CEB en 1D et 2D, selon l'âge (fig. 19.4)

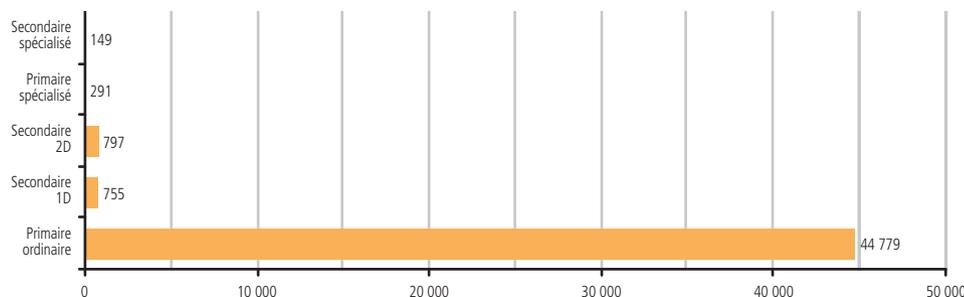
En 2014, 1 552 CEB ont été octroyés aux élèves du premier degré différencié. Le taux d'obtention est de 15,4 % en première année différenciée et de 33,5 % en deuxième année différenciée. La répartition de l'obtention du CEB par âge et par année d'étude apprend que 60 % des élèves de première année différenciée qui obtiennent le CEB sont âgés de quatorze ans, soit deux ans de retard sur l'âge habituel d'obtention de ce certificat (douze ans en fin de sixième primaire). En deuxième année différenciée, 56 % des élèves qui obtiennent le CEB ont quinze ans et 14 % ont seize ans. Dans l'enseignement secondaire, le CEB est majoritairement délivré en première année différenciée et ce, à des élèves de 14 ans.

1 Depuis 2008-2009, les élèves inscrits en première année différenciée (1D), c'est-à-dire ceux n'ayant pas obtenu leur CEB en primaire, ont été soumis à l'épreuve. Ce n'est qu'à partir de 2009-2010 que la deuxième année du premier degré différencié (2D) a vu le jour parallèlement à la suppression de la deuxième professionnelle.

2 À partir de 2011, le taux d'obtention du CEB se base sur le nombre d'élèves inscrits en sixième primaire lors de la passation de l'épreuve et non plus sur le nombre d'élèves inscrits en sixième primaire au 15 janvier. Les données utilisées dans ce cadre-ci proviennent du Service des évaluations externes.

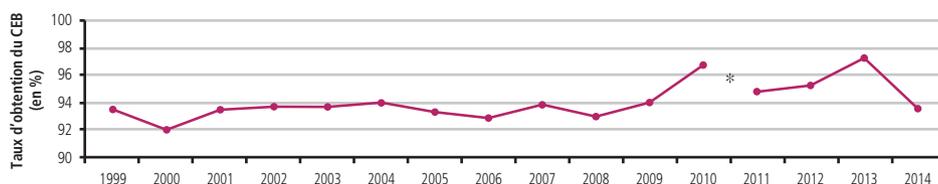
3 Cette analyse consiste en la reconstitution du parcours d'élèves inscrits en cinquième primaire en 2011-2012, reposant sur les hypothèses suivantes : le système est considéré comme fermé (pas d'entrée de nouveaux élèves en cinquième ou sixième primaire, pas de sortie par émigration ou décès) ; les élèves redoublent au plus une fois en cinquième ou sixième primaire ; les taux de certification sont les mêmes pour tous les élèves d'une année d'études, pour une année scolaire donnée (redoublants ou non) et le CEB est supposé être obtenu uniquement à l'issue d'une sixième primaire.

19.1 Nombre de CEB délivrés selon les types, niveaux d'enseignement et années d'études – Année de certification 2014



En 2013, 44 779 élèves de 6^e primaire obtiennent le CEB. Dans le secondaire spécialisé, le CEB est délivré à 291.

19.2 Évolution du taux d'obtention du CEB en 6^e primaire – Années de certification 1999 à 2014



En 2014, 93,4 % des élèves de 6^e primaire obtiennent un CEB.

* Voir note 2 p. 48

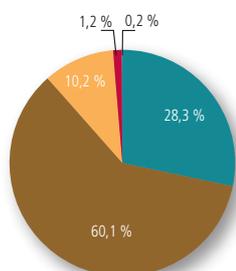
19.3 Parcours des élèves entrant en 5^e primaire en 2011-2012 jusqu'à leur sortie du primaire, avec ou sans certificat d'études de base (CEB).

	P5	P6	Sortie du primaire	
			sans CEB	avec CEB
2011-2012	51 687 (100 %)		1 471 (2,8 %)	
2012-2013	1 784 (3,5 %)		114 (0,2 %)	
		48 432 (93,7 %)	957 (1,9 %)	47 144 (91,2 %)
2013-2014	1 670 (3,2 %)		110 (0,2 %)	1 560 (3,0 %)
		332 (0,6 %)	22 (0,0 %)	310 (0,6 %)
TOTAL			2 673 (5,2 %)	49 014 (94,8 %)

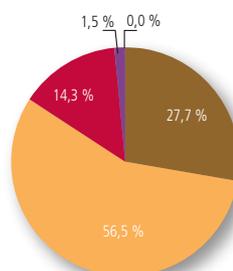
De cette quasi-cohorte de 51 687 élèves inscrits en 5^e primaire en 2011-2012, 49 014 (94,8 %) obtiennent leur CEB et 2 673 (5,2 %) quittent l'enseignement primaire sans CEB.

19.4 Obtention du CEB en 1D et 2D, selon l'âge – Année de certification 2014

755 CEB en 1D
Taux d'obtention = 15,4 %



797 CEB en 2D
Taux d'obtention = 33,5 %



■ 13 ans et moins
■ 14 ans
■ 15 ans
■ 16 ans
■ 17 ans et plus

Parmi les élèves qui obtiennent le CEB en 2014 en fin de 1D, 60,1 % ont 14 ans. Quand ils obtiennent le CEB en fin de 2D, les élèves ont majoritairement 15 ans (56,5 %).

20 Attestations d'orientation délivrées par les Conseils de classe dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice

En fin d'année scolaire 2013-2014, 73 % des élèves du deuxième degré et 86 % des élèves du troisième degré reçoivent une attestation A (attestation de réussite). Les attestations B (attestations de réussite avec restriction) concernent 11 % des élèves du deuxième degré. Les attestations C (attestations d'échec) touchent 17 % des élèves du deuxième degré et 14 % des élèves du troisième degré.

Trois types d'attestations sont délivrés aux deuxième et troisième degrés de l'enseignement secondaire ordinaire : l'attestation de réussite (AOA), l'attestation de réussite avec restriction (AOB) et l'attestation d'échec (AOC). L'AOB permet à l'élève qui a terminé l'année ou le degré avec fruit d'accéder à l'année supérieure mais avec une restriction portant sur des formes d'enseignement, des sections et/ou des options. Le refus de l'AOB, par l'élève majeur ou son tuteur, se traduit par le redoublement de l'élève. L'attestation B avec restriction est principalement délivrée au deuxième degré et ce, pour toutes les formes d'enseignement. Au troisième degré, l'attestation B ne peut être délivrée qu'au terme d'une cinquième année de l'enseignement technique de qualification¹.

Répartition des attestations A, B et C par année d'études dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et nombre total d'attestations A, B, C délivrées en 2014 (fig. 20.1)

Les attestations A sont délivrées à une plus grande part d'élèves inscrits dans le troisième degré que dans le deuxième degré et ce, quelle que soit la forme d'enseignement. Les attestations B ne sont quasi pas délivrées dans le troisième degré puisque ce dernier est un degré de détermination par opposition au deuxième degré qui est celui de l'orientation.

Globalement, c'est dans l'enseignement général que la part d'élèves qui obtiennent une attestation A est la plus élevée. Par ailleurs, on note que c'est en troisième année de l'enseignement professionnel que le pourcentage d'attestations C est le plus élevé. Une part importante des attestations B sont délivrées dans le deuxième degré de la section de transition.

Répartition des attestations B dans le 2^e degré de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et total des attestations B délivrées en 2014 par forme d'enseignement et par année d'études (fig. 20.2)

Une diversité d'attestations B peuvent être délivrées. Afin de mieux appréhender la répartition de ces attestations, un regroupement a été effectué : on appellera attestations B1 celles qui interdisent l'accès au général, B2 celles qui interdisent l'accès à la section de transition, B3 celles qui ne donnent accès qu'à l'enseignement professionnel et B4 celles qui portent des restrictions sur l'accès à certaine(s) option(s) et qui peuvent parfois être combinées à une restriction sur certaines formes ou sections.

Plus la forme d'enseignement laisse de possibilités d'orientation, plus la diversité des attestations B est grande. Ainsi, l'enseignement général délivre les quatre types d'attestations B tandis que l'enseignement professionnel ne délivre que des attestations B4.

Pour l'ensemble du deuxième degré, les attestations B1 représentent 12 % des attestations B, les attestations B2, 35,4 %, les attestations B3, 21,5 % et les attestations B4, 31,1 %.

Dans l'enseignement général, les attestations B2 sont celles qui sont le plus délivrées (43 %). En troisième année du général, l'attestation B2 représente 55 % des attestations délivrées, tandis qu'en quatrième année du général, l'attestation la plus délivrée est la B4 (44 %).

Dans l'enseignement technique de transition, la répartition des attestations B se présente comme suit : 62 % d'attestations B2, 18 % de type B3 et 20 % de type B4. Aussi bien pour la troisième que pour la quatrième année de l'enseignement technique de transition, l'attestation la plus délivrée est la B2.

Dans l'enseignement technique de qualification, 73 % des attestations B sont de type B3 et 27 % de type B4. Parmi les élèves inscrits en 3TQ ayant reçu une attestation B, 78 % obtient une attestation B3. En 4TQ, ils sont 69 % à obtenir ce type d'attestations.

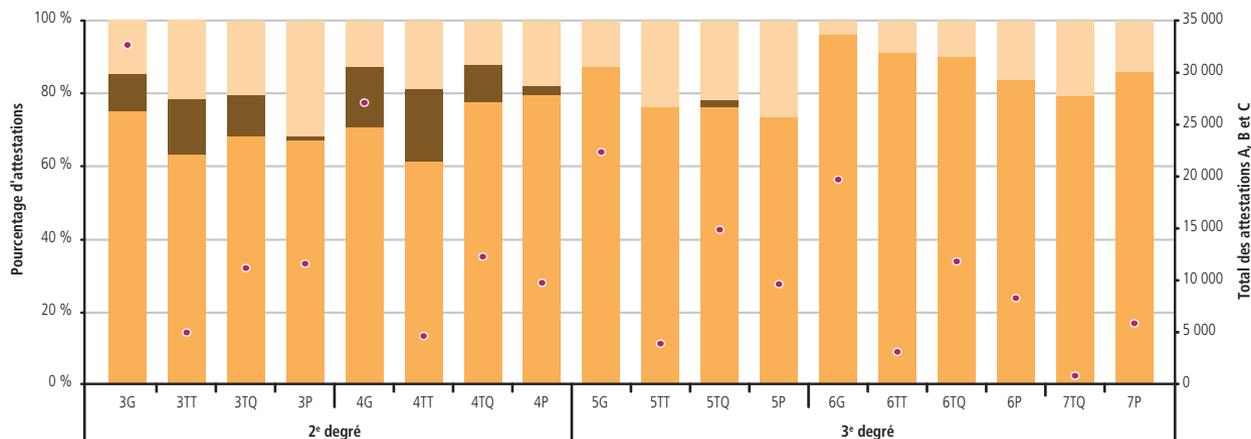
En ce qui concerne l'enseignement professionnel, 100 % des attestations B sont de type B4.

GLOSSAIRE

- AOA : Attestation d'Orientation A ou attestation de réussite de l'année d'études délibérée.
- AOB : Attestation d'Orientation B ou attestation de réussite avec, pour le passage à l'année supérieure, restriction sur le choix de la section, de la forme ou de l'option.
- AOC : Attestation d'Orientation C ou attestation d'échec.
- B1 : AOB dont la restriction porte sur l'enseignement général.
- B2 : AOB avec restriction sur toute la section de transition.
- B3 : AOB donnant uniquement accès à l'enseignement professionnel.
- B4 : Autres AOB qui portent des restrictions sur une option et peuvent parfois être combinées avec une restriction sur certaines formes ou sections.

¹ En effet, il est possible qu'un élève de 5TQ obtienne une attestation de réussite avec restriction (AOB) pour poursuivre ses études vers une 6P dans la même orientation d'études ou dans une orientation d'études correspondante.

20.1 Répartition des attestations A, B et C par année d'études dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et nombre total d'attestations A, B, C délivrées en 2014

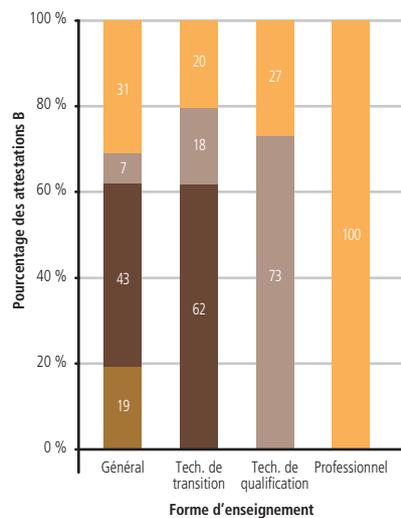


En 2014, 15 % des élèves inscrits en 3G reçoivent une attestation C, 10 % une attestation B et 75 % une attestation A, le total des attestations (A, B, C) étant de 32 662.

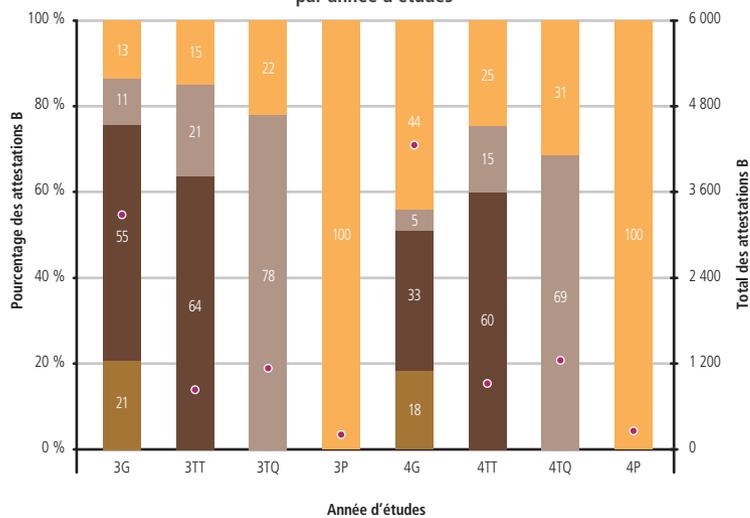


20.2 Répartition des attestations B dans le 2^e degré de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et total des attestations B délivrées en 2014 par forme d'enseignement et par année d'études

Répartition des attestations B dans le 2^e degré



Répartition des attestations B dans le 2^e degré par année d'études



En 2014, dans l'enseignement général, 43 % des attestations B sont de type B2. Elles représentent 62 % dans l'enseignement technique de transition. Aussi, 3 280 attestations B ont été délivrées aux élèves de 3G ; 21 % sont de type B1, 55 % de type B2, 11 % de type B3 et 13 % de type B4.



En 2014, le taux de certification en sixième année de l'enseignement secondaire de plein exercice se situe aux alentours de 95 % pour l'enseignement général et autour de 82 % dans l'enseignement professionnel. Ce taux de certification est plus élevé chez les filles. La majorité des élèves de la section de qualification se dotent de la double certification (certificat de qualification, d'une part, et certificat d'études ou certificat d'enseignement secondaire supérieur, d'autre part). Un lien se dessine, tant en technique de qualification qu'en professionnel, entre la double certification et le retard scolaire : les élèves dits « à l'heure »¹ sont plus enclins à décrocher les deux certificats.

Le type de certificats varie selon la section et la forme d'enseignement que suivent les élèves. L'enseignement général, artistique de transition et technique de transition délivre le CESS. L'enseignement artistique et technique de qualification délivre le CESS et/ou un CQ6. L'enseignement professionnel permet d'obtenir un CE et/ou un CQ6.

En principe, ces certificats visent des finalités différentes : le marché de l'emploi pour les CQ6, l'enseignement supérieur pour le CESS, l'accession à la septième année professionnelle pour le CE. Quand un seul certificat est obtenu, il s'agit principalement en professionnel du CE et en technique de qualification du CESS.

Certification en sixième secondaire, par sexe et par forme d'enseignement (fig. 21.1)

En 2014, c'est dans l'enseignement général que le taux de certification² est le plus élevé (95 %), et dans la forme professionnelle qu'il est le plus faible (82 %).

Les filles sont proportionnellement plus nombreuses que les garçons à être certifiées dans l'ensemble des formes d'enseignement. Cela se marque toutefois moins dans l'enseignement professionnel.

Types de certificats obtenus en sixième année du secondaire, selon le sexe, dans les formes qualifiantes (fig. 21.2)

En sixième année de l'enseignement technique de qualification³, 40 % des filles obtiennent un CESS seul contre 23 % de garçons. Par contre, les CESS et CQ6 sont délivrés conjointement à une part plus importante de garçons que de filles. Si la majorité des élèves de cette section acquièrent un certificat de qualification (CQ6), la quasi totalité obtient un CESS permettant de poursuivre des études supérieures.

En sixième année de l'enseignement professionnel, les profils sont similaires à ceux des élèves fréquentant l'enseignement technique de qualification. En effet, une part plus importante de filles que de garçons obtient leur CE seul donnant accès à la septième année. Par contre, une part plus importante de garçons décrochent une double certification (CE + CQ6).

La délivrance du CQ6 seul ne concerne qu'une faible part d'élèves aussi bien en technique de qualification qu'en professionnel.

Types de certificats obtenus dans les deux formes qualifiantes, selon le sexe et le retard scolaire (fig. 21.3)

Dans l'enseignement technique de qualification, la double certification est obtenue par 61 % des filles à l'heure et 81 % des garçons à l'heure, par 58 % des filles en retard d'un an et 76 % des garçons en retard d'un an, et par 58 % des filles en retard de deux ans et plus et 69 % des garçons en retard de deux ans et plus.

Dans l'enseignement professionnel, 70 % des filles à l'heure et 88 % des garçons à l'heure obtiennent à la fois un CE et un CQ6. Cela concerne aussi 67 % des filles en retard d'un an et 86 % des garçons en retard d'un an, et 61 % des filles en retard de deux ans et plus et 83 % des garçons en retard de deux ans et plus.

Aussi bien en technique de qualification qu'en professionnel, les élèves en retard scolaire sont proportionnellement plus nombreux à recevoir un certificat du type CE ou CESS sans qualification que ceux « à l'heure ». Il est donc difficile de lier le retard scolaire à l'obtention préférentielle d'une qualification professionnelle. Tout au plus peut-on dire que les élèves ayant accumulé le plus grand retard ont, plus que les autres, tendance à n'obtenir qu'un seul certificat.

Quelle que soit la forme, on constate que même si l'obtention d'un CQ6 seul est rare, c'est pour les garçons en retard qu'elle est la plus fréquente.

GLOSSAIRE

CESS : Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur délivré en 6^e de l'enseignement de transition ou de l'artistique et technique de qualification. Il donne accès à l'enseignement supérieur de type court et de type long.

CE : Certificat d'Études de 6^e professionnelle, sanctionnant une année d'étude réussie sans obtention du CQ6. Le CE donne accès à la 7^e professionnelle.

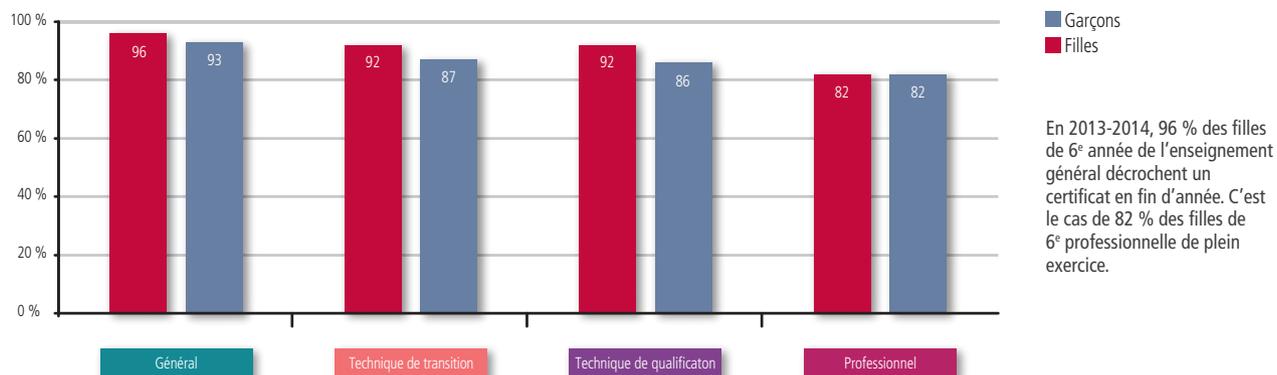
CQ6 : Certificat de Qualification obtenu au terme d'une 6^e année de l'enseignement professionnel ou de l'enseignement artistique et technique de qualification. Le CQ6 est spécifique à l'option choisie et peut être valorisé sur le marché de l'emploi. La présentation de l'examen qui le délivre est optionnelle.

1 Les élèves qui ont 18 ans ou moins l'année où ils reçoivent leur certificat de 6^e sont dits « à l'heure », ceux qui ont 19 ans sont dits « en retard d'un an » et ceux qui ont plus de 19 ans « en retard de plus d'un an ».

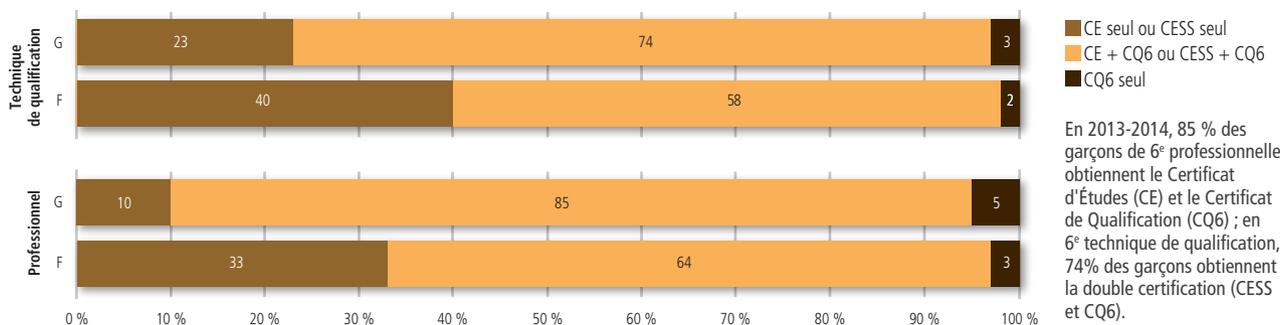
2 Le taux de certification est le rapport, exprimé en pourcents, entre le nombre de certificats obtenus et le nombre d'élèves inscrits en sixième année de l'enseignement ordinaire de plein exercice..

3 Quatre options dispensées dans l'enseignement technique de qualification ne donnent pas accès à un CQ6. Il s'agit des options « Arts plastiques », « Art et structure de l'habitat », « Techniques sociales » et « Aspirant en nursing ». Ces options, sans profil de qualification, donnent accès au seul CESS au terme de la 6^e année. On compte 2 293 élèves dans ce cas (1 796 filles et 497 garçons, toutes options confondues).

21.1 Certification en 6^e secondaire, par sexe et par forme d'enseignement – Année de certification 2014



21.2 Types de certificats obtenus en 6^e année du secondaire, selon le sexe, dans les formes qualifiantes : technique de qualification et professionnel – Année de certification 2014



21.3 Types de certificats obtenus dans les deux formes qualifiantes, selon le sexe et le retard scolaire – Année de certification 2014



En 2013-2014, 81 % des garçons de 6^e technique de qualification à l'heure obtiennent simultanément le CESS et le CQ6 ; ce taux est de 69 % pour les garçons qui accusent un retard de plus d'1 an.

Les résultats des élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'enquête PISA 2015 en culture scientifique sont stables par rapport à ceux des cycles antérieurs. Ils demeurent en-dessous de la moyenne OCDE, mais la différence n'est pas significative sur le plan statistique. En lecture, les résultats de 2015 sont en recul par rapport à ceux de 2009 et de 2012. Alors que les performances des élèves s'étaient sensiblement améliorées lors des deux derniers cycles, une baisse est enregistrée en 2015, et la proportion d'élèves aux compétences rudimentaires en lecture repart à la hausse. En mathématiques, les résultats des élèves sont identiques à ceux de 2012 et ils sont à la hauteur de la moyenne des pays de l'OCDE.

Depuis l'an 2000, le Programme pour le Suivi des Acquis des élèves (PISA) évalue tous les trois ans les compétences des jeunes en sciences, lecture et mathématique. Dans tous les pays participants, les jeunes sont évalués à l'âge de 15 ans, où qu'ils soient dans leur parcours scolaire. Tous les trois ans, un des trois domaines est évalué de manière plus approfondie. En 2015¹, il s'agissait de la culture scientifique, comme en 2006, ce qui offre la possibilité de calculer de solides indicateurs de tendance.

Évolution des scores moyens de la FW-B et de l'ensemble des pays de l'OCDE selon le genre dans les trois domaines (fig. 22.1)

En 2006, la moyenne de la FW-B en **culture scientifique** (486) était inférieure de 12 points à la moyenne des pays de l'OCDE (498). En 2015, la différence n'est plus que de 8 points (485 pour la FW-B et 493 pour l'OCDE). La stabilité des scores de la FW-B entre 2006 et 2015 ne doit cependant pas masquer des évolutions plus souterraines.

La figure 22.1 montre que dans les pays de l'OCDE, l'évolution des performances respectives des garçons et des filles est strictement parallèle. En revanche, en FW-B, on observe à partir de 2009, et plus encore en 2015, une inversion de la tendance. Alors que les filles étaient en 2006 légèrement plus performantes que les garçons, en 2009 et surtout en 2015, l'écart se creuse en faveur des garçons. Cet écart est désormais de 11 points.

En **lecture**, les évolutions enregistrées sont surprenantes. Alors qu'une évolution positive s'était amorcée en 2009 et confirmée en 2012, un recul sensible (moins 13 points) est observé en 2015. En 2015, l'écart entre le score moyen en FW B (484) et celui de l'OCDE (493) est de 10 points alors qu'en 2012, la FW-B avait rejoint la moyenne OCDE.

La figure 22.1 montre clairement que ce recul tient principalement à une chute spectaculaire des performances des filles (moins 22 points entre 2012 et 2015). Les garçons baissent aussi, mais dans des proportions nettement moindres. Précisons toutefois que malgré cette chute, le résultat moyen des filles (492) reste supérieur à celui des garçons(476).

En **culture mathématique**, le résultat moyen des élèves en FW-B en 2015 est de 489, quasiment identique à la moyenne des pays de l'OCDE (490). Ces résultats sont très stables depuis 2009 (488 pour la FW-B et 495 pour l'OCDE).

L'évolution des résultats des filles et des garçons en mathématiques est strictement parallèle entre 2012 et 2015. En 2012, 10 points séparaient les filles (488) des garçons (498), à l'avantage de ces derniers. Ce sont toujours 10 points qui les séparent en 2015 (484 pour les filles et 494 pour les garçons)

Évolution des pourcentages d'élèves faibles, moyens ou forts selon le genre en culture scientifique de 2006 à 2015 en FW-B (fig. 22.2)

La figure 22.2 montre les proportions d'élèves situés dans les niveaux de compétence faible², moyen et fort. De 2006 à 2015, la proportion de filles faibles augmente de 2 % alors que celle des garçons diminue de 4 %. À l'autre extrémité de l'échelle, la proportion de filles très compétentes diminue de 2 %, celle des garçons diminue de 1 %.

Variance entre écoles en culture scientifique (fig. 22.3)

En FW-B, 42 % des différences dans les résultats en culture scientifique s'expliquent par des différences entre écoles. La variance entre écoles (42 %) a légèrement diminué depuis 2006 (47 %). Elle reste néanmoins supérieure de 10 % à la moyenne OCDE.

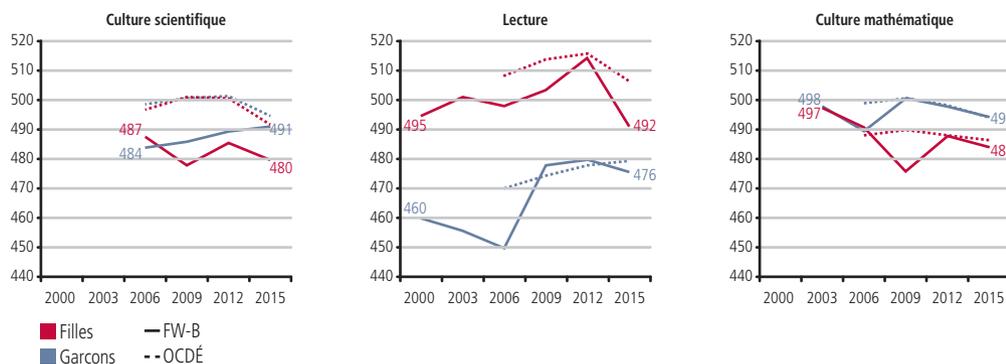
Différences de scores moyens en culture scientifique selon certaines caractéristiques individuelles et scolaires (fig. 22.4)

L'enquête PISA permet de comparer les scores en culture scientifique pour des catégories d'élèves contrastées. Un écart de 38 points correspond à une année scolaire environ. En 2015, l'écart selon le genre est peu marqué (11 points en faveur des garçons). L'écart entre élèves natifs et immigrés est quant à lui beaucoup plus important ; il atteint 46 points. Soulignons toutefois qu'entre 2006 et 2015 le score des immigrés a augmenté de 22 points, l'écart s'est donc réduit. Un écart important (111 points) sépare les 25 % d'élèves les plus favorisés et les 25 % d'élèves les plus défavorisés. Des écarts considérables sont également constatés selon le parcours scolaire : 101 points séparent les élèves à l'heure ou en avance de ceux qui sont en retard. Notons enfin le très bon score des élèves à l'heure dans l'enseignement de transition (554), supérieur au score moyen du pays en tête du classement, le Japon (538).

1 En FW-B, l'enquête PISA 2015 a été administrée en avril-mai 2015 dans 105 établissements secondaires, à 3 594 élèves de 15 ans.

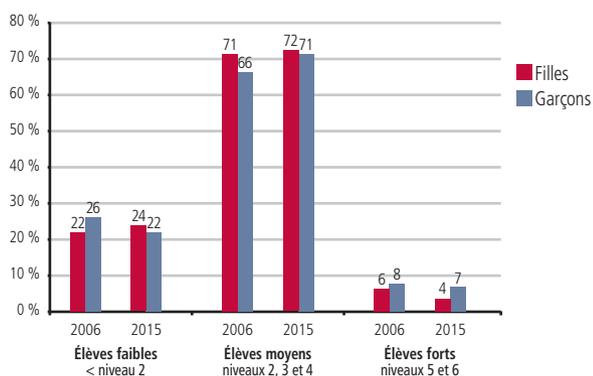
2 Le niveau 2 constitue un niveau charnière sous lequel les élèves font preuve de compétences très limitées, même dans des situations familières. Sous ce niveau, les élèves risquent donc de ne pouvoir participer pleinement à la vie sociale et aux débats démocratiques faisant intervenir des questions d'ordre scientifique ou technologique.

22.1 Évolution des scores moyens de la FW-B et de l'ensemble des pays de l'OCDE selon le genre dans les trois domaines



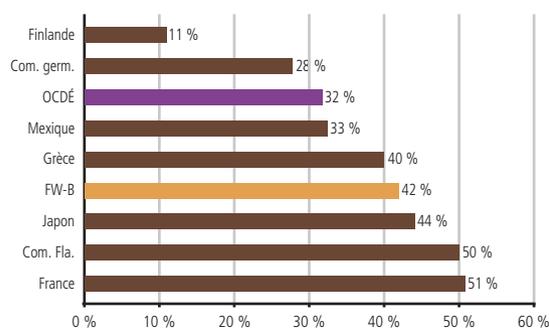
En 2006, le score moyen des filles en FW-B en culture scientifique était de 487, soit 10 points de moins que la moyenne des filles OCDE. En 2015, le score moyen des filles en FW-B est de 480, soit 12 points de moins que la moyenne des filles OCDE. En revanche, le score des garçons en FW-B a augmenté de 7 points entre 2006 et 2015, se rapprochant ainsi de la moyenne des garçons OCDE.

22.2 Évolution des pourcentages d'élèves faibles, moyens ou forts selon le genre en culture scientifique de 2006 à 2015 en FW-B



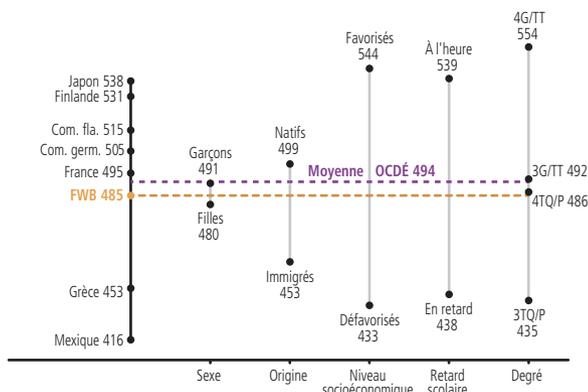
En FW-B, la proportion de filles dont le niveau est faible en culture scientifique augmente de 2 % entre 2006 et 2015, passant de 22 à 24 % tandis que le groupe de garçons faibles diminue de 4 %. La proportion de filles de niveau élevé diminue de 2 % et celle des garçons d'un pourcent (PISA 2015).

22.3 Variance entre écoles en culture scientifique



En FW-B, 42 % des différences dans les résultats en culture scientifique sont liées à des différences entre écoles (PISA 2015). C'est plus qu'en Communauté germanophone (CGe : 28 %) et moins qu'en Communauté flamande (CFI : 50 %).

22.4 Différences de scores moyens en culture scientifique selon certaines caractéristiques individuelles et scolaires



En FW-B, le score moyen des garçons en culture scientifique (PISA 2015) est de 491 alors que celui des filles est de 480. Le score moyen des élèves favorisés est 544, soit davantage que le score moyen du pays en tête du classement, le Japon (538). Les élèves de la FW-B qui sont à l'heure dans l'enseignement de transition ont un score moyen supérieur (554) au score moyen du Japon (538) ou de la Finlande (531).

Les résultats en sciences de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'enquête PISA 2015 sont stables par rapport à 2006 mais les différences entre les garçons et les filles se sont creusées. Elles sont en 2015 plus importantes que dans les pays de l'OCDE en moyenne. Les compétences des filles sont moindres lorsqu'il s'agit d'expliquer des phénomènes de manière scientifique et dans le domaine de la physique. C'est parmi les élèves forts que la différence entre les sexes est la plus importante. Aux différences de performances observées sont associées des différences d'attitudes en défaveur des filles ; celles-ci sont moins intéressées et s'estiment moins efficaces que les garçons en sciences. Si, à 15 ans, autant de filles que de garçons aspirent à des carrières scientifiques, leurs choix de domaine restent néanmoins fortement contrastés.

Différences de scores entre les filles et les garçons en sciences : échelle globale et sous-échelles scientifiques (fig. 23.1)

En 2015, les sciences constituent pour la deuxième fois le domaine majeur du Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves (PISA). Comparés à ceux de 2006, les résultats moyens de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont stables (485 en 2015 et 486 en 2006). Cette stabilité moyenne dissimule toutefois une évolution différente des performances des filles et des garçons, avec des écarts qui se creusent entre ceux-ci à partir de 2009. En 2015 (figure 23.1), le score moyen des garçons (491) est désormais supérieur de 11 points au score des filles (480) alors qu'aucune différence significative n'était observée en 2006. L'écart entre les sexes est très peu marqué parmi les élèves très faibles (5 points au percentile 10) mais il augmente avec les performances pour atteindre 19 points en faveur des garçons parmi les élèves les plus forts (percentile 90). Au niveau international, la performance moyenne des garçons est également supérieure à celle des filles mais l'écart est cependant plus ténu (+4 points en moyenne dans les pays de l'OCDE).

L'analyse approfondie des performances sur les sous-échelles de compétences, de connaissances et de domaines de contenu révèle que les différences entre les sexes ont des contours particuliers. Le point faible des filles par rapport aux garçons est leur plus grande difficulté à expliquer des phénomènes de manière scientifique (+21 points en faveur des garçons). Cette compétence nécessite généralement de mettre en jeu des connaissances scientifiques et on retrouve donc en toute logique un écart marqué à l'avantage des garçons sur l'échelle de connaissances scientifiques (+18 points). Les connaissances mise en jeu peuvent relever du domaine de la physique ou de la chimie (Systèmes physiques), de la biologie (Systèmes vivants) ou de la Terre et de l'univers. C'est sur la sous-échelle des Systèmes physiques que les performances des filles sont les plus faibles (473) et que la différence avec les garçons est la plus grande (17 points). D'ailleurs dans le domaine de la physique, les différences genrées se manifestent même parmi les élèves faibles : les 10 % de garçons les plus faibles obtiennent un score de 14 points supérieur aux 10 % des filles les plus faibles. On peut encore souligner que les garçons obtiennent des scores quasi identiques sur chacune des sous-échelles scientifiques et donc les différences significatives observées entre les sexes sont essentiellement imputables aux moindres performances des filles lorsqu'il s'agit d'utiliser des connaissances scientifiques, particulièrement dans le domaine de la physique. Ce phénomène n'est certainement pas neuf mais semble toutefois s'amplifier.

Différences d'attitudes entre les filles et les garçons à l'égard des sciences, de l'environnement (fig. 23.2)

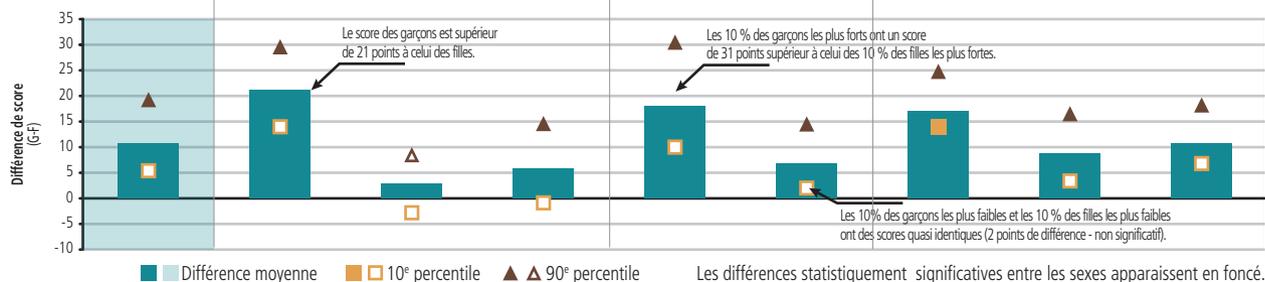
À côté de l'évaluation de la culture scientifique, l'enquête PISA a examiné les attitudes des élèves à l'égard de la science et des disciplines scientifiques. Les indices composites d'attitudes (figure 23.2a) sont construits à partir des réponses des élèves à plusieurs questions dont une par indice est présentée pour illustration dans la figure 23.2b. Il apparaît clairement que les garçons développent des attitudes à l'égard de la science plus positives que les filles. La science procure davantage de plaisir aux garçons (figure 23.2a) : ils sont par exemple 56 % à aimer lire des textes qui traitent de sciences contre 42 % des filles (figure 23.2b). Les garçons se déclarent plus intéressés par les grands sujets scientifiques comme l'énergie et sa transformation qui intéressent 58 % des garçons et 47 % des filles. Ils participent plus souvent à des activités scientifiques telles que regarder des programmes télévisés sur des thèmes scientifiques (fréquent pour 32 % des garçons et 15 % des filles). Les garçons se perçoivent également plus efficaces en sciences que les filles et à titre d'illustration, ils sont davantage à se penser capables d'identifier la question scientifique au centre d'un article de journal portant sur un problème de santé, thématique pourtant également attractive pour les filles (72 % de garçons, 67 % de filles). Les garçons se déclarent encore plus sensibilisés à l'environnement et moins pessimistes que les filles sur l'évolution future des problèmes environnementaux.

Aspirations des filles et des garçons à des carrières scientifiques (fig. 23.3)

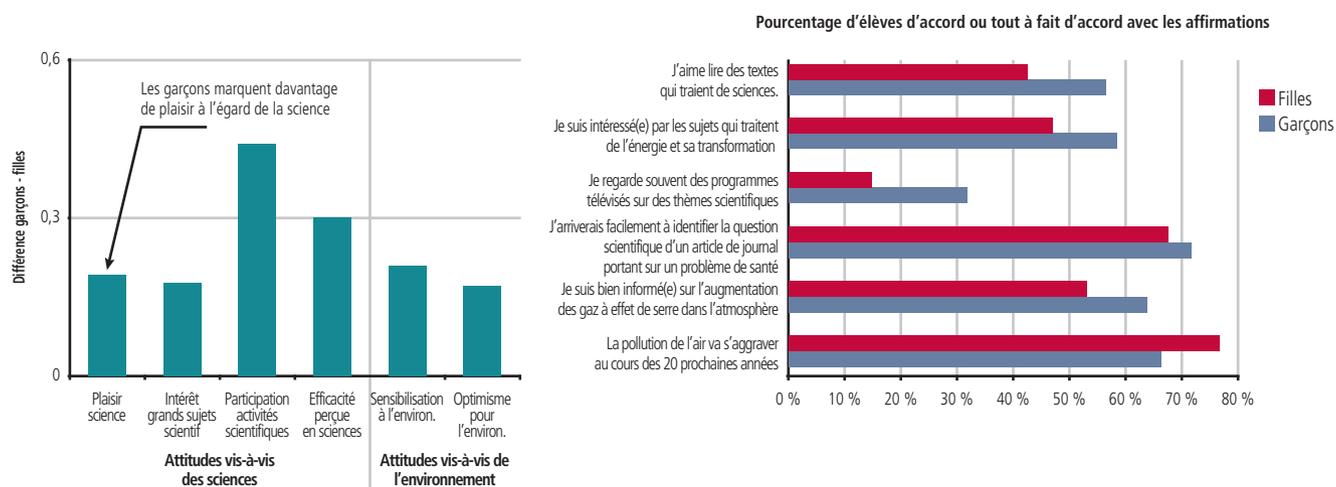
Le questionnaire PISA interrogeait encore les élèves sur leurs aspirations professionnelles, celles-ci présentant un intérêt tout particulier lorsqu'on sait que le nombre de jeunes - en particulier les filles - qui choisissent une carrière scientifique est peu élevé en FW-B. Même si à 15 ans, les jeunes sont encore nombreux à n'avoir qu'une idée vague de la profession qu'ils voudraient exercer, il s'agit d'un âge charnière auquel ils commencent à y réfléchir. Des pourcentages comparables de filles et de garçons (respectivement 23 et 25 %) songent à une profession scientifique, mais ils sont attirés par des domaines différents : les filles sont plus tentées par un métier en relation avec la santé tandis que les garçons s'imaginent ingénieurs, scientifiques ou informaticiens (figure 23.3a). Ces aspirations pour les professions scientifiques sont très proches de celles observées en moyenne parmi les jeunes des pays de l'OCDE. Les perspectives de profession scientifique augmentent à mesure que s'élevaient les performances en sciences. Toutefois, des différences s'observent à nouveau entre les sexes : parmi les élèves faibles, les filles sont légèrement plus nombreuses à imaginer exercer une profession scientifique tandis que parmi les élèves forts, à performances égales, les garçons songent davantage à des professions scientifiques que les filles (figure 23.3b).

23.1 Différences de scores entre les filles et les garçons en sciences : échelle globale et sous-échelles scientifiques

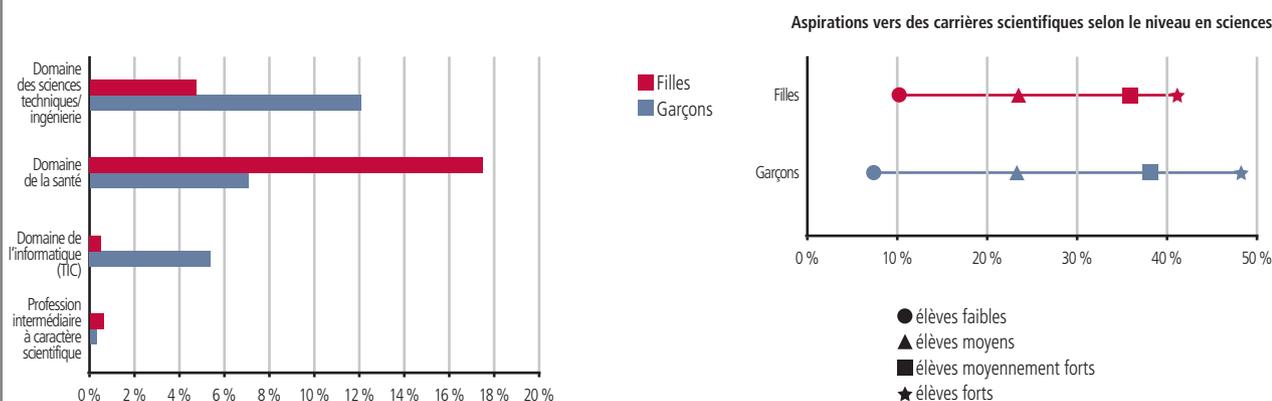
	Sciences	Expliquer des phénomènes de manière scientifique	Évaluer et concevoir des recherches scientifiques	Interpréter des données et des faits de manière scientifique	Connaissances scientifiques	Connaissances procédurales, épistémiques	Systèmes physiques	Systèmes vivants	Systèmes de la Terre et de l'univers
Filles	480 (4,7)	469 (5,0)	489 (5,0)	486 (5,0)	472 (4,9)	485 (4,9)	473 (4,9)	484 (5,0)	479 (5,2)
Garçons	491 (5,6)	490 (5,8)	492 (6,0)	492 (5,9)	490 (5,9)	492 (5,8)	490 (5,4)	493 (5,9)	490 (5,8)



23.2 Différences d'attitudes entre les filles et les garçons à l'égard des sciences, de l'environnement



23.3 Aspirations des filles et des garçons à des carrières scientifiques



Entre 2005-2006 et 2014-2015, les effectifs des formations initiales des enseignants ont diminué de 1 %. La baisse se marque particulièrement pour la section normale primaire (-10 %). À contrario, la section normale secondaire voit ses inscriptions augmenter (+18 %).

Fin 2013-2014, 2 524 titres de bacheliers ont été délivrés (-2 % par rapport à 2013-2014).

Le taux de réussite en 1^{re} année dans les sections pédagogiques en haute école est de 46 %. Ce taux est proche de celui de 2009-2010 (46 %) et de 2011-2012 (47 %).

Nombre d'étudiants inscrits en sections normales et en AESS, Master didactique, CAPAES de 2005-2006 à 2014-2015 (fig. 24.1)

En 2014-2015, le nombre total d'inscriptions est de 16 985, toutes formations confondues¹ soit 210 inscriptions de moins qu'en 2005-2006. Le nombre d'inscriptions a diminué de 2005-2006 à 2009-2010 de 8 % avant de remonter de façon constante depuis 2010-2011 afin d'atteindre en 2014-2015 un nombre d'inscriptions proche de celui de 2005-2006. Entre 2013-2014 et 2014-2015, les inscriptions sont restées assez stables (+1 %).

Les effectifs des formations pédagogiques en haute école ont légèrement augmenté (+2 %) par rapport à 2013-2014. Ils sont passés de 3 178 à 3 113 inscriptions en bachelier normal préscolaire (-2 %), de 5 070 à 5 227 inscriptions en normal primaire (+3 %), de 6 099 à 6 246 inscriptions en normal secondaire (+2 %) et de 177 à 187 en normal technique moyen (+6 %). Sur 10 ans, le nombre total d'inscriptions dans les formations pédagogiques en haute école est resté stable. Toutefois, le nombre d'inscriptions en normale primaire a diminué de 10 % et celui en normale secondaire a augmenté de 18 %.

Le nombre d'inscriptions en AESS (université, haute école et école supérieure des arts) est de 1 179, il est stable par rapport à 2013-2014. Les inscriptions en AESS s'élevaient à 15 % dans l'enseignement artistique (ESA). Entre 2007-2008 (année de mise en œuvre du master didactique) et 2014-2015, les formations destinées aux futurs enseignants de l'enseignement secondaire supérieur ont vu leurs effectifs diminuer de 15 %.

Nombre d'étudiants inscrits en 1^{re} année des sections normales de 2005-2006 à 2014-2015 (fig. 24.2)

L'analyse de l'évolution des effectifs de 1^{re} année dans les sections normales entre 2005-2006 et 2014-2015 permet de comprendre les variations d'attractivité de la formation initiale des enseignants à travers l'entrée dans ses différentes filières.

Sur les 10 années observées, les inscriptions en 1^{re} année dans la section normale préscolaire ont diminué de 10 %. Cette diminution est quasi constante malgré une légère augmentation des inscriptions en 2009-2010 et 2010-2011. En 2014-2015, 1 462 étudiants sont inscrits en 1^{re} année dans cette formation.

En 2014-2015, 2 603 étudiants sont inscrits dans la formation d'instituteur primaire. Les inscriptions ont diminué de 2 % entre 2005-2006 et 2014-2015. La diminution est constante jusqu'en 2010-2011. Les inscriptions sont en hausse depuis 2011-2012 malgré une diminution de 1 % entre 2012-2013 et 2013-2014.

À contrario, les inscriptions en 1^{re} année dans les formations normales secondaires ont augmenté de 22 % en 10 ans pour atteindre 3 344 étudiants inscrits en 1^{re} année en 2014-2015. En 2014-2015, 90 étudiants sont inscrits en 1^{re} année dans une formation normale technique.

Sur les 10 années prises en compte, le nombre d'étudiants inscrits en 1^{re} année d'une formation pédagogique en haute école a augmenté de 5 %. Ils étaient 7 125 en 2005-2006 et 7 499 en 2014-2015.

Nombre de diplômes délivrés en sections normales et en AESS, Master didactique, CAPAES de 2005-2006 à 2013-2014 (fig. 24.3)

Entre 2005-2006 et 2013-2014, le nombre de diplômés d'une section pédagogique toutes formations confondues a diminué de 10 %. Seuls les agrégés de l'enseignement secondaire inférieur (normale secondaire) sont plus nombreux en 2013-2014 qu'en 2005-2006 (+3 %).

À la fin de l'année académique 2013-2014, 2 529 diplômés de bacheliers (haute école) ont été délivrés soit 30 de moins qu'en 2012-2013 (-2 %). Si le nombre de diplômes délivrés augmente légèrement dans les formations normale secondaire et normale primaire (respectivement +2 % et +1 %), le nombre de diplômes d'instituteur préscolaire diminue de 12 %. Fin de l'année académique 2013-2014, ont également été délivrés 410 masters didactiques, 750 AESS et 186 CAPAES. Les diplômés des écoles supérieures des arts représentent un cinquième des AESS.

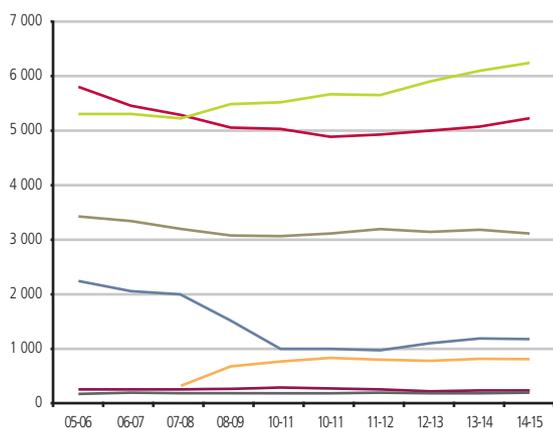
Taux de réussite, de redoublement et d'abandon en 1^{er} bac dans les sections normales de 2009-2010 à 2013-2014 (fig. 24.4)

Un étudiant a réussi s'il est inscrit en 2^e année, l'année académique suivant son inscription en 1^{re} année. Un étudiant est considéré comme ayant abandonné lorsqu'on ne le retrouve plus dans la base de données l'année académique suivant son inscription en 1^{er} BAC. Un étudiant est redoublant lorsqu'il recommence une première année.

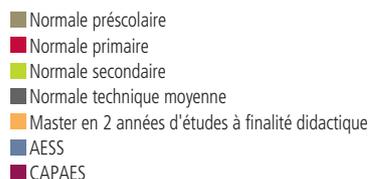
Toutes sections confondues (hors normale technique), le taux de réussite en 1^{er} bac reste stable entre 2009-2010 et 2013-2014 (46 %). Cependant, le taux de réussite diminue de 2,5 points de pourcentage pour les inscrits en 1^{er} bac normale préscolaire et augmente de 2 points de pourcentage en 1^{er} bac normale secondaire. En 2013-2014 le taux de réussite en 1^{er} bac est de 51 % en normale préscolaire, de 47 % en normale primaire et de 42 % en normale secondaire.

¹ La formation des enseignants en Fédération Wallonie-Bruxelles relève de l'ensemble des institutions organisant l'enseignement supérieur. L'enseignement de niveau universitaire (les universités ainsi que les hautes écoles et les écoles supérieures des arts organisant l'enseignement de type long) organise et délivre l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur (AESS) formant les enseignants du secondaire supérieur et le certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur (CAPAES). Les universités ont également instauré des masters à finalité didactique. L'enseignement de type court de la catégorie pédagogique des hautes écoles forme les bacheliers instituteurs préscolaires et primaires ainsi que les agrégés de l'enseignement secondaire inférieur (AESI). Les écoles supérieures des arts dispensent également une AESI, dans le domaine de la musique. L'enseignement de promotion sociale du niveau supérieur de type court organise et délivre le certificat d'aptitude pédagogique (CAP) destiné à la formation des enseignants des cours technique et de pratique professionnelle qui ne sont pas pris en compte dans cet indicateur.

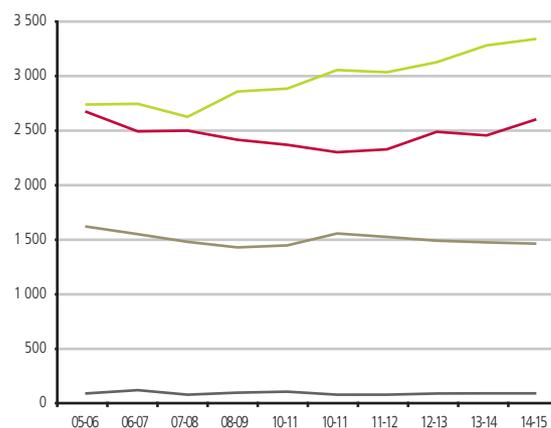
24.1 Nombre d'étudiants inscrits en sections normales et en AES, Master didactique, CAPAES de 2005-2006 à 2014-2015



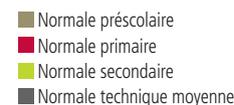
En 2014-2015, le nombre d'inscriptions dans la section normale secondaire est de 6 246 étudiants alors que ce nombre était de 5 305 en 2005-2006.



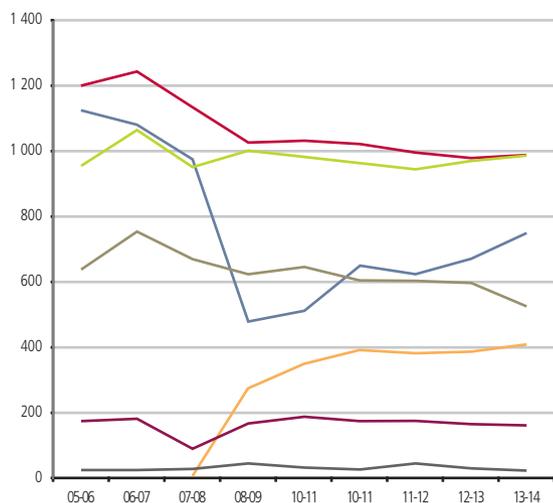
24.2 Nombre d'étudiants inscrits en 1^{re} année des sections normales de 2005-2006 à 2014-2015



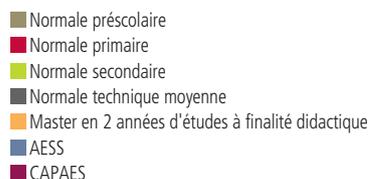
Entre 2005-2006 et 2014-2015, le nombre d'inscriptions en 1^{re} année dans la section normale primaire est passé de 2 666 étudiants à 2 603 étudiants.



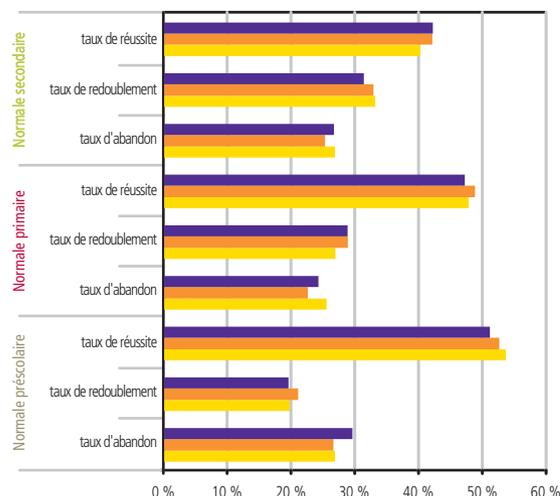
24.3 Nombre de diplômes délivrés en sections normales et en AES, Master didactique, CAPAES de 2005-2006 à 2013-2014



En fin d'année 2013-2014, le nombre de diplômes de la formation de bachelier normal primaire délivrés est de 986 ; ce nombre était de 1 200 en 2005-2006.



24.4 Taux de réussite, de redoublement et d'abandon en 1^{er} bac dans les sections normales de 2009-2010 à 2013-2014



En normale primaire, le taux de réussite, en 1^{er} bac, est passé de 47,7 % en 2009-2010 à 47,1 % en 2013-2014 tandis que le taux de redoublement est passé de 26,8 % à 28,7 % et le taux d'abandon de 25,5 % à 24,2%.



En janvier 2016, 98,8 % des enseignants de l'enseignement fondamental disposent d'un titre pédagogique, tant dans l'enseignement ordinaire que spécialisé. 57,7 % ont un diplôme d'instituteur primaire, 30,3 % un diplôme d'instituteur maternel, 7,9 % sont des AESI, et 2,1 % ont un diplôme de niveau master, pour la plupart en sciences de l'éducation. Toutefois, 13,4 % des maîtres de religion ou de morale et 9,2 % des maîtres de seconde langue ne possèdent aucun titre pédagogique, et 20 % des maîtres de seconde langue n'ont pas de formation spécifique en lien avec la langue enseignée.

Nombre et pourcentage d'enseignants de l'enseignement fondamental (ETP) par fonction et niveau de diplôme – Situation en janvier 2016 (fig. 25.1)

Dans l'enseignement maternel, 99,7 % des instituteurs maternels titulaires de classe disposent d'un titre pédagogique ; outre 95,6 % de bacheliers instituteurs maternels (sans master), on dénombre 2,2 % de bacheliers instituteurs primaire et 1,3 % d'AESI ; 0,5 % (58 ETP) sont titulaires d'un master en sciences de l'éducation, ce qui leur permet, depuis 2009, de bénéficier d'une échelle de traitement supérieure (barème 501).

La grande majorité des maîtres de psychomotricité sont soit des instituteurs maternels (56 %), qui ont pour la plupart suivi une formation complémentaire en psychomotricité, soit des AESI en éducation physique (31,7 %). Cette fonction compte également 1,4 % d'instituteurs primaires, 8,8 % de bacheliers autres, dont la moitié sans titre pédagogique complémentaire, et 1,9 % de masters, principalement en éducation physique.

Dans l'enseignement primaire, 99,5 % des instituteurs primaires titulaires de classe ou maîtres d'adaptation ont un titre pédagogique : 94,4 % ont un diplôme d'instituteur primaire (sans master), 1,7 % sont instituteurs maternels, 1,1 % sont AESI, et 2,3 % (507 ETP) possèdent un titre de master, dans leur grande majorité en sciences de l'éducation en complément à leur formation initiale d'instituteur ou AESI.

Les maîtres d'éducation physique sont à 96,2 % des AESI formés dans cette discipline et 3 % sont titulaires d'un master, la plupart du temps en éducation physique (avec ou sans AESS).

En ce qui concerne les maîtres de seconde langue, présents uniquement dans l'enseignement ordinaire, la répartition est plus diversifiée, avec une proportion globale de 9,2 % d'enseignants sans titre pédagogique et 20 % sans formation spécifique en rapport avec la langue enseignée, ce qui peut-être considéré comme un indicateur de pénurie pour cette fonction. 70,6 % de ces maîtres sont AESI et 12 % instituteurs primaires, pour moitié titulaires d'un certificat de connaissance approfondie de la langue enseignée ou d'un diplôme de la Communauté flamande. Les titulaires d'un master (principalement en langues modernes, traduction/interprétariat, sciences de l'éducation) représentent 6,8 % de l'ensemble. Enfin, 5,6 % possèdent un titre de bachelier non pédagogique, complété dans 2 cas sur 5 par un CAP, et 4,1 % n'ont qu'un diplôme de niveau secondaire, accompagné du CAP dans seulement 22 % des cas.

Les maîtres de religion ou de morale se caractérisent quant à eux par une proportion particulièrement élevée (13,4 %) d'enseignants ne possédant aucun titre pédagogique reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

On recense parmi ces maîtres une palette de diplômes particulièrement variée : 8,4 % de masters très divers, 12,9 % d'AESI, 44,2 % d'instituteurs primaires, 5,3 % d'instituteurs maternels, et 8,3 % de bacheliers non pédagogiques, dont 40 % avec un CAP ou un CAER. Mais 20,9 %, soit 342 ETP, ne disposent, au maximum, que d'un diplôme de niveau secondaire, sans titre pédagogique complémentaire pour un quart d'entre eux. On les retrouve principalement parmi les maîtres de religion islamique (176 ETP, soit 59 % de ceux-ci) et les maîtres de religion protestante (69 ETP, soit une proportion de 51,5 %).

Les maîtres de morale et de religion catholique se distinguent par un taux de diplômés avec titre pédagogique nettement supérieur à la moyenne de ce groupe de fonctions, soit respectivement 96 % et 95,8 %.

La répartition des enseignants du fondamental selon le niveau du diplôme est, pour chaque fonction, relativement comparable dans l'enseignement spécialisé et dans l'enseignement ordinaire.

GLOSSAIRE

- AESI : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur (régent)
- AESS : agrégé de l'enseignement secondaire supérieur, titre complémentaire à un master
- BACHELIER : terme générique désignant tous les diplômes de 1^{er} cycle universitaire et supérieurs de type court (candidatures, graduats, régradés, bacheliers)
- CAER : certificat d'aptitude à l'enseignement religieux, délivré par le chef de culte
- CAP : terme générique incluant les Certificats d'aptitude pédagogique, délivrés par un établissement de promotion sociale ou par le jury de la FW-B en complément à un master, bachelier, diplôme de niveau secondaire ou à une expérience professionnelle reconnue, et les anciens Diplômes d'aptitude pédagogique (DAP) et Certificats de cours normaux techniques moyens (CNTM)
- ETP : équivalent temps-plein rémunéré par la Fédération Wallonie-Bruxelles, à l'exception des enseignants en DPPP
- MASTER : terme générique désignant tous les diplômes de 2^e ou 3^e cycle universitaire et supérieurs de type long (licences, masters, ingéniorats, ...)
- TITRES PÉDAGOGIQUES : instituteur maternel ou primaire, AESI, AESS, master à finalité didactique, CAP, DAP, CNTM, CAER

1 Un « équivalent temps-plein » représente l'unité de mesure d'une charge budgétaire.

2 Le nombre d'enseignants « ETP » correspond au nombre de charges « ETP » rémunérées par la Fédération Wallonie-Bruxelles au mois d'octobre de l'année scolaire. Il concerne non seulement les enseignants en poste mais également ceux qui sont détachés, en mission, en congé de maladie et de maternité, etc., soit 4 % des enseignants hors DPPP.

3 Ces mesures de fin de carrière sont des mises en disponibilité volontaires pour départ précédant la pension de retraite telles que le permettent les articles 7 à 10 de l'Arrêté Royal du 31 mars 1984.

4 Voir l'indicateur 6 (*Publics de l'enseignement spécialisé : effectifs et âges*)

25.1 Nombre et pourcentage d'enseignants de l'enseignement fondamental (ETP) par fonction et niveau de diplôme – Situation en janvier 2016

Fonction	Niveau du diplôme le plus élevé détenu par l'enseignant	FONDAMENTAL ORDINAIRE + SPÉCIALISÉ				ORDINAIRE	SPÉCIALISÉ
		Avec titre pédagogique*	Sans titre pédagogique	Total	Pourcentage	Pourcentage avec titre pédagogique*	Pourcentage avec titre pédagogique*
Instituteur maternel	Master	55	3	58	0,5 %		
	Bachelier AESI	148	0	148	1,3 %		
	Bachelier Instituteur primaire	249	0	249	2,2 %		
	Bachelier Instituteur maternel	10 657	0	10 657	95,6 %	99,7 %	99,7 %
	Bachelier non pédagogique	2	5	7	0,1 %		
	Secondaire supérieur, autres	1	22	23	0,2 %		
	TOTAL	11 113	31	11 143	100 %		99,5 %
Maitre de psychomotricité	Master	12	3	15	1,9 %		
	Bachelier AESI	248	0	248	31,7 %		
	Bachelier Instituteur primaire	11	0	11	1,4 %		
	Bachelier Instituteur maternel	437	0	437	56,0 %	95,1 %	95,2 %
	Bachelier non pédagogique	35	34	69	8,8 %		
	Secondaire supérieur, autres	0	2	2	0,2 %		
	TOTAL	744	38	782	100 %		-
Instituteur primaire	Master	480	27	507	2,3 %		
	Bachelier AESI	252	0	252	1,1 %		
	Bachelier Instituteur primaire	20 935	0	20 935	94,4 %		
	Bachelier Instituteur maternel	371	0	371	1,7 %	99,5 %	99,5 %
	Bachelier non pédagogique	17	41	59	0,3 %		
	Secondaire supérieur, autres	6	47	54	0,2 %		
	TOTAL	22 061	116	22 177	100 %		99,6 %
Maitre d'éducation physique	Master	45	7	52	3,0 %		
	Bachelier AESI	1 684	0	1 684	96,2 %		
	Bachelier Instituteur primaire	11	0	11	0,6 %		
	Bachelier Instituteur maternel	2	0	2	0,1 %	99,5 %	99,4 %
	Bachelier non pédagogique	0	1	1	0,0 %		
	Secondaire supérieur, autres	0	1	1	0,0 %		
	TOTAL	1 743	9	1 752	100 %		99,9 %
Maitre de seconde langue	Master	28	16	44	6,8 %		
	Bachelier AESI	458	0	458	70,6 %		
	Bachelier Instituteur primaire	78	0	78	12,0 %		
	Bachelier Instituteur maternel	6	0	6	0,9 %	90,8 %	90,8 %
	Bachelier non pédagogique	14	22	36	5,6 %		
	Secondaire supérieur, autres	6	21	27	4,1 %		
	TOTAL	589	60	649	100 %		-
Maitre de religion ou de morale	Master	83	54	137	8,4 %		
	Bachelier AESI	211	0	211	12,9 %		
	Bachelier Instituteur primaire	722	0	722	44,2 %		
	Bachelier Instituteur maternel	86	0	86	5,3 %	86,6 %	86,6 %
	Bachelier non pédagogique	54	82	136	8,3 %		
	Secondaire supérieur, autres	259	83	342	20,9 %		
	TOTAL	1 415	219	1 635	100 %		86,5 %
TOTAL	Master	703	111	814	2,1 %		
	Bachelier AESI	3 002	0	3 002	7,9 %		
	Bachelier Instituteur primaire	22 006	0	22 006	57,7 %		
	Bachelier Instituteur maternel	11 559	0	11 559	30,3 %	98,8 %	98,8 %
	Bachelier non pédagogique	123	185	308	0,8 %		
	Secondaire supérieur, autres	272	176	448	1,2 %		
	TOTAL	37 665	472	38 137	100 %		98,7 %

* Titres pédagogiques : Instituteur maternel ou primaire, AESI, AEES, master à finalité didactique, CAP, DAP, CNTM, CAER.

En janvier 2016, 99,5 % des instituteurs primaires disposent d'un titre pédagogique. 94,4 % ont au maximum un diplôme d'instituteur primaire, 2,3 % un diplôme de niveau master, en général accompagné d'un titre pédagogique, 1,7 % sont instituteurs maternels, et 1,1 % sont AESI.

En janvier 2016, 86,5 % des enseignants de l'enseignement secondaire ordinaire et 80,2 % de ceux de l'enseignement spécialisé disposent d'un titre pédagogique. Ces pourcentages sont en diminution par rapport à 2015 (respectivement 87,3 % et 81,1 %)¹. Globalement, 35,2 % ont, comme titre le plus élevé, un diplôme de niveau master (dont 84,5 % avec titre pédagogique), 41,2 % sont AESI, 9,4 % possèdent un bachelier non pédagogique, et 11,6 % détiennent au maximum un diplôme de niveau secondaire, en grande majorité dans les fonctions de cours techniques et de pratique professionnelle. C'est également au sein de ces deux fonctions que l'on trouve la plus grande proportion d'enseignants sans titre pédagogique, respectivement 21,3 et 39,1 %. Les professeurs d'éducation physique ont, dans leur quasi totalité (98,7 %), un titre pédagogique d'AESI ou AESS.

Répartition des enseignants de l'enseignement secondaire ordinaire (nombres d'ETP) par fonction et niveau de diplôme.

Parmi les professeurs de cours généraux et de cours dits « ER » de l'enseignement ordinaire (23 079 ETP), 48,2 % sont bacheliers AESI, tandis que 45,8 % ont un diplôme de niveau master, 4 % sont titulaires d'un bachelier non pédagogique, et 0,7 % ont une formation d'instituteur primaire. 90,5 % de ces enseignants disposent d'un titre pédagogique. Parmi les professeurs d'éducation physique (2 596 ETP), la quasi-totalité (98,5 %) détient un titre pédagogique. 64,4 % de ces enseignants sont AESI et 34,9 % possèdent un master, presque toujours complété par l'agrégation. Les professeurs d'éducation plastique, musicale ou sténodactylographie (1 048 ETP) sont porteurs à 43,2 % d'un titre d'AESI, à 28,5 % d'un bachelier non pédagogique, à 19,7 % d'un master et à 8,3 % d'un diplôme du secondaire supérieur voire inférieur. Ils sont 85,6 % à détenir un titre pédagogique. Les professeurs de cours technique ou de CTPP (6 011 ETP) détiennent un master dans 28,7 % des cas ; 26,4 % sont AESI, 23,1 % disposent d'un bachelier non pédagogique et 21,6 % ont au mieux un titre de niveau secondaire supérieur. 78,3 % de ces enseignants disposent d'un titre pédagogique. La majorité des professeurs de pratique professionnelle sont, au maximum, porteurs d'un diplôme du secondaire supérieur (65,3 %, soit 1 980 ETP sur un total de 3 035). On dénombre 25,2 % de bacheliers non pédagogiques, 5,4 % de masters et 3,7 % d'AESI. Cette fonction se caractérise par la proportion la plus élevée d'enseignants ne disposant pas de titre pédagogique, à savoir 37,5 %. Plus de la moitié des professeurs de religion ou de morale sont titulaires d'un master (1 126 ETP sur un total de 2 150), dont 81 % avec titre pédagogique. On dénombre dans cette fonction 35,6 % d'AESI, 7,2 % de bacheliers non pédagogiques et 4,2 % d'enseignants sans diplôme de niveau supérieur. Au total, 85,6 % disposent d'un titre pédagogique, avec toutefois d'importantes différences selon le cours philosophique dispensé. Les taux s'élèvent à respectivement 87,8 % et 82,6 % pour les cours de religion catholique et islamique et à 86,5 % pour la morale, mais ils descendent à 65,7 %, 48,8 % et 42,5 % pour les cours de religion protestante, israélite et orthodoxe.

Répartition des enseignants de l'enseignement secondaire spécialisé (nombres d'ETP) par fonction et niveau de diplôme.

Dans l'enseignement spécialisé, la majorité des 1 791 ETP professeurs de CG et de cours ER sont soit AESI (41,3 %), soit instituteurs primaires (40,2 %). Les porteurs d'un master ne représentent que 11,5 % du total et les bacheliers non pédagogiques 4,3 %. 93,5 % disposent d'un titre pédagogique. Les professeurs d'éducation physique (458 ETP) sont, comme dans l'ordinaire, quasiment tous porteurs d'un titre pédagogique : 93,1 % sont AESI et 5,5 % détiennent un master, quasiment toujours avec AESS. On dénombre parmi les professeurs d'éducation plastique, musicale ou sténodactylographie 37,2 % d'AESI et 29,4 % de bacheliers non pédagogiques ; 22,1 % ont un master

et 9,1 % au maximum un diplôme du secondaire supérieur. Ils sont 76,2 % à disposer d'un titre pédagogique. Les professeurs de CT ou CTPP détiennent majoritairement un titre d'AESI (58,7 %, soit 384 ETP sur 654) ; 28,3 % ne possèdent tout au plus qu'un diplôme de niveau secondaire, 9 % ont un bachelier non pédagogique et 2,9 % disposent d'un master. 82,3 % sont porteurs d'un titre pédagogique. Parmi les professeurs de pratique professionnelle (1 459 ETP), 67,3 % ne possèdent, au mieux, qu'un diplôme du secondaire supérieur, avec titre pédagogique dans moins d'un cas sur deux ; 14,1 % sont AESI, 15 % détiennent un bachelier non pédagogique, et 2,6 % un master. Seuls 57,4 % des enseignants de cette fonction disposent d'un titre pédagogique. Les professeurs de religion ou de morale sont AESI dans 31,4 % des cas (99 ETP sur 316), 28 % sont instituteurs primaires et 19,8 % détiennent un master ; 12,5 % sont bacheliers non pédagogiques, et 7,3 % possèdent au mieux un diplôme du secondaire supérieur. 82,1 % de l'ensemble ont un titre pédagogique. On observe dans l'enseignement spécialisé les mêmes disparités entre cours philosophiques que dans l'enseignement ordinaire. Globalement, la proportion d'enseignants titulaires d'un titre pédagogique est plus élevée dans l'enseignement ordinaire (86,5 %) que dans le spécialisé (80,2 %). Dans les deux cas, on trouve la part la plus élevée d'enseignants sans titre pédagogique chez les professeurs de pratique professionnelle et la part la plus faible chez les professeurs d'éducation physique.

GLOSSAIRE

- AESI : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur (régent)
- AESS : agrégé de l'enseignement secondaire supérieur, titre complémentaire à un master, ou master à finalité didactique
- BACHELIER : terme générique désignant tous les diplômes de 1^{er} cycle universitaire et supérieurs de type court (candidatures, graduats, régendats, bacheliers)
- CA : cours artistiques (musique, danse...)
- CAER : certificat d'aptitude à l'enseignement religieux, délivré par le chef de culte
- CAP : certificat d'aptitude pédagogique, délivré en promotion sociale en complément à un master, bachelier, diplôme de niveau secondaire ou à une expérience professionnelle reconnue
- CG : cours généraux ou de langues anciennes (français, mathématique, langues modernes, sciences, histoire, géographie, latin, grec)
- CS : cours spéciaux (éducation physique, éducation plastique, éducation musicale, sténodactylographie)
- CT : cours techniques (électricité, mécanique, menuiserie...)
- CTPP : cours techniques et de pratique professionnelle (habillement, économie sociale et familiale)
- ER : cours nouveaux, qui ne sont pas classés CG, CS, CT, CTPP, PP ou RLMO
- ETP : équivalent temps-plein rémunéré par la Fédération Wallonie-Bruxelles, à l'exception des enseignants en DPPR
- MASTER : terme générique désignant tous les diplômes de 2^e ou 3^e cycle universitaire et supérieurs de type long (licences, masters, ingéniorats...)
- PP : cours de pratique professionnelle (électricité, mécanique, menuiserie...)
- RLMO : cours de religion ou de morale

¹ Voir l'indicateur 25 de l'édition 2015 (*Diplômes des enseignants de l'enseignement fondamental*)

26.1 Nombre et pourcentage d'enseignants de l'enseignement secondaire (ETP) par fonction et niveau de diplôme – Situation en janvier 2016

Fonction	Niveau du diplôme le plus élevé obtenu par l'enseignant	SECONDAIRE ORDINAIRE					SECONDAIRE SPÉCIALISÉ					TOTAL	
		Avec titre pédag.*	Sans titre pédag.*	Total	%	% avec titre pédag.*	Avec titre pédag.*	Sans titre pédag.*	Total	%	% avec titre pédag.*	%	% avec titre pédag.*
Professeur de cours généraux et cours ER	Master	9 050	1 529	10 579	45,8 %	85,5 %	153	53	206	11,5 %	74,4 %	43,4 %	85,3 %
	Bachelier AESI	11 130		11 130	48,2 %	100 %	739		739	41,3 %	100 %	47,7 %	100 %
	Bachelier Instituteur primaire	172		172	0,7 %	100 %	721		721	40,2 %	100 %	3,6 %	100 %
	Bachelier Instituteur maternel	8		8	0,0 %	100 %	26		26	1,4 %	100 %	0,1 %	100 %
	Bachelier non pédagogique	452	460	912	4,0 %	49,6 %	30	46	76	4,3 %	39,4 %	4,0 %	48,8 %
	Secondaire supérieur, autres	82	196	278	1,2 %	29,4 %	6	17	23	1,3 %	27,5 %	1,2 %	29,2 %
	TOTAL	20 894	2 185	23 079	100 %	90,5 %	1 675	116	1 791	100 %	93,5 %	100 %	90,7 %
Professeur de CS éducation physique	Master	877	30	907	34,9 %	96,7 %	24	1	25	5,5 %	95,1 %	30,5 %	96,7 %
	Bachelier AESI	1 671		1 671	64,4 %	100 %	427		427	93,1 %	100 %	68,7 %	100 %
	Bachelier Instituteur primaire	1		1	0,1 %	100 %	1		1	0,2 %	100 %	0,1 %	100 %
	Bachelier Instituteur maternel	1		1	0,0 %	100 %	1		1	0,2 %	100 %	0,1 %	100 %
	Bachelier non pédagogique	7	6	13	0,5 %	52,1 %	1	1	2	0,4 %	59,5 %	0,5 %	53,0 %
	Secondaire supérieur, autres	0	2	2	0,1 %	8,0 %	2	1	3	0,5 %	60,0 %	0,2 %	34,0 %
TOTAL	2 558	38	2 596	100 %	98,5 %	455	3	458	100 %	99,4 %	100 %	98,7 %	
Professeur de CS éducation plastique ou musicale et CS sténo-dactylographie	Master	168	39	207	19,7 %	81,1 %	60	20	81	22,1 %	75,0 %	20,3 %	79,4 %
	Bachelier AESI	452		452	43,2 %	100 %	136		136	37,2 %	100 %	41,6 %	100 %
	Bachelier Instituteur primaire	3		3	0,3 %	100 %	3		3	0,9 %	100 %	0,5 %	100 %
	Bachelier Instituteur maternel			0	0,0 %	-	5		5	1,3 %	100 %	0,3 %	100 %
	Bachelier non pédagogique	217	82	299	28,5 %	72,5 %	61	46	107	29,4 %	57,2 %	28,8 %	68,5 %
	Secondaire supérieur, autres	57	30	87	8,3 %	65,4 %	13	21	33	9,1 %	37,7 %	8,5 %	57,7 %
TOTAL	896	151	1 048	100 %	85,6 %	278	87	365	100 %	76,2 %	100 %	83,2 %	
Professeur de cours techniques, cours artistiques et CTPP	Master	1 355	367	1 723	28,7 %	78,7 %	15	4	19	2,9 %	77,0 %	26,1 %	78,7 %
	Bachelier AESI	1 587		1 587	26,4 %	100 %	384		384	58,7 %	100 %	29,6 %	100 %
	Bachelier Instituteur primaire	11		11	0,2 %	100 %	4		4	0,6 %	100 %	0,2 %	100 %
	Bachelier Instituteur maternel	6		6	0,1 %	100 %	3		3	0,5 %	100 %	0,1 %	100 %
	Bachelier non pédagogique	924	462	1 386	23,1 %	66,7 %	30	29	59	9,0 %	51,0 %	21,7 %	66,0 %
	Secondaire supérieur, autres	823	475	1 298	21,6 %	63,4 %	103	82	185	28,3 %	55,5 %	22,2 %	62,4 %
TOTAL	4 707	1 304	6 011	100 %	78,3 %	538	116	654	100 %	82,3 %	100 %	78,7 %	
Professeur de pratique professionnelle	Master	113	49	162	5,4 %	69,8 %	24	15	39	2,6 %	62,1 %	4,5 %	68,3 %
	Bachelier AESI	112		112	3,7 %	100 %	206		206	14,1 %	100 %	7,1 %	100 %
	Bachelier Instituteur primaire	5		5	0,2 %	100 %	8		8	0,5 %	100 %	0,3 %	100 %
	Bachelier Instituteur maternel	8		8	0,3 %	100 %	6		6	0,4 %	100 %	0,3 %	100 %
	Bachelier non pédagogique	476	290	766	25,2 %	62,2 %	122	97	219	15,0 %	55,6 %	21,9 %	60,7 %
	Secondaire supérieur, autres	1 182	799	1 980	65,3 %	59,7 %	472	509	981	67,3 %	48,1 %	65,9 %	55,8 %
TOTAL	1 897	1 138	3 035	100 %	62,5 %	838	621	1 459	100 %	57,4 %	100 %	60,9 %	
Professeur de religion ou de morale	Master	911	215	1 126	52,4 %	80,9 %	37	26	63	19,8 %	58,7 %	48,2 %	79,7 %
	Bachelier AESI	765		765	35,6 %	100 %	99		99	31,4 %	100,0 %	35,0 %	100,0 %
	Bachelier Instituteur primaire	10		10	0,5 %	100 %	88		88	28,0 %	100,0 %	4,0 %	100,0 %
	Bachelier Instituteur maternel	5		5	0,2 %	100 %	3		3	1,0 %	100,0 %	0,3 %	100,0 %
	Bachelier non pédagogique	83	72	155	7,2 %	53,7 %	20	19	39	12,5 %	51,7 %	7,9 %	53,3 %
	Secondaire supérieur, autres	65	24	89	4,2 %	73,2 %	11	12	23	7,3 %	49,3 %	4,6 %	68,3 %
TOTAL	1 839	311	2 150	100 %	85,6 %	260	57	316	100 %	82,1 %	100 %	85,1 %	
TOTAL	Master	12 475	2 229	14 704	38,8 %	84,8 %	313	119	432	8,6 %	72,5 %	35,2 %	84,5 %
	Bachelier AESI	15 717	0	15 717	41,5 %	100 %	1 990	0	1 990	39,5 %	100 %	41,2 %	100 %
	Bachelier Instituteur primaire	203	0	203	0,5 %	100 %	825	0	825	16,4 %	100 %	2,4 %	100 %
	Bachelier Instituteur maternel	28	0	28	0,1 %	100 %	44	0	44	0,9 %	100 %	0,2 %	100 %
	Bachelier non pédagogique	2 159	1 372	3 531	9,3 %	61,1 %	265	238	503	10,0 %	52,6 %	9,4 %	60,1 %
	Secondaire supérieur, autres	2 208	1 526	3 735	9,8 %	59,1 %	606	642	1 249	24,8 %	48,6 %	11,6 %	56,5 %
TOTAL	32 791	5 127	37 918	100 %	86,5 %	4 044	999	5 043	100 %	80,2 %	100 %	85,7 %	

* Titres pédagogiques : Instituteur maternel ou primaire, AESI, AESS, master à finalité didactique, CAP, DAP, CNTM, CAER.

En janvier 2016, 90,5 % des professeurs de CG ou cours ER de l'enseignement ordinaire disposent d'un titre pédagogique ; ils sont 93,5 % à en disposer dans l'enseignement spécialisé. Dans l'ordinaire, 45,8 % de ces enseignants ont un diplôme de master, 48,2 % sont AESI et 4 % bacheliers non pédagogiques.

De 2006-2007 à 2015-2016, la population enseignante, exprimée en équivalents temps-plein, a augmenté de 10,6 % dans l'enseignement maternel ordinaire, de 8,7 % au niveau primaire, de 1,5 % au niveau secondaire et de 24,6 % dans l'enseignement spécialisé. Les décrets portant sur l'amélioration de l'encadrement maternel et primaire, le renforcement de l'encadrement au 1^{er} degré du secondaire, et l'encadrement différencié, ont apporté leurs effets positifs sur l'encadrement, dans la mesure où les ratios « élèves / ETP enseignant » ont globalement diminué entre 2006 et 2010. Au cours des 5 dernières années, le ratio a continué de baisser dans l'enseignement maternel (de 15,9 en 2011 à 15,7 en 2015) mais s'est stabilisé à 14,2 au primaire et à 9,7 au secondaire.

La population étudiée concerne les enseignants dénombrés en « équivalents temps-plein »¹ (ETP), rémunérés par la Fédération Wallonie-Bruxelles². Il concerne non seulement les enseignants en poste mais également ceux qui sont détachés, en mission, en congé de maladie et de maternité, etc., soit 4 % des enseignants hors DPPR³. Les personnes ayant opté pour une DPPR ne sont pas prises en compte dans les statistiques.

Le rapport « élèves / ETP enseignant » proposé ci-dessous ne représente pas le nombre moyen d'élèves par classe. D'abord, l'horaire d'un élève nécessite plus d'un ETP enseignant. Ensuite, la détermination du nombre d'ETP n'est pas strictement proportionnelle au nombre d'élèves, mais résulte d'une attribution de périodes ou d'emplois par paliers, les premières tranches d'élèves rapportant davantage d'encadrement que les dernières. Enfin, dans le secondaire, où l'encadrement est calculé distinctement par degré et forme d'enseignement, les élèves du 1^{er} degré et des 2^e et 3^e degrés de qualification génèrent davantage d'encadrement que ceux des 2^e et 3^e degrés de transition. Outre la population scolaire, la spécificité des réseaux et la structure des écoles ont donc une incidence non négligeable sur le nombre d'ETP.

Évolution du personnel enseignant dans l'enseignement ordinaire par réseau (fig. 27.1)

Dans l'enseignement maternel ordinaire, le nombre d'enseignants a augmenté de 10,6 % de 2006-2007 à 2015-2016, passant de 9 980 à 11 038 ETP. Cette évolution s'explique par une hausse de 7,1 % de la population scolaire en 10 ans et par les mesures de renforcement de l'encadrement prises en 2005 et 2006 (meilleure comptabilisation des élèves) et 2009 (encadrement différencié : création de 123 ETP). La croissance des effectifs enseignants a été nettement plus élevée dans l'enseignement organisé par la Fédération (+15,4 %) et dans le réseau libre (+14,7 %) que dans l'officiel subventionné (+7,3 %).

Aux niveaux primaire et secondaire ordinaires, les effectifs globaux ont augmenté de respectivement 8,7 % et 1,5 % pour atteindre 22 653 et 37 689 ETP en octobre 2015. Ces hausses résultent en bonne partie de la mise en œuvre de décrets visant à renforcer l'encadrement au cours des 10 dernières années : en P1/P2 et dans les implantations primaires de petite taille à partir de 2005-2006 (création de 713 ETP), au 1^{er} degré du secondaire à partir de 2008-2009, encadrement différencié à partir de 2009-2010 (+336 ETP au primaire et +432 ETP au secondaire). L'augmentation de la population scolaire au primaire depuis 2006 (+6,5 % en 10 ans) et au secondaire depuis 2010 (+4,1 % en 5 ans) contribue également à la croissance des charges. Dans l'enseignement secondaire, l'évolution diffère toutefois de manière sensible entre les réseaux : en 10 ans, le nombre d'enseignants a diminué de 2 % dans l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles et d'1,6 % dans le réseau officiel subventionné, alors qu'il a augmenté de 4,1 % dans le libre subventionné.

Évolution du ratio « élèves / ETP enseignant » dans l'enseignement ordinaire par réseau (fig. 27.2)

Dans l'enseignement fondamental, les ratios mettant en regard les charges enseignantes et les populations scolaires ont diminué de manière continue jusqu'en

2009-2010, en conséquence des mesures de renforcement de l'encadrement. Au maternel, le ratio est ensuite resté stable jusqu'en 2013 (15,9), puis est reparti à la baisse pour atteindre 15,7 élèves par ETP en octobre 2015. Au primaire, le ratio global n'a quasiment plus évolué depuis 2009 (14,2 élèves / ETP).

Dans l'enseignement secondaire, une baisse du ratio a été observée entre 2006 et 2009, suivie d'une remontée jusqu'en 2013. Il s'est depuis lors stabilisé à 9,7 élèves / ETP, soit le même niveau qu'en 2006.

Le ratio est systématiquement supérieur dans l'enseignement libre subventionné.

D'une part, au primaire et au secondaire, un seul cours philosophique est organisé dans le libre confessionnel, alors que dans l'officiel et le libre non confessionnel il peut y avoir jusqu'à 6 cours différents, en fonction des demandes des parents. Ainsi, pour 100 élèves d'une même année d'études, on aura 4 groupes (8 périodes) dans le libre confessionnel, mais, le cas échéant, le double dans un autre réseau si les 6 cours sont organisés.

Un autre facteur explicatif, au niveau fondamental, est la taille moyenne des implantations, plus élevée dans le réseau libre subventionné, ce qui, compte tenu du mode de calcul, génère des économies d'échelle par rapport à l'encadrement. En octobre 2015, on compte en moyenne 209 élèves par implantation dans le libre, contre 135 dans l'officiel subventionné et 180 dans le réseau de la Fédération.

Enfin, au niveau secondaire, dans l'officiel subventionné, le ratio moins élevé s'explique par le poids des sections qualifiantes, qui bénéficient d'un meilleur encadrement : 55,1 % des élèves de ce réseau fréquentaient les 2^e, 3^e et 4^e degrés de qualification (CÉFA inclus) en octobre 2015, contre respectivement 27,5 % et 30,4 % dans le réseau de la Fédération et dans le libre subventionné.

Évolution du personnel enseignant dans l'enseignement spécialisé par réseau (fig. 27.3)

C'est dans l'enseignement spécialisé que la hausse des effectifs a été la plus marquée : de 6 651 ETP enseignants en octobre 2006 à 8 285 ETP en 2015, soit une augmentation de 24,6 %. La croissance s'est élevée à 12,6 % sur les 5 dernières années, conséquence logique d'une forte augmentation de la population scolaire (+8,2 % depuis 2010-2011)⁴ couplée à un ensemble de mesures visant à améliorer l'encadrement.

Évolution du ratio « élèves / ETP enseignant » dans l'enseignement spécialisé par réseau (fig. 27.4)

La mise en relation de l'évolution du nombre d'ETP enseignants à celle du nombre d'élèves de l'enseignement spécialisé fournit un ratio qui passe de 4,7 à 4,4 élèves par ETP en 10 ans, résultant d'un accroissement de la population scolaire plus lent que celui de l'effectif enseignant.

Contrairement à ce que l'on observe dans l'enseignement ordinaire, le ratio est ici le plus élevé dans l'enseignement officiel subventionné, soit 4,6 élèves / ETP, contre 4,3 dans le libre et 4,4 dans le réseau de la Fédération. Ces légères différences reflètent certaines spécificités concernant les niveaux, types et formes d'enseignement organisés par les réseaux.

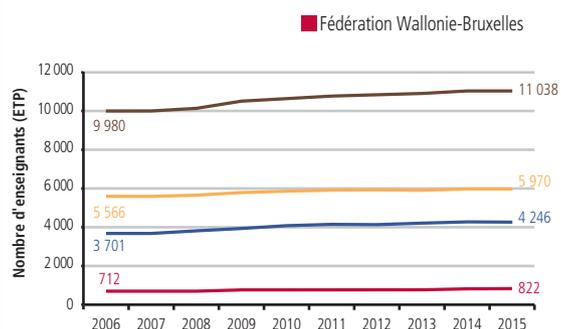
1 Un « équivalent temps-plein » représente l'unité de mesure d'une charge budgétaire.

2 Le nombre d'enseignants « ETP » correspond au nombre de charges « ETP » rémunérées par la Fédération Wallonie-Bruxelles au mois d'octobre de l'année scolaire. Il concerne non seulement les enseignants en poste mais également ceux qui sont détachés, en mission, en congé de maladie et de maternité, etc., soit 4 % des enseignants hors DPPR.

3 Ces mesures de fin de carrière sont des mises en disponibilité volontaires pour départ précédant la pension de retraite telles que le permettent les articles 7 à 10 de l'Arrêté Royal du 31 mars 1984.

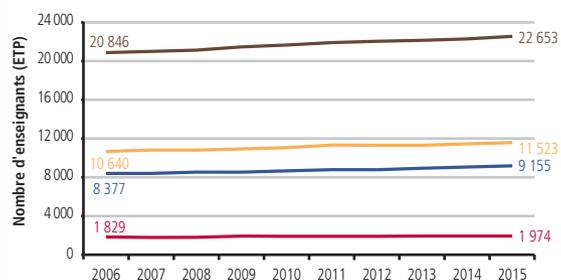
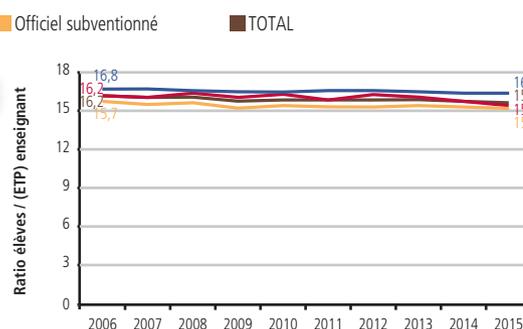
4 Voir l'indicateur 6 (*Publics de l'enseignement spécialisé : effectifs et âges*)

27.1 Évolution du personnel enseignant dans l'enseignement ordinaire par réseau - Situation du mois d'octobre 2015

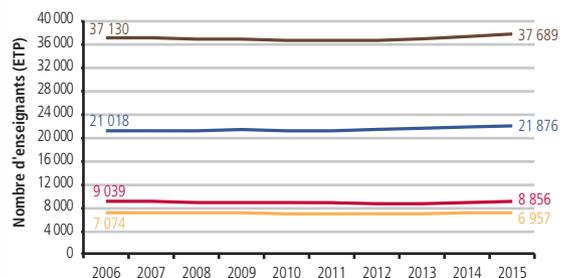
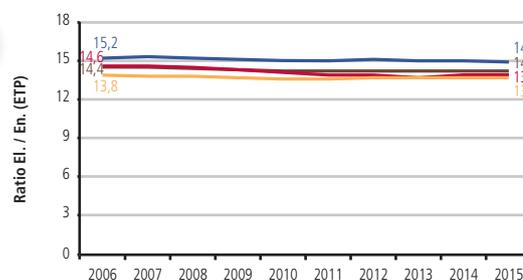


Maternel ordinaire

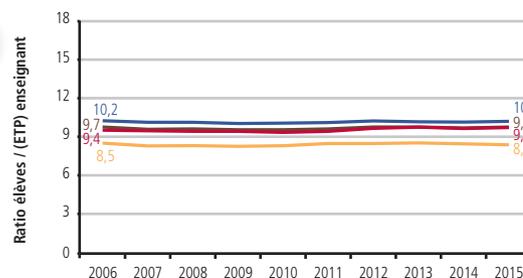
27.2 Évolution du ratio « élèves / ETP enseignant » dans l'enseignement ordinaire par réseau - Situation du mois d'octobre 2015



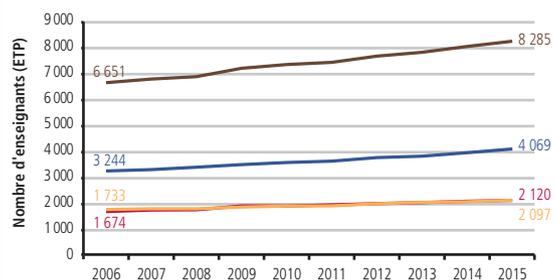
Primaire ordinaire



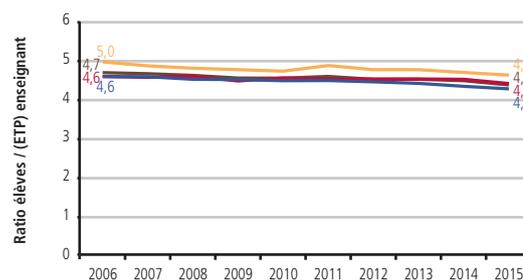
Secondaire ordinaire



27.3 Évolution du personnel enseignant dans l'enseignement spécialisé par réseau - Situation du mois d'octobre 2015



27.4 Évolution du ratio « élèves / ETP enseignant » dans l'enseignement spécialisé par réseau - Situation du mois d'octobre 2015



En octobre 2015, dans l'enseignement secondaire ordinaire, le nombre d'équivalents temps-plein du personnel enseignant s'élève à 21 876 dans l'enseignement libre subventionné ; ce qui fournit un ratio « élèves / ETP enseignant » de 10,1 contre 9,7 tous réseaux confondus.

28 Stabilité des équipes pédagogiques de l'enseignement secondaire ordinaire

Pour l'année scolaire 2014-2015, la stabilité pédagogique dans l'enseignement secondaire ordinaire est plus élevée dans le réseau libre subventionné que dans les réseaux officiels. C'est aussi dans l'enseignement libre que le taux de stabilité est le plus étendu. Si la Région de Bruxelles-Capitale affiche une médiane plus élevée que celle observée en Wallonie, seuls 19 % des établissements bruxellois présentent un taux de stabilité supérieur à 50 %, contre 24,2 % en Wallonie. La taille de la structure pédagogique ne semble pas avoir un impact particulier sur la stabilité de l'équipe pédagogique. Enfin, le taux médian de stabilité des équipes pédagogique diffère en fonction de l'indice socio-économique des quartiers dont les élèves sont issus.

Le taux de stabilité des équipes pédagogiques dans l'enseignement secondaire ordinaire est, pour chaque établissement¹, la proportion d'enseignants qui y exercent leur activité professionnelle de manière stable, par rapport à l'ensemble des enseignants. Il est exprimé en pourcents. Un enseignant est dit « stable » au sein de l'équipe pédagogique lorsque, au cours des cinq dernières années, sa charge moyenne² au sein de l'établissement a été systématiquement supérieure à un dixième d'équivalent temps-plein (ETP)³ et n'a pas varié de plus de 20 %⁴. Le présent indicateur étudie le taux de stabilité des équipes pédagogiques selon le réseau d'enseignement, la province de l'établissement, la taille des établissements et enfin, selon l'indice socio-économique (ISE) des établissements. Les graphiques de type « boîtes à moustaches » (fig. 28.1 à 4) présentent différentes valeurs statistiques relatives à la distribution du taux de stabilité des équipes pédagogiques. Ils permettent de comparer les distributions par la médiane, le premier et le dernier quartile et les valeurs extrêmes⁵. Le tableau synthétique (fig. 28.5) présente les données chiffrées utilisées dans les graphiques mais aussi le nombre d'établissements selon les critères mentionnés ci-dessus, ainsi que la proportion des établissements dont le taux de stabilité des équipes pédagogiques est supérieur à 50 %.

Distribution de la stabilité des équipes pédagogiques dans les différents réseaux d'enseignement de l'enseignement secondaire ordinaire, pour l'année scolaire 2014-2015 (fig. 28.1)

C'est en fonction du réseau d'enseignement que le taux de stabilité des équipes pédagogiques présente les plus grands écarts. La médiane s'élève à 46 % pour le libre subventionné (LS), ce qui signifie que dans ce réseau, 50 % des établissements ont un taux de stabilité inférieur à 46 %. La médiane s'élève à 41 % pour l'officiel organisé (OO) et à 34 % pour l'officiel subventionné (OS) par la FW-B. Le taux de stabilité des équipes pédagogiques le plus élevé s'observe dans l'enseignement libre subventionné, avec 75 %. Dans l'enseignement officiel organisé par la FW-B, il atteint 54 %, et dans l'enseignement officiel subventionné, ce maximum est de 63 %. Le taux de stabilité le plus faible s'observe dans l'enseignement libre subventionné. En effet, on y trouve un établissement dans lequel 7 % des enseignants sont stables au sein de leur équipe pédagogique. Dans l'enseignement libre subventionné, 35 % des établissements présentent un taux de stabilité supérieur à 50 % (fig. 28.5) ; ce chiffre est de 7 % pour les établissements des autres réseaux. Ces variations entre les réseaux d'enseignement sont à relativiser eu égard aux différences d'offres et de populations scolaires ainsi qu'aux différences de structure et aux spécificités des réseaux.

Distribution de la stabilité des équipes pédagogiques de l'enseignement secondaire ordinaire, selon la localisation, pour l'année scolaire 2014-2015 (fig. 28.2)

Les différences entre provinces sont moindres que celles identifiées entre les réseaux d'enseignement. Les médianes sont relativement proches selon la province de l'établissement. Le taux médian le plus élevé s'observe dans la province de Hainaut (45 %). La médiane la plus faible est de 40 % et est

observée en province de Liège. La médiane de la Région de Bruxelles-Capitale se situant à 44 %. Pour l'ensemble des provinces wallonnes, le taux de stabilité médian vaut 42 %. Les taux de stabilité les plus élevés observés dans les différentes provinces sont, en ordre décroissant : 75 % en Région de Bruxelles-Capitale, 70 % en province de Luxembourg, 69 % en Brabant wallon, 66 % dans le Hainaut, 65 % en province de Liège et 63 % en province de Namur. Environ 32 % des établissements du Hainaut présentent un taux de stabilité supérieur à 50 % (fig. 28.5), alors que dans les autres provinces cette proportion varie de 19 % (Bruxelles-Capitale) à 24 % (Brabant wallon). Sur l'ensemble des provinces wallonnes, 25 % des établissements affichent un taux de stabilité supérieur à 50 %.

Distribution de la stabilité des équipes pédagogiques de l'enseignement secondaire ordinaire, selon l'importance de la structure, pour l'année scolaire 2014-2015 (fig. 28.3)

Les établissements ont été classés en trois catégories : les « petites » entités (le premier quart des structures triées par taille en ordre croissant), les « grandes » entités (le dernier quart des structures triées par taille en ordre croissant) et les entités « moyennes » (les structures restantes, soit 50 % des entités). Les médianes sont respectivement de 44 % pour les petites entités, 43 % pour les entités moyennes et 41 % pour les grosses entités. Le taux de stabilité le plus élevé (75 %) s'observe parmi les petites entités ; ce taux atteint 66 % parmi les grosses entités et 70 % pour les entités moyennes. Un taux de stabilité supérieur à 50 % (fig. 28.5) est obtenu par 19 % des petites entités, 27 % des entités moyennes et 22 % des grosses entités. Au vu de ces taux, il est difficile de différencier les entités sur le plan de la stabilité pédagogique en fonction de leur taille.

Distribution de la stabilité des équipes pédagogiques de l'enseignement secondaire ordinaire, selon l'indice socio-économique, pour l'année scolaire 2014-2015 (fig. 28.4)

Le taux de stabilité des équipes pédagogiques est ici décliné selon l'indice socio-économique moyen des quartiers où vivent les élèves. Les 25 % des établissements qui présentent les ISE les plus faibles (« ISE faible ») sont comparés aux autres établissements (« ISE élevé »). Le taux de stabilité médian des établissements « ISE élevé » est de 43 % ; celui des établissements « ISE faible », de 42 %. Parmi les établissements « ISE faible », le taux de stabilité le plus élevé est de 65 % alors qu'il est de 75 % parmi les établissements « ISE élevé ». Mais c'est aussi parmi les établissements « ISE élevé » que l'on observe le taux de stabilité le plus bas (7 %). Près de 18 % des établissements « ISE faible » ont un taux de stabilité supérieur à 50 %, contre près de 26 % des établissements « ISE élevé » (fig. 28.5). Finalement, tous les indices observés, à l'exception du minimum – médiane, premier et dernier quartiles, maximum ou proportion des établissements dont le taux de stabilité est supérieur à 50 % – vont dans le même sens : les établissements « ISE faible » présentent un taux de stabilité pédagogique inférieur à celui des autres établissements.

1 Cet indicateur porte exclusivement sur les établissements en activité depuis au moins 10 ans et n'ayant pas subi de restructuration au cours de cette période.

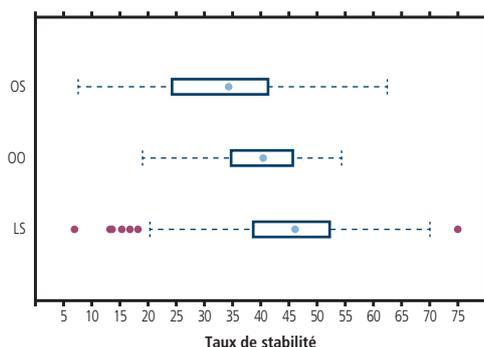
2 Les mois de juillet et août n'ont pas été pris en compte. La charge moyenne est donc obtenue en divisant la charge annuelle totale par 10.

3 Un « équivalent temps-plein » représente l'unité de mesure d'une charge budgétaire. Le nombre d'enseignants « équivalents temps-plein » correspond au nombre de charges « équivalents temps-plein » rémunérées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

4 La variation de 20 % tolérée est calculée par rapport au maximum de charge observé sur la période.

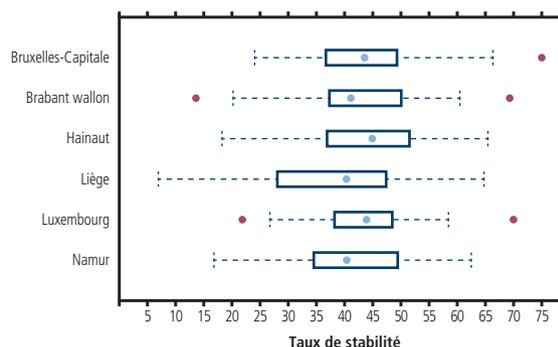
5 La médiane (représentée par « ») sépare les établissements en deux parties égales, selon les taux de stabilité, triés par ordre croissant : 50 % des établissements présentent une stabilité inférieure à cette valeur et 50 % présentent une stabilité supérieure. La boîte est délimitée par les premier et troisième quartiles : un quart de la population présente une stabilité inférieure au premier quartile et un autre quart, une stabilité supérieure au troisième quartile. Les valeurs « extrêmes », qui vont au-delà de une fois et demie la longueur de la boîte, sont représentées par « ». Enfin, l'épaisseur de la boîte est proportionnelle à la taille de la population.

28.1 Distribution⁵ de la stabilité des équipes pédagogiques dans les différents réseaux d'enseignement de l'enseignement secondaire ordinaire, pour l'année scolaire 2014-2015



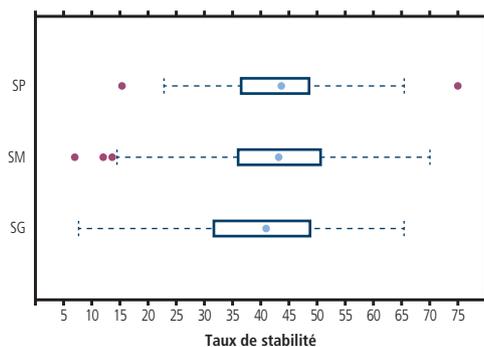
Le réseau de l'enseignement libre subventionné présente le taux de stabilité des équipes pédagogiques le plus étendu : il varie de 7 % à 75 %.

28.2 Distribution⁵ de la stabilité des équipes pédagogiques de l'enseignement secondaire ordinaire, selon la localisation, pour l'année scolaire 2014-2015



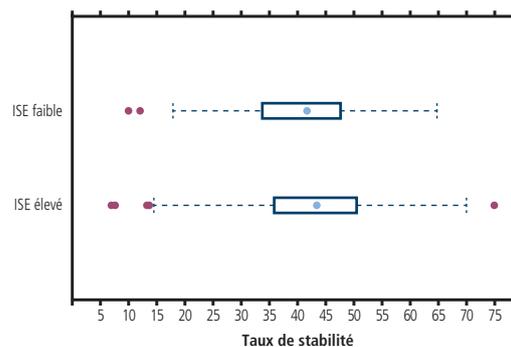
La province de Liège présente la médiane la plus faible (40 %). Cela signifie que 50 % des établissements situés dans cette province ont un taux de stabilité des équipes pédagogiques inférieur à 40 %.

28.3 Distribution⁵ de la stabilité des équipes pédagogiques de l'enseignement secondaire ordinaire, selon l'importance de la structure, pour l'année scolaire 2014-2015



Petites et grandes structures présentent le même troisième quartile, soit 49 % ; cela signifie qu'un quart d'entre elles ont un taux de stabilité supérieur à 49 %.

28.4 Distribution⁵ de la stabilité des équipes pédagogiques de l'enseignement secondaire ordinaire, selon l'indice socio-économique, pour l'année scolaire 2014-2015



Le premier quartile des établissements « ISE faible » est de 34 %. Autrement dit, un quart des établissements « ISE faible » ont un taux de stabilité pédagogique inférieur à 34 %.

28.5 Statistiques relatives aux distributions de la stabilité pédagogique dans l'enseignement secondaire ordinaire en 2014-2015

Niveaux	Domicile	N	Minimum	Maximum	1 ^{er} quartile	Médiane	3 ^e quartile	Proportion des établissements dont la stabilité pédagogique est supérieure à 50
Réseau	Officiel subventionné	76	8	63	24	34	41	7 %
	Officiel organisé	110	19	54	35	40	46	7 %
	Libre subventionné	284	7	75	39	46	52	35 %
Localisation	Bruxelles-Capitale	103	24	75	37	44	49	19 %
	Wallonie	367	7	70	35	42	50	25 %
	Brabant wallon	33	14	69	37	41	50	24 %
	Hainaut	131	18	65	37	45	51	32 %
	Liège	104	7	65	29	40	47	19 %
	Luxembourg	38	22	70	38	44	48	24 %
Structure	Namur	61	17	63	35	40	49	21 %
	Petite	117	15	75	36	44	49	19 %
	Moyenne	238	7	70	36	43	51	27 %
	Grande	115	8	65	32	41	49	22 %
ISE	Faible	118	10	65	34	42	48	18 %
	Élevé	352	7	75	36	43	50	26 %

En janvier 2016, comparativement à 2006, un rajeunissement du corps enseignant dans l'enseignement ordinaire est observé et plus particulièrement dans l'enseignement spécialisé, dont le développement est plus important que dans l'enseignement ordinaire.

Au secondaire, les enseignants recrutés entre 1975 et 1985 partent progressivement à la retraite, provoquant le rajeunissement des enseignants en activité.

La population étudiée concerne les enseignants dénombrés en « équivalents temps plein »¹ (ETP) rémunérés par la Fédération Wallonie-Bruxelles². Elle concerne non seulement les enseignants en poste mais également ceux qui sont détachés, en mission, en congé de maladie et de maternité, etc., soit 4 % des enseignants hors DPPR (départ précédant la pension de retraite)³.

Pyramide des âges des enseignants (ETP) en 2016 en comparaison de 2006 (fig. 29.1)

Les pyramides comparent les distributions des âges chez les hommes et chez les femmes pour chaque niveau d'enseignement. La situation de janvier 2006 en vis-à-vis de celle de janvier 2016 permet de mesurer l'évolution récente. Les ETP relatifs aux personnes ayant opté pour un départ précédant la pension de retraite ont été identifiées séparément des autres.

Une minorité d'enseignants de 59 ans est encore en activité, la majorité ayant opté pour une DPPR. Ce fait apparaît déjà en 2006 et se maintient en 2016. L'enseignement spécialisé fait cependant exception.

À partir de 60 ans, âge minimum de départ définitif à la retraite, le nombre d'enseignants en activité devient marginal, surtout aux niveaux maternel et primaire. Cette situation est cependant appelée à évoluer au cours des prochaines années en raison de la récente réforme fédérale des pensions, qui limite les possibilités de prendre sa retraite avant 62 ans.

En 2016, le nombre d'enseignants toujours en activité à l'âge de 55, 56, 57 et 58 ans est en forte augmentation à tous les niveaux d'enseignement. Ce phénomène est la conséquence logique du nouveau régime de DPPR entré en vigueur au 1^{er} janvier 2012, lequel ne permet plus, pour les enseignants nés après 1956, que des départs à temps partiel entre 55 et 58 ans, et ce dans une limite de temps stricte, variable en fonction de l'ancienneté. Cette constatation s'étendra aux enseignants de 59 ans au cours de l'année prochaine.

Au niveau maternel, le personnel enseignant, à 97 % féminin, présente, en 2016, une distribution des âges assez élançée avec un maximum à 44 ans. Celui-ci correspond à un « pic » de la population scolaire maternelle observé entre 1993-1994 et 1995-1996. Par rapport à 2006, un certain vieillissement se fait sentir chez ces enseignants : leur âge moyen hors DPPR est de 40,7 ans en 2016 (+1,75 année par rapport à l'année dernière) alors qu'il était de 38,0 ans en 2006.

Au niveau de l'enseignement primaire, le personnel enseignant est majoritairement féminin (82 % en 2016 et 79 % en 2006). La distribution des âges présente deux creux, le premier au niveau des 46-50 ans, déjà perceptible

en 2006, et un second au niveau des 34-38 ans. Ceux-ci s'expliquent principalement par les fluctuations de la population scolaire, laquelle a connu ses niveaux les plus bas entre 1989-1990 et 1992-1993 et entre 2004-2005 et 2006-2007.

À ce niveau, l'âge moyen hors DPPR n'a pas beaucoup évolué : 39,7 en 2016 (inchangé par rapport à l'année dernière) contre 38,2 en 2006. Les enseignants de 20 à 30 ans voient leurs effectifs augmenter, conséquence des recrutements intervenus depuis 2010-2011, induits par l'accroissement de la population.

Dans l'enseignement secondaire ordinaire, le personnel enseignant masculin représente 37 % (40 % en 2006), mais le recrutement de ces dix dernières années indique une poursuite de la féminisation. La pyramide des âges, qui était très vieillissante en 2006, devient plus équilibrée avec les départs progressifs à la retraite des enseignants engagés massivement dans les années 1970, pour faire face aux besoins nés de l'augmentation démographique (baby boom) et de la mise en place de l'enseignement rénové.

On observe deux concavités dans la pyramide 2016 : entre 46 et 49 ans d'une part, et entre 36 et 41 ans d'autre part. Celles-ci correspondent à des creux dans la population scolaire observés en 1992-1993 et en 1999-2000, mais également, dans le premier cas, aux mesures de rationalisation de 1995-1996 et 1996-1997 qui ont pesé sur les recrutements.

L'âge moyen hors DPPR de 41,9 en 2015 (inchangé par rapport à l'année dernière) est en diminution par rapport à 2006 qui présentait une moyenne à 42,4. L'évolution de l'âge moyen résulte de l'élargissement de la base de la pyramide, qui devrait se poursuivre dans les années à venir, eu égard à l'accroissement de la population scolaire et aux départs à la retraite. Comme au primaire, l'encadrement différencié et d'autres mesures de renforcement du NTPP, notamment au 1^{er} degré, ont permis le recrutement de bon nombre de nouveaux enseignants.

Pour l'enseignement spécialisé, la forme de la pyramide, dont la base ne cesse de s'élargir, reflète l'augmentation continue de la population scolaire depuis 1992-1993, ainsi que les différentes mesures volontaristes d'augmentation de l'encadrement prises au cours de ces dix dernières années. Ce développement important a des répercussions sur l'âge moyen qui se situe en 2016 à 40,3 (+0,1 année par rapport à l'année dernière) alors qu'il valait 40,5 en 2006.

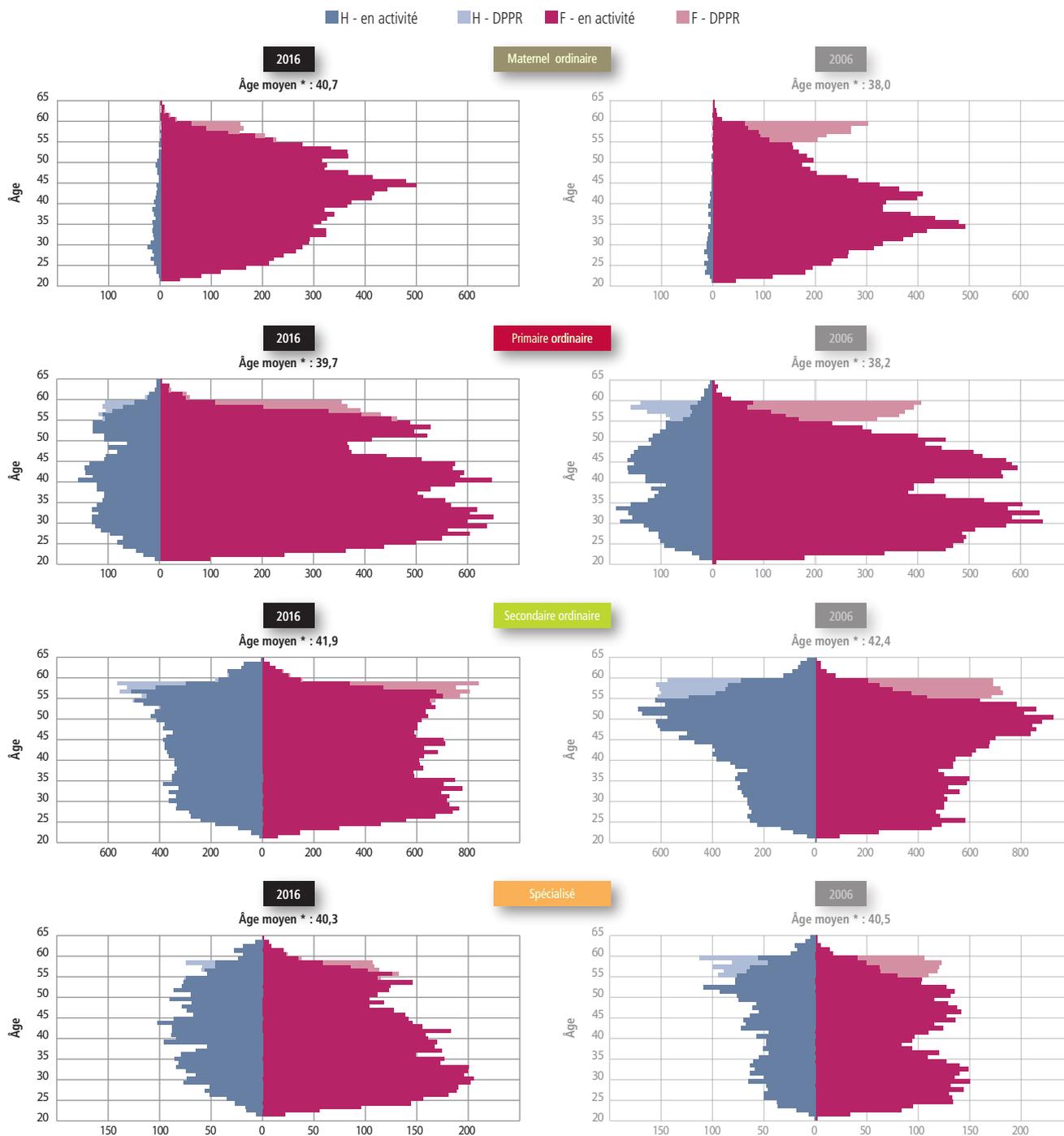
Ici plus qu'ailleurs, la féminisation se poursuit. Les femmes représentent, en 2016, 68 % des enseignants du spécialisé, contre 65 % en 2006.

1 Un « équivalent temps-plein » représente l'unité de mesure d'une charge budgétaire.

2 Le nombre d'enseignants « équivalents temps-plein » correspond au nombre de charges « équivalents temps-plein » rémunérées par la Fédération Wallonie-Bruxelles au mois de janvier de l'année scolaire.

3 Les DPPR sont des mises en disponibilité volontaires pour départ précédant la pension de retraite, telles que le permettent les articles 7 à 10 de l'Arrêté royal du 31 mars 1984.

29.1 Pyramide des âges des enseignants (ETP) selon le niveau d'enseignement en 2016 en comparaison de 2006



En 2016, l'âge moyen des enseignants du maternel ordinaire est de 40,7 ans ; en 2006, il était de 38,0 ans.

* Il s'agit de l'âge moyen des enseignants, pondéré par leur charge (ETP). Ainsi, un mi-temps compte pour 1/2 dans le calcul de la moyenne, alors qu'un temps plein compte pour 1.

30 Représentation du personnel féminin dans les différentes fonctions de l'enseignement ordinaire et spécialisé

En janvier 2016, le personnel enseignant se caractérise par une forte prédominance de femmes chez les jeunes et une présence masculine plus importante parmi le personnel plus âgé.

L'enseignement poursuit sa féminisation, à tous les niveaux d'enseignement et plus particulièrement dans les fonctions d'inspection et de direction ou sous-direction ; toutefois la représentation des femmes y reste la moins importante. La fonction de surveillant-éducateur est plus équilibrée et très stable depuis le début de la période considérée.

La population étudiée concerne les membres du personnel dénombrés en « équivalents temps plein »¹ (ETP) rémunérés par la Fédération Wallonie-Bruxelles². Elle concerne non seulement les enseignants en poste mais également ceux qui sont détachés, en mission, en congé de maladie et de maternité, etc., soit 4 % des enseignants hors DPPR (départ précédant la pension de retraite)³. Les personnes ayant opté pour un départ précédant la pension de retraite n'ont pas été prises en compte dans ces statistiques, leur choix étant irréversible.

Représentation du personnel enseignant féminin (exprimé en ETP) de l'enseignement ordinaire et spécialisé, selon l'âge – Situation au mois de janvier 2016 (fig. 30.1)

La distribution par âge de la proportion de femmes parmi le personnel enseignant dans l'enseignement ordinaire et spécialisé permet de visualiser l'importance de la féminisation qui touche tous les âges au niveau de l'enseignement fondamental ordinaire.

En janvier 2016, 97 % de femmes enseignent au niveau maternel et 82 % au niveau primaire. Cette proportion se situe à 63 % dans l'enseignement secondaire ordinaire et 68 % dans l'enseignement spécialisé. Dans l'enseignement secondaire ordinaire et dans l'enseignement spécialisé, l'âge avançant, la proportion de femmes décroît, particulièrement à partir de 56 ans. Ainsi, dans le secondaire ordinaire, de 76 % à 22 ans, cette proportion n'est plus que de 61 % à 56 ans et chute à 29 % à 64 ans. Une situation très similaire s'observe dans l'enseignement spécialisé. Ces taux montrent que le phénomène de féminisation est encore en cours, d'une part, et que les mesures de fin de carrière sont davantage prisées par les enseignantes, d'autre part.

Contrairement à ce que l'on observe au niveau des enseignants, il y a peu de liaison entre l'âge et la féminisation au niveau du personnel directeur et sous-directeur, et ce quel que soit le niveau considéré.

Évolution de la représentation du personnel féminin (exprimé en ETP) dans les différentes fonctions de l'enseignement ordinaire et spécialisé (fig. 30.2)

La représentation du personnel féminin paraît d'emblée très différente selon les principales catégories de fonction de l'enseignement ordinaire et spécialisé.

La fonction d'enseignant est déjà fortement féminisée, quel que soit le niveau observé. Cette féminisation se poursuit lentement dans l'enseignement primaire et secondaire ordinaire aussi bien que dans l'enseignement spécialisé pour atteindre 82,1 %, 63,2 % et 68,0 % en 2016. Par rapport à 2015, les variations observées sont inférieures à 0,2 point.

Le cas de l'enseignement maternel est toutefois atypique : longtemps exclusivement féminin, il occupe maintenant près de 3 % des hommes, ce qui est principalement dû à l'engagement progressif de maîtres de psychomotricité depuis 2003. Par rapport à 2015, la représentation masculine est restée inchangée.

La fonction de surveillant-éducateur, essentiellement présente au niveau secondaire, est plus équilibrée avec 58 % de femmes dans l'enseignement ordinaire et même 51 % dans l'enseignement spécialisé. Depuis 2006, l'accroissement s'est limité à 1,7 point.

C'est dans **les fonctions d'inspection et de direction ou sous-direction** que la représentation féminine est la moins importante mais c'est aussi là que l'évolution est la plus significative.

Dans l'enseignement fondamental ordinaire, la féminisation est la plus importante avec, actuellement, 55 % d'inspectrices et 64 % de directrices. Ces proportions étaient, en janvier 2006, respectivement de 51 % et 54 % ; les taux de croissance sur 10 ans s'élèvent donc respectivement à 4 et 10 %.

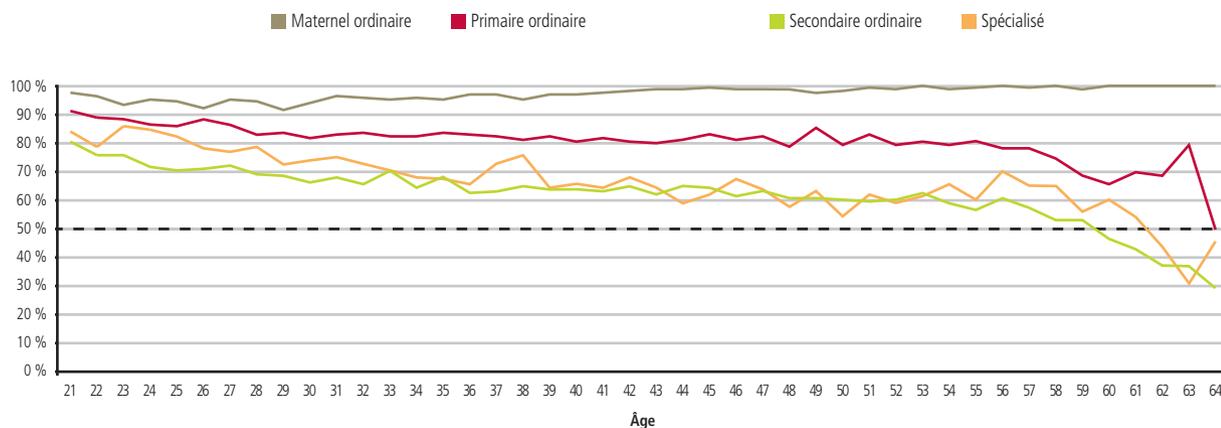
Dans l'enseignement secondaire ordinaire, on observe actuellement 44 % d'inspectrices et 42 % de directrices ou sous-directrices alors que ces proportions étaient, en janvier 2006, de 29 % et 31 %, soit des taux de croissance sur 10 ans de 14 % et 11 %.

1 Un « équivalent temps-plein » représente l'unité de mesure d'une charge budgétaire.

2 Le nombre d'enseignants « équivalents temps-plein » correspond au nombre de charges « équivalents temps-plein » rémunérées par la Fédération Wallonie-Bruxelles au mois de janvier de l'année scolaire.

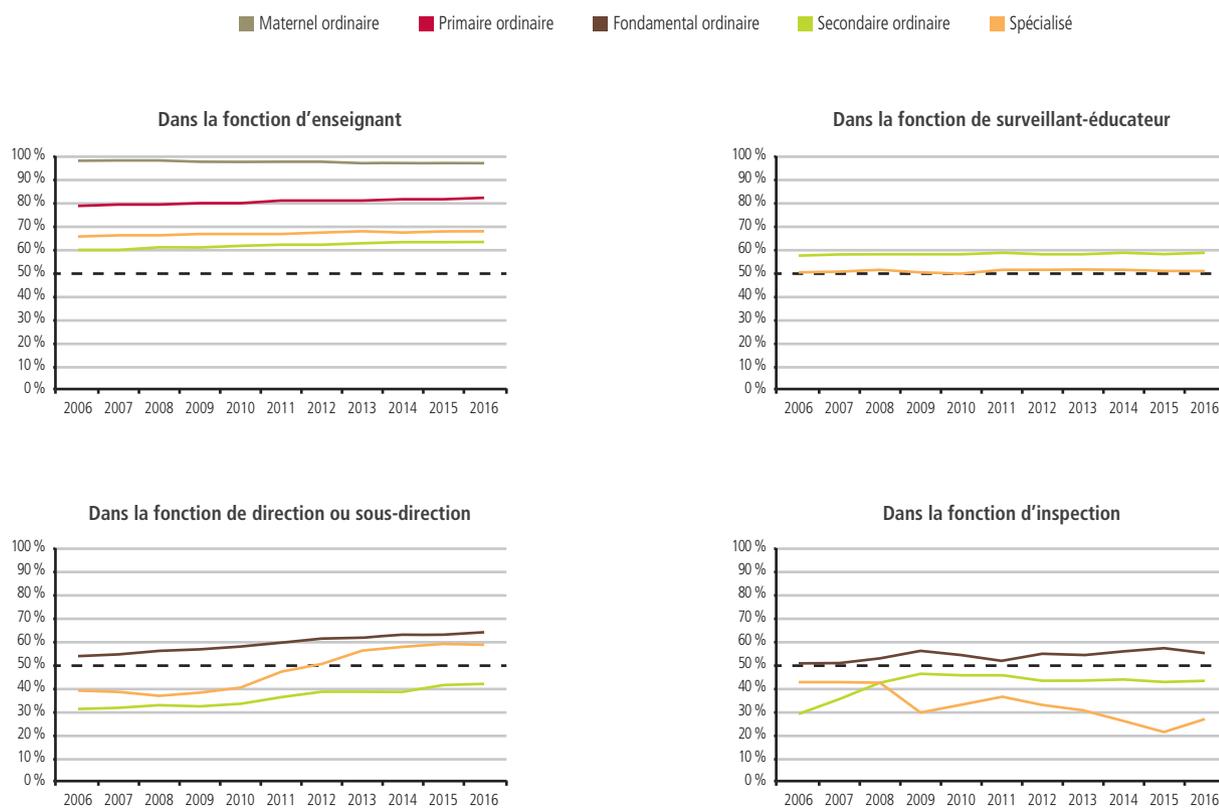
3 Les DPPR sont des mises en disponibilité volontaires pour départ précédant la pension de retraite, telles que le permettent les articles 7 à 10 de l'Arrêté royal du 31 mars 1984.

30.1 Représentation du personnel enseignant féminin (exprimé en ETP) de l'enseignement ordinaire et spécialisé, selon l'âge – Situation au mois de janvier 2016



En janvier 2016, la proportion de femmes de 45 ans est de 83,0 % dans l'enseignement primaire ordinaire et de 64,5 % dans l'enseignement secondaire ordinaire.

30.2 Évolution de la représentation du personnel féminin (exprimé en ETP) dans les différentes fonctions de l'enseignement ordinaire et spécialisé



En janvier 2016, la proportion de femmes dans la fonction de direction de l'enseignement fondamental est de 64 %.

En janvier 2016, dans l'enseignement obligatoire, les principaux flux d'enseignants convergent vers la Région de Bruxelles-Capitale et, dans une moindre mesure vers la province du Brabant wallon. La quasi-totalité (96 %) des enseignants domiciliés dans la Région de Bruxelles-Capitale y travaillent, toutefois ceci ne suffit pas à répondre aux besoins puisque plus de la moitié des enseignants qui enseignent dans la Région de Bruxelles-Capitale n'y résident pas. À contrario, presque un enseignant sur deux de la province du Brabant wallon enseigne en dehors de la province, principalement à Bruxelles alors qu'un tiers des enseignants du Brabant wallon n'y sont pas domiciliés. Dans les autres provinces, et particulièrement celle de Liège, il se conjugue un taux important d'enseignants qui y sont domiciliés avec une faible part d'enseignants venant de l'extérieur. Elles peuvent donc être qualifiées d'« autosuffisantes ». Ces particularités sont observées aussi bien dans l'enseignement ordinaire fondamental et secondaire que dans l'enseignement spécialisé.

Les enseignants pris en compte dans cet indicateur sont ceux qui ont été rémunérés par la Fédération Wallonie-Bruxelles au mois de janvier 2016. Les personnes ayant opté pour un départ précédant la pension de retraite (DPPR¹) n'ont pas été prises en compte dans ces statistiques, leur choix étant irréversible.

Répartition des enseignants de l'enseignement obligatoire par lieu d'enseignement selon leur lieu de domicile (fig. 31.1)

Si pour les provinces de Hainaut, Liège, Luxembourg et Namur plus de 80 % des enseignants sont domiciliés dans la province où ils enseignent (jusqu'à 96 % en province de Liège), dans la Région de Bruxelles-Capitale près d'un enseignant sur deux n'y est pas domicilié. C'est également le cas d'environ un enseignant sur trois en province du Brabant wallon.

Dans les faits, sur les 20 646 qui travaillent à Bruxelles-Capitale, 10 539 enseignants n'y résident pas. Parmi ces derniers, un tiers (3 488) vient du Brabant wallon ; un autre tiers (3 358) vient d'une province flamande, essentiellement du Brabant flamand ; et un cinquième provient (2 250) du Hainaut.

En Brabant wallon, sur les 7 337 enseignants, 2 733 n'y sont pas domiciliés, et parmi ces derniers, près de 80 % viennent des provinces voisines : 1 166 (43 %) habitent la province de Hainaut, 750 (27 %) sont domiciliés dans la province de Namur et 286 (10 %) viennent de Flandre.

C'est la province de Luxembourg qui accueille la plus grande proportion d'enseignants étrangers : 3,6 % des enseignants, soit 22,6 % des enseignants qui ne résident pas dans la province. La province de Hainaut accueille également beaucoup d'enseignants étrangers : 1,8 % des enseignants, soit 16,3 % des enseignants qui ne sont pas domiciliés en Hainaut.

Répartition des enseignants selon leur lieu de travail, et rétention, mobilité et attractivité des enseignants (fig. 31.2)

Le taux de rétention d'une province est la part des enseignants domiciliés dans cette province et qui y travaillent. Le taux de mobilité d'une province est son complémentaire, c'est-à-dire la part des enseignants domiciliés dans cette province et qui travaillent dans une autre province. Le taux d'attractivité d'une province, quant à lui, est la part des enseignants qui y travaillent sans y habiter.

Dans l'enseignement fondamental ordinaire, la Région de Bruxelles-Capitale (98,1 %) ainsi que les provinces de Liège (93,7 %) et de Luxembourg (93,1 %) ont un taux de rétention supérieur à 90 %. Si à ce niveau, les provinces de Hainaut (87,7 %) et de Namur (73,4 %) retiennent plus de deux enseignants

sur trois, la province du Brabant wallon présente le taux de rétention le plus faible avec seulement 56,8 % des enseignants qui y habitent et y enseignent également, en recul par rapport à l'année dernière (57,2 %). De ce fait, cette province héberge les enseignants les plus mobiles. Les constats observés pour l'enseignement fondamental ordinaire se répètent pour l'enseignement secondaire ordinaire et l'enseignement spécialisé avec cependant des taux de rétention légèrement inférieurs dans toutes les provinces. Ainsi le taux de rétention de la province du Brabant wallon dans l'enseignement secondaire ordinaire est de 49,2 % et dans l'enseignement spécialisé de 30,4 %, également en recul par rapport à l'année dernière.

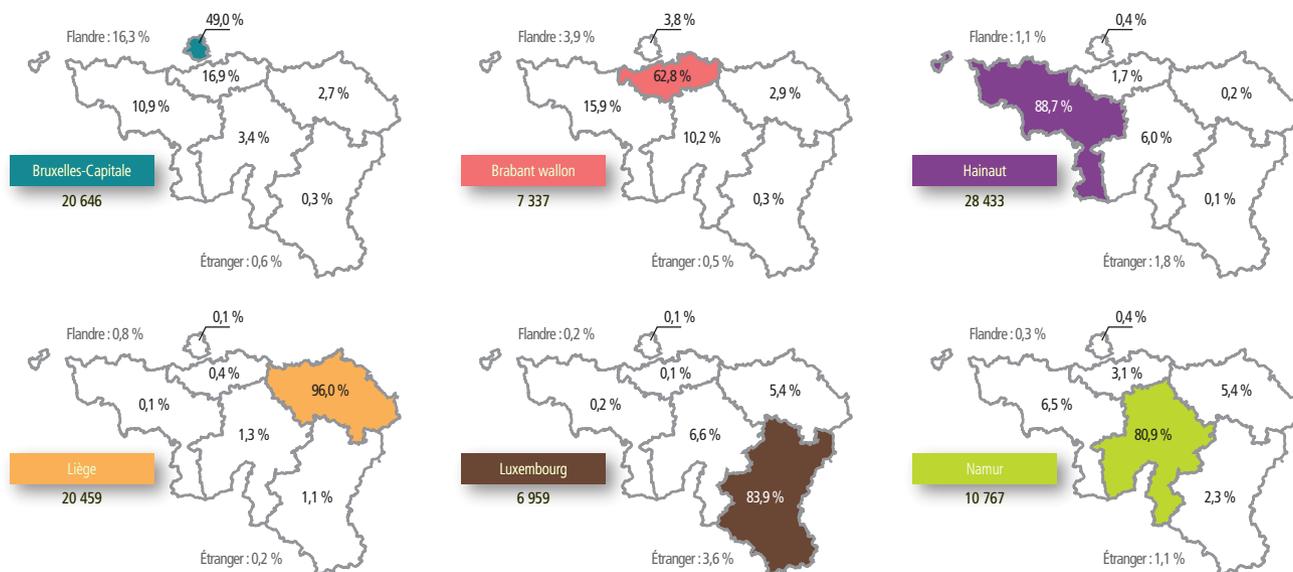
Malgré le fait que la quasi-totalité des enseignants domiciliés à Bruxelles y travaillent, la Région de Bruxelles-Capitale est le premier pôle d'attractivité avec plus d'un enseignant sur deux domicilié dans une autre province (52 % dans l'enseignement fondamental ordinaire, 48,1 % dans l'enseignement secondaire ordinaire et 59,7 % dans l'enseignement spécialisé). Cette attractivité est supérieure à celle que l'on observait l'année dernière. À contrario, le Brabant wallon combine des taux de mobilité élevés (43,2 % dans l'enseignement fondamental ordinaire, 50,8 % dans l'enseignement secondaire ordinaire et 69,6 % dans l'enseignement spécialisé) à des taux d'attractivité relativement importants (30,4 % dans l'enseignement fondamental ordinaire, 42,4 % dans l'enseignement secondaire ordinaire et 50 % dans l'enseignement spécialisé), une situation également plus aigüe que l'année dernière. La province de Liège, qui combine de très forts taux de rétentions (plus de 90 %) et des taux d'attractivité très faibles (moins de 5 %), peut être qualifiée de très « autosuffisante », et ce à tous les niveaux d'enseignement.

Ce taux d'attractivité doit être mis en relation avec l'offre d'emploi. Ainsi, moins de 8 % des enseignants travaillent dans un établissement de la province du Brabant wallon. Pourtant, 38,8 % des enseignants qui y résident vont enseigner à Bruxelles-Capitale, et 37,2 % des ressources nécessaires en personnel enseignant pour cette province habitent une autre province.

Si la forte densité de population de la Région de Bruxelles-Capitale et l'importance de son offre de formation peuvent expliquer les flux entrant, son taux d'attractivité élevé lié à son très important taux de rétention pose aussi la question du choix de résidence des enseignants qui travaillent à Bruxelles (prix du logement, facilité d'accès par les transports en commun, etc.), mais également sur la croissance démographique, la diversité des niveaux d'instruction de la population et la pénurie des enseignants, ceci, quel que soit le niveau d'enseignement.

¹ Ces mesures de fin de carrière sont des mises en disponibilité volontaires pour départ précédant la pension de retraite telles que le permettent les mesures des articles 7 à 10vicies de l'Arrêté Royal n° 297 du 31 mars 1984

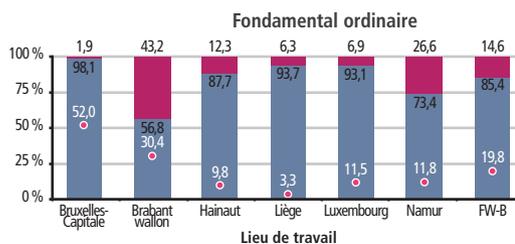
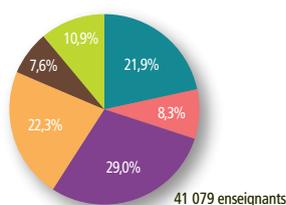
31.1 Répartition des enseignants de l'enseignement obligatoire par lieu d'enseignement selon leur lieu de domicile



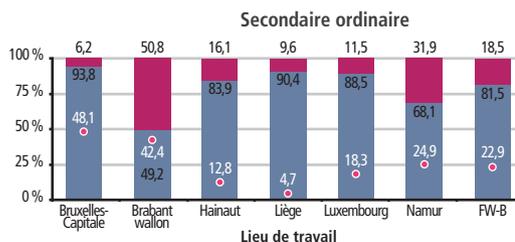
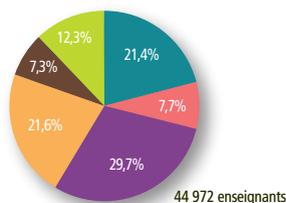
Sur les 20 646 enseignants de la Région de Bruxelles-Capitale, 16,9 % sont domiciliés en Brabant wallon et 16,3 % en Flandre.

31.2 Répartition des enseignants selon leur lieu de travail, et rétention, mobilité et attractivité des enseignants

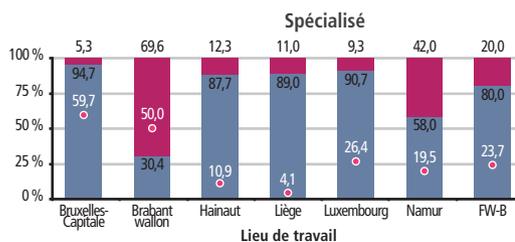
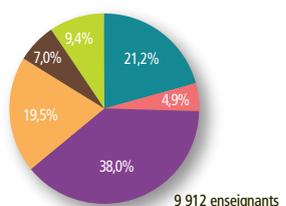
Bruxelles-Capitale Brabant wallon Hainaut Liège Luxembourg Namur Rétention Mobilité Attractivité



Sur 41 079 enseignants de l'enseignement fondamental ordinaire, 10,9 % travaillent dans un établissement de la province de Namur. Dans l'enseignement fondamental ordinaire, 73,4 % des enseignants qui habitent en province de Namur y travaillent (taux de rétention). Cette même province de Namur va trouver 11,8 % de ses ressources en personnel enseignant dans les autres provinces et en Région de Bruxelles-Capitale (taux d'attractivité).



Sur 44 972 enseignants de l'enseignement secondaire ordinaire, 7,7 % travaillent dans un établissement de la province du Brabant wallon. Dans l'enseignement secondaire ordinaire, 49,2 % des enseignants qui habitent en province du Brabant wallon y travaillent (taux de rétention). Cette même province du Brabant wallon va trouver 42,4 % de ses ressources dans les autres provinces et en Région de Bruxelles-Capitale (taux d'attractivité).



Sur 9 912 enseignants de l'enseignement spécialisé, 21,2 % travaillent dans un établissement de la Région de Bruxelles-Capitale. Dans l'enseignement spécialisé, 94,0 % des enseignants qui habitent en Région de Bruxelles-Capitale y travaillent (taux de rétention). Cette même Région de Bruxelles-Capitale va trouver 59,7 % de ses ressources dans les provinces de la Région wallonne (taux d'attractivité).

32 Population scolaire par réseau dans l'enseignement fondamental et secondaire en 2014-2015

En 2014-2015, la population scolaire de l'enseignement ordinaire et spécialisé se répartit à parts quasi égales entre, d'une part, les réseaux officiels (enseignement organisé par le réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles et celui du réseau officiel subventionné) et, d'autre part, le réseau libre subventionné.

Cette répartition des effectifs entre les réseaux scolaires¹ en fonction des niveaux d'enseignement. Ainsi, dans les niveaux maternel et primaire de l'enseignement ordinaire, la part de l'enseignement officiel est plus élevée que celle de l'enseignement libre alors que dans le secondaire, la situation s'inverse. C'est par section des deuxième et troisième degrés que les spécificités s'expriment le plus.

En Belgique, l'enseignement est une compétence communautaire. La Fédération Wallonie-Bruxelles organise un enseignement et elle subventionne l'enseignement organisé par différents pouvoirs organisateurs. Ainsi, les pouvoirs organisateurs sont d'une part, la Fédération elle-même, des personnes morales de droit public (les provinces, les communes et la Cocof) qui organisent l'enseignement officiel et d'autre part, des personnes morales de droit privé (associations, congrégations religieuses), qui organisent l'enseignement libre, confessionnel ou non confessionnel. Ce mode d'organisation découle de la liberté d'enseignement inscrite dans la Constitution qui garantit également aux parents le libre choix de l'école dans laquelle ils scolarisent leur enfant.

Répartition par réseau et par niveau de la population scolaire dans l'enseignement ordinaire (fig. 32.1)

Dans l'ensemble de l'enseignement ordinaire sans distinction de niveau, en 2014-2015, l'enseignement libre subventionné accueille 50 % des élèves, l'enseignement officiel subventionné 36 % et l'enseignement organisé par le réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles en draine 14 %.

Dans l'enseignement maternel ordinaire, l'enseignement officiel subventionné scolarise plus de la moitié des élèves (53 %). Ce taux diminue faiblement dans l'enseignement primaire (49 %) puis de manière significative dans l'enseignement secondaire (16 %). Dans le secondaire ordinaire, le réseau libre subventionné accueille plus de la moitié des élèves (60 %).

Répartition par réseau et par niveau de la population scolaire dans l'enseignement spécialisé (fig. 32.2)

La population scolaire de l'enseignement spécialisé se répartit comme suit entre les trois réseaux : l'enseignement libre subventionné accueille 48 % de cette population, l'enseignement officiel subventionné 26 % et l'enseignement du réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles 26 %.

Au niveau du maternel spécialisé, le réseau libre scolarise 47 % des élèves. Ce taux diminue au niveau du primaire (43 %). Il représente plus de la moitié des élèves (53 %) dans l'enseignement secondaire spécialisé. L'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, à tous les niveaux, est proportionnellement plus fréquenté dans l'enseignement spécialisé que dans l'enseignement ordinaire.

Répartition par réseau et par section de la population scolaire des 2^e et 3^e degrés dans l'enseignement ordinaire (fig. 32.3)

Dans les deuxième et troisième degrés de l'enseignement secondaire, le réseau libre subventionné rassemble près de deux tiers des élèves de la section de transition (65 %). Ce taux est encore de 55 % dans l'enseignement de qualification et dans l'enseignement en alternance, il est plus bas, soit 49 %.

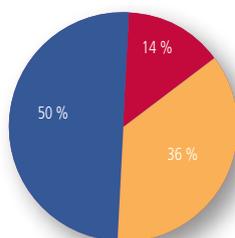
Le réseau officiel subventionné scolarise un faible taux d'élèves dans la section de transition, à savoir 10 %. Il scolarise un nombre plus élevé d'élèves dans l'enseignement de qualification, soit 25 % dans la section de qualification de plein exercice et 31 % dans la section de qualification en alternance (CÉFA), prenant ainsi une part plus importante dans l'enseignement qualifiant que dans l'ensemble de l'enseignement secondaire.

¹ Cette répartition est relativement stable dans le temps. À ce sujet, voir l'indicateur 33 de l'édition 2014 ainsi que l'évolution de la population scolaire de 1994-1995 à 2010-2011 dans l'édition de 2012.

32.1 Répartition par réseau et par niveau de la population scolaire dans l'enseignement ordinaire en 2014-2015

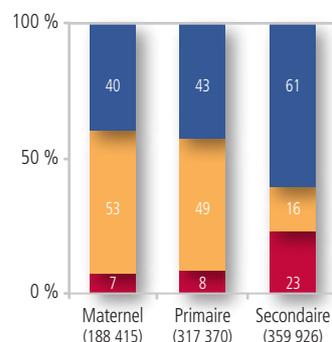
■ Fédération Wallonie-Bruxelles ■ Libre subventionné ■ Officiel subventionné

Répartition par réseau
(865 711 élèves)



En 2014-2015, l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles rassemble 14 % de la population scolaire de l'enseignement ordinaire, soit 124 591 élèves.

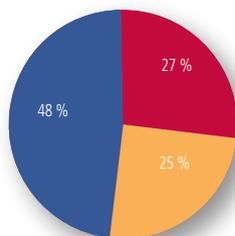
Répartition par niveau



En 2014-2015, l'enseignement maternel ordinaire organisé par le réseau officiel subventionné rassemble 53 % des élèves de ce niveau.

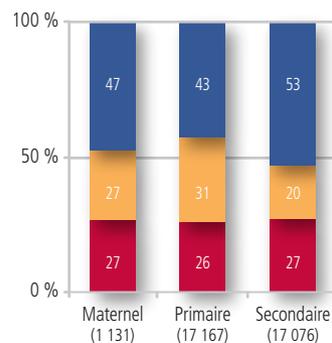
32.2 Répartition par réseau et par niveau de la population scolaire dans l'enseignement spécialisé en 2014-2015

Répartition par réseau
(35 374 élèves)



En 2014-2015, l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles rassemble 27 % de la population scolaire de l'enseignement spécialisé, soit 9 384 élèves.

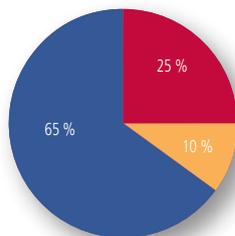
Répartition par niveau



En 2014-2015, l'enseignement maternel spécialisé organisé par le réseau officiel subventionné rassemble 27 % des élèves de ce niveau.

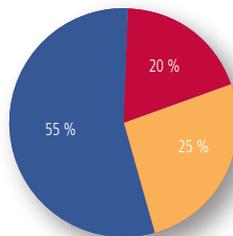
32.3 Répartition par réseau et par section de la population scolaire des 2^e et 3^e degrés dans l'enseignement ordinaire en 2014-2015

Section de transition
(122 977 élèves)



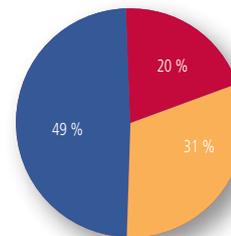
En 2014-2015, l'enseignement libre rassemble 65 % des élèves des 2^e et 3^e degrés de la section de transition, soit 80 033 élèves.

Section de qualification de plein exercice
(105 426 élèves)



En 2014-2015, l'enseignement organisé par le réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles rassemble 20 % des élèves des 2^e et 3^e degrés de la section de qualification, soit 20 592 élèves.

Section de qualification en alternance (CÉFA)
(9 180 élèves)



En 2014-2015, l'enseignement organisé par le réseau officiel subventionné rassemble 31 % des élèves participant à l'enseignement en alternance (CÉFA), soit 2 885 élèves.

Sources des indicateurs

SOURCES COMMUNES

Concernant l'enseignement maternel, primaire, secondaire et supérieur hors université en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Données statistiques portant sur les années scolaires 1993-1994 à 1998-1999

Service des Statistiques. *Annuaire statistiques*, Bruxelles : Ministère de l'Éducation, de la Recherche et de la Formation, Communauté française de Belgique.

Données statistiques portant sur les années scolaires 1994-1995 à 2003-2004

Service général de l'informatique et des Statistiques. *Annuaire statistiques*, Bruxelles : Ministère de la Communauté française de Belgique.

Données statistiques portant sur les années scolaires 1996-1997 et suivantes

AGE (DGEO, DGENORS et ARES) et ETNIC, Service des Statistiques (<http://www.statistiques.cfwb.be/>)

SOURCES SUPPLÉMENTAIRES PAR INDICATEUR

INDICATEUR 1

SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique, *Statistiques démographiques*, Bruxelles, Ministère des Affaires économiques. OCDE (1997 à 2005). *Regards sur l'Éducation, Les indicateurs de l'OCDE*, OCDE-CERI, Paris, OCDE.

INDICATEUR 2

Direction générale Statistique et Information économique et Bureau fédéral du Plan. *Perspectives de population 2015-2060*. Bruxelles.

INDICATEUR 3

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (2003-2012). *Budget général des dépenses de la Fédération Wallonie-Bruxelles*.

INDICATEUR 8

DEMEUSE M. (2000). « La politique de discrimination positive en Communauté française de Belgique : une méthode d'attribution des moyens supplémentaires basée sur des indicateurs objectifs ». *Les Cahiers du Service de Pédagogie expérimentale*, 1-2, 115-135 (<http://www.ulg.ac.be/pedaexpe/cahiers.html>)

INDICATEUR 17

DIEU Ph., GHAYE B., JAUNIAUX N., MAINGUET C. (2012), Les critères de référence du Processus « Éducation et formation 2020 » et leur traduction en Belgique francophone. Présentation réalisée dans le cadre du *Séminaire Éducation & Formation 2020* organisé par la Direction des Relations Internationales de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Liège, décembre 2012). <http://www.et2020.cfwb.be/index.php?id=9815>

INDICATEUR 24

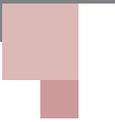
Conseil des recteurs francophones.

INDICATEUR 24

BECKERS J., JASPAR S. et VOOS M.-C. (2003). *Attirer, former et retenir des enseignants de qualité*. Rapport présenté par la Communauté française dans le cadre de l'étude thématique de l'OCDE.

INDICATEURS 28, 29 ET 31

ETNIC, Service des Statistiques, fichiers historiques de la cellule de calcul des traitements.



Les indicateurs présentés dans la présente brochure n'auraient pu être réalisés sans la collaboration de nombreuses personnes : les auteurs, les membres du groupe du projet ainsi que les membres de la Commission de Pilotage du Système éducatif.

AUTEURS DES INDICATEURS

Elsa ALBARELLO,
Service général du Pilotage du Système éducatif
Yana CHARLIER,
Service général du Pilotage du Système éducatif
Françoise CRÉPIN,
Service d'analyse des Systèmes et des Pratiques d'enseignement de l'Université de Liège
Philippe DIEU,
Centre de compétences Business Intelligence, ETNIC/
mis à disposition de la Direction des relations internationales
Alain DUFAYS,
Service général de Coordination, de Conception et des Relations sociales – Direction de l'exploitation des données
Nathalie JAUNIAUX,
Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur
Dominique LAFONTAINE,
Service d'analyse des Systèmes et des Pratiques d'enseignement de l'Université de Liège
Brigitte MORUE,
Service général du Pilotage du Système éducatif
Valérie QUITTRE,
Service d'analyse des Systèmes et des Pratiques d'enseignement de l'Université de Liège
Jean TAYMANS,
Centre de compétences Business Intelligence, ETNIC

MEMBRES DU GROUPE DU PROJET

Elsa ALBARELLO,
Service général du Pilotage du Système éducatif
Marc ANNOYE,
Service général de l'Inspection
Celine CAYTAN,
Service général de Coordination, de Conception et des Relations sociales – Direction de l'exploitation des données
Claude DELSAUT,
Service général du Pilotage du Système éducatif

Philippe DIEU,
Centre de compétences Business Intelligence, ETNIC/
mis à disposition de la Direction des relations internationales
Alain DUFAYS,
Service général de Coordination, de Conception et des Relations sociales – Direction de l'exploitation des données
Anne FURNEMONT,
Direction générale des Personnels de l'enseignement subventionné
Béatrice GHAYE,
Cabinet de la Ministre de l'éducation, Madame Marie-Martine Schyns, observatrice dans le cadre des travaux du Pacte pour un Enseignement d'excellence
Philippe GOISSE,
Administration générale de l'Enseignement – Service des affaires générales et intergouvernementales
Nathalie JAUNIAUX,
Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur
Philippe LEMAYLLEUX,
Service général de la Gestion des Personnels de l'Enseignement subventionné
Jean-Pierre LESUISSE,
Service général de l'Inspection
Stephan MASSY,
Centre de compétences Business Intelligence, ETNIC
Brigitte MORUE,
Service général du Pilotage du Système éducatif
Julien NICAISE,
Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur
Arnaud SALMON,
Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur
Lisa SALOMONOWICZ,
Direction générale des Personnels de l'enseignement subventionné
Jean TAYMANS,
Centre de compétences Business Intelligence, ETNIC

Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère
Administration générale de l'Enseignement
Service général du Pilotage du Système éducatif
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 – 1000 BRUXELLES
www.fw-b.be – 0800 20 000
Impression : IPM Printing - ipm@ipmprinting.com
Graphisme : Olivier VANDEVELLE - olivier.vandeville@cfwb.be
Réalisation : Elsa ALBARELLO - elsa.albarello@cfwb.be
Avril 2017

Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Rue Lucien Namèche, 54 – 5000 NAMUR
0800 19 199
courrier@mediateurcf.be

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution

